Rapport de Recherche

Etude sur l'autonomisation des femmes et des filles

Pour le programme « Appui à la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle »

Pour UNICEF Mali
19 mai 2022

Table de Matières

ACRONYMES 4

RESUME EXECUTIF 5

INTRODUCTION 12

DEFINITIONS ET OBJECTIFS DE L'ETUDE 12
LES GRANDES LIGNES DE RECHERCHE 14
METHODOLOGIE 14
CADRE CONCEPTUEL 14

PARTIE 1 18

UN ENSEMBLE DE DETERMINANTS SOCIO-NORMATIFS AU CŒUR DES MECANISMES DE PRISE DE DECISION ET D'AUTONOMISATION 18

LA DEFINITION DE L'HOMME ET DE LA FEMME 18
QU'EST-CE QU'UNE FEMME DANS LA SOCIETE LOCALE ? 18
QU'EST-CE QU'UN HOMME DANS LA SOCIETE LOCALE ? 21
DEFINITION DES ASPIRATIONS / CE QU'EST UNE VIE « REUSSIE » 22
REPRODUCTION ET TENSION GENERATIONNELLES AU REGARD DES NORMES SOCIALES 23
LA PREDOMINANCE HIERARCHIQUE DES AINES SUR LES CADETS SOCIAUX 23
RELATIONS GENERATIONNELLES ENTRE FEMMES ET REPRODUCTION NORMATIVE 24
DIVISION GENREE DU TRAVAIL ET DE LA PROPRIETE 25
LA PRISE DE DECISION DANS LE FOYER 28
LES « CONTENUS VECUS » DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET FILLES DANS UN CONTEXTE DE DISSYMETRIE DE POUVOIR 34

PARTIE 2 39

LES (IM)POSSIBILITES ACTUELLES OFFERTES AUX FEMMES ET FILLES DANS CE CADRE SOCIAL : ENJEUX ET PROBLEMATIQUES 39

LA QUESTION DE L'ACCES ET DU CONTROLE DES ACTIFS PRODUCTIFS 39
ACCES ET CONTROLE AUX ACTIFS PRODUCTIFS 39

ACCES ET CONTROLE DES ACTIFS EN FONCTION DE VARIABLES SOCIALES ET ECONOMIQUES 41
MANQUES MENTIONNES DANS L'ACCES AUX ACTIFS PRODUCTIFS 43
L'INEGAL ACCES AUX RESSOURCES PRODUITES 45
RESSOURCES FIDUCIAIRES 45
DYNAMIQUES DE GENRE DANS L'ACCES AUX RESSOURCES NUTRITIONNELLES 47
ANALYSE DE QUELQUES PARCOURS 52
ITINERAIRE 1 : L'EXERCICE DU PETIT COMMERCE COMME OPPORTUNITE D'AUTONOMISATION DE FEMMES 52
ITINERAIRE 2 : RUPTURE DES FENETRES D'OPPORTUNITE 53
CONCLUSION 55

ANNEXES 57

CONTEXTE 57
ÉCONOMIE 57
SECURITE 57
CADRAGE DES GROUPES SOCIO-ETHNIQUES : COHABITATION ET HABITUDES 57
COMPLEMENTS SUR LA METHODOLOGIE 58
COLLECTE DE DONNEES 58
APPROCHE D'ANALYSE 61
REPERTOIRES LINGUISTIQUES ET RELATIONS INTERPERSONNELLES 62
SYNTHESE REGIONALE 63
PARTICULARISMES DES RAPPORTS DE GENRE ENTRE BARAOUELI ET BANDIAGARA 63
ACCES DES FEMMES A LA TERRE 66
ACCES A LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE 67
L'ACCES A L'EDUCATION 67
ACCES ET CONTROLE DES REVENUS ISSUS DU COMMERCE 68
ACCES ET CONTROLE DES REVENUS PAR LES JEUNES FILLES 68
LISTE DES ENTRETIENS AVEC DES PARTIES PRENANTES 70

Acronymes

AGR : Activité Génératrice de Revenu

CAFO : Coordination des Associations et ONG Féminine

CDPE : Centre de Développement de la Petite Enfance

EI : Entretien Individuel

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GDD : Groupe De Discussion

GSAN : Groupe de Soutien aux Activités de Nutrition

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAM : Programme Alimentaire Mondial

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

VBG : Violences Basées sur le Genre

Résumé exécutif

Cette recherche ambitionne d'apporter une analyse sur l'état de l'autonomisation des femmes et des filles, dans le cadre du projet conjoint UNICEF, PAM et FAO « Appui à la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ». Cette étude-analyse genre permet ainsi de prendre du recul pour étudier les facteurs qui favorisent ou entravent l'autonomisation des femmes et des filles dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Renforcer la résilience des communautés vulnérables ainsi que leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ne peut avoir lieu sans placer les femmes et les filles au cœur de ce processus. Afin de guider les interventions programmatiques en la matière, il convient de mieux comprendre les facteurs pertinents qui favorisent ou entravent cette autonomisation dans le contexte malien et en particulier, dans les cercles de Bandiagara (Mopti) et Baraouéli (Ségou). L'approche de l'étude elle-même est ancrée dans l'anthropologie sociale et culturelle ainsi que l'anthropologie et la sociologie du genre.

Une division des rôles ancrée dans la société

La société malienne se caractérise par une division des rôles profondément marquée. À plus forte raison dans les régions rurales et les zones isolées tels qu'il en existe comme dans les cercles de Bandiagara et de Baraouéli. Femmes et hommes ont des caractéristiques propres qu'on leur assigne et dont découlent des rôles sociaux auxquels les individus doivent se conformer. Les représentations sociales de la masculinité et de la féminité rendent suffisamment compte d'une dysmétrie des rapports de genre. Les résultats de cette recherche ont permis notamment d'isoler les normes sociales principales qui dessinent des attitudes ou parcours que les personnes empruntent. Globalement, les hommes et les femmes s'y réfèrent implicitement ou explicitement dans les entretiens pour justifier des modalités comportementales. On observe un certain nombre de traits généraux et communs au regard de la place de la femme, conditionnés par le rôle que le monde masculin délimite principalement ; même si des différences plus ou moins sensibles existent entre les communautés ethniques des populations des deux sites d'enquête, Baraouéli et Bandiagara, et la diversité de leurs formes d'organisation sociopolitique.

1. Être une femme

« Une femme n'est rien sans un homme. Elle est toujours derrière un homme, que cela soit son père, son mari ou son frère. » [GDD Mixte Adultes Assa Mopti].

La définition de la féminité se lie à des rôles et attitudes attendues de la femme, par rapport à l'homme ainsi qu'au reste de la famille. L'analyse des résultats révèle une certaine convergence de vue des répondants quant au fait que la féminité s'exprime généralement à travers des attributs généraux, comme la capacité d'accueillir un étranger à la maison ou de savoir préparer des aliments ou encore d'avoir des enfants. Le rôle de femme dans les communautés est associé à son statut d'épouse, où elle s'occupe de son foyer, de ses tâches ménagères plus qu'à son statut socio-économique. Elle est respectueuse envers son mari, se tient à sa place, a une liberté de mouvement limitée et un pouvoir de décision restreint. La mère est une femme présente et dévouée qui s'occupe des enfants et les guide ; elle joue également le rôle de médiatrice dans les conflits familiaux. Physiquement, elle est perçue comme n'ayant pas les mêmes capacités que les hommes, et par conséquent certaines tâches ne sont pas des tâches pour les femmes (certains travaux agricoles, en fonction des communautés ; les tâches impliquant une mobilité et de longs déplacements). Elle est perçue comme plus fragile, notamment par rapport à la faim, qu'elle supporterait moins que les hommes. Les femmes peuvent se conformer à leur rôle défini pour plusieurs raisons : par

contentement ; par conformisme ; par protection envers les risques associés socialement et vis-à-vis de son mari. En effet, la pression sociale peut jouer un rôle afin de ne pas faire l'objet de rumeurs de la part les autres membres de leurs communautés. De manière générale le discours cherche à naturaliser les normes de genre, ici la naturalisation d'un phénomène de subordination avant tout socioculturel. Dans le discours généralisé, Les femmes sont par ailleurs présentées comme non responsables dans la gestion des ressources du ménage, et souvent comme n'étant pas digne de confiance. La seule situation où la femme peut, dans une certaine mesure aller au-delà de ce rôle, est lorsqu'elle devient cheffe de famille du fait de l'absence d'hommes par nécessité pour prendre soin de sa famille (veuvage, migration saisonnière notamment).

2. Être un homme :

" *L'homme qui se laisse dominer par la femme, n'est pas un vrai homme. Il manque de virilité. Il n'a qu'à laisser tomber le pantalon pour enfiler le pagne*" [K.L. Homme Tamani Ségou].

La représentation sociale de la masculinité se caractérise par la virilité, le courage, la force, l'autorité, la tenue de ses engagements, etc. Elle semble se construire en contraste par rapport à la définition d'une femme dans l'espace domestique. Ce sentiment est particulièrement ressenti et marqué par les hommes qui décident et contrôlent la plupart des actifs productifs et les revenus des ménages. Dans le discours social, le rôle de femme est, de prime abord, en miroir avec celui de l'homme responsable de famille, qui a la charge de subvenir aux besoins du ménage et de nourrir sa famille. Lorsqu'il est chef de famille, le respect lui est dû par les membres de cette famille et lui-même se perçoit comme étant supérieur. L'homme est plus fort physiquement que les femmes. Les autres hommes, qu'ils soient chefs de ménage ou célibataires, doivent généralement respect au chef de famille et n'entreprennent rien sans son accord. Il est la personne qui fixe les règles et les limites à respecter dans la famille et prend les décisions. Les ressources productives, la terre, les enfants et les revenus du ménage lui appartiennent en sa qualité de chef de famille.

3. Une vie réussie

De ces normes sociales découlent des aspirations empreintes de ces normes de genre. La notion de vie réussie a ainsi trait à une vie maritale, puisque la valeur d'une femme réside dans son mariage. En matière d'autonomisation des femmes, les aspirations concernent surtout une volonté d'exercer de nouvelles activités bien plus rémunératrices que l'agriculture, de pouvoir vivre du petit commerce et d'être formé à d'autres activités. Elles expriment également des besoins en formation qui concernent les questions alimentaires, nutritives, de croissance infantile et de gestion des ressources. Ces aspirations prononcées par les femmes, bien que visant une amélioration des conditions de vie similaire à celle visée par l'autonomisation des femmes et filles, demeurent ainsi largement conditionnées par la projection de ce que la communauté attend d'elles.

4. Normes sociales : Reproduction vs. Mise en tension

La reproduction des normes sociales, c'est-à-dire leur transmission et maintien au niveau local, se concentre sur de multiples dimensions hiérarchiques, dissemblables dès lors qu'on les examine à la loupe. En s'en tenant aux relations de genre on peut isoler toutefois des tendances lourdes qui structurent les relations. La dynamique ainé/cadet est celle qui domine le plus. Elle est toutefois remise en cause progressivement, non sans causer des tensions générationnelles. Le respect de l'âge est une valeur traditionnelle qui repose sur la conviction que la personne âgée a eu le temps d'accumuler beaucoup de

connaissances et d'expériences au regard des jeunes. C'est la raison pour laquelle les ainés hommes et femmes ont été souvent cités comme ceux qui prennent les décisions au nom de la famille. De même, le contrôle de la reproduction des normes conservatrices dans les relations homme-femme peuvent être également relayées par des femmes plus ou moins âgées. Ceci s'explique par le fait que ces femmes ont pu totalement intégrer depuis longtemps ces normes (processus de socialisation) et elles considèrent que le suivi conforme de celles-ci garanti une stabilité matrimoniale et in extenso sociale. Malgré la prédominance de cette structuration relationnelle globale, des évolutions émergent à travers notamment le séjour en ville qui est une nouvelle expérience pouvant entrainer une remise en cause du pouvoir de décision au moment du retour dans le village d'origine. L'exposition à un milieu différent du village, ainsi que l'exposition à d'autres formes de discours, vient par conséquent concurrencer le discours général local. Ces velléités d'émancipation générationnelle « importées » vis-à-vis des normes locales sont parfois évoquées comme une forme de danger social via un processus d'atomisation des valeurs et *in extenso* des normes de groupe.

5. Division genrée du travail et de la propriété et prise de décision

Découlant des normes de genres et sociales, les tâches sociales et économiques sont séparées par genre dans les sociétés. L'homme est défini dans son rôle tutélaire et de pourvoyeur. Ses tâches répondent donc à ce rôle, et ont par conséquent un rôle *a priori* plus productif et générant plus de revenus, que les femmes, qui sont surtout investis socialement comme lien de la famille, accomplissant en priorité toutes les tâches domestiques et reproductives, même productives en participant aux travaux agricoles mais non marchandes. La réalité des besoins, et l'incapacité qu'a l'homme de pouvoir, seul, subvenir totalement aux besoins familiaux (en témoigne toute la participation/travail que font les femmes aux champs), vient cependant nuancer la réalité observée, sans pour autant renverser ce cadre. Des différences apparaissent ainsi entre les cercles de Baraouéli et de Bandiagara à ce sujet. Dans le premier, des perceptions et des interprétations différenciées des rôles de genre sont visibles. Ainsi, chez les Soniké, à Deninkoura, à Foni, à Bodie, à Ségou, les travaux agricoles sont considérés comme n'étant pas des travaux pour les femmes. A contrario, dans les autres communautés, la participation des femmes est attendue surtout si la taille du ménage est restreinte et la main d'œuvre disponible limitée. Du côté de Bandiagara où la production ne couvre que six mois des besoins alimentaires de la famille, la plupart des femmes mènent des activités génératrices de revenus. Mais il s'agit là d'activités menées de façon individuelles, régulièrement avec l'aide des filles non mariées qu'elles doivent concilier avec leurs autres tâches et notamment la préparation des aliments qui occupe la majeure partie de leur temps.

« *A mon sens, la participation des femmes aux décisions du ménage n'est pas une bonne chose, c'est l'homme qui est mieux placé pour tout décider.* » [EI, Femme âgée, Deninkoura].

Les rôles genrés et la division genrée du travail et de la propriété qui en découle impactent inexorablement la prise de décision au sein du foyer. Si certains domaines restent partagés, et permettent à la femme d'exercer des choix, la grande majorité des décisions sont effectuées par l'homme chef de famille. Un schéma hiérarchique se dessine avec un homme ainé chef de famille qui influence et décide pour ses cadets, lesquels ont plus de pouvoir de décision et de contrôle sur les ressources que les femmes, qui à leur tour ont plus de pouvoir que les filles et enfants. Le rôle de décisionnaire, et le pouvoir qui y est associé, semble découler du rôle de pourvoyeur associé à l'homme. C'est lui qui est à même de pouvoir répondre aux besoins des siens, et de prodiguer pour la famille. Dans la réalité, la participation de la femme aux tâches productives est nécessaire pour répondre aux besoins de la famille. Face aux défaillances de l'homme à répondre de son rôle de pourvoyeur, le nommer décisionnaire permet de justifier, par syllogisme, ce rôle.

En effet, il demeure ainsi celui qui permet l'entrée de ressources dans le quotidien de la famille, car il en autorise leur utilisation, grâce au contrôle qu'il a dessus. Cela n'empêche pas quelques évolutions génériques dans la prise de décision féminine dans l'espace domestique et la pratique de stratégies féminines pour influencer la prise de décision dans ce même espace. D'autres facteurs apparaissent en effet comme des leviers sur lesquelles les femmes s'appuient pour renforcer leur participation à la prise de décision avec ici aussi des différences régionales visibles entre les deux cercles. À Baraouéli, l'âge et l'antériorité du lien matrimonial affectent l'implication des femmes dans la prise de décision. Plus celles-ci sont âgées et leur lien matrimonial ancien et plus leur influence dans les prises de décision est importante. Le statut socio-économique a également été cité de même que l'autochtonie qui prévaut sur l'allochtonie en raison des logiques de lignage qui placent la femme issue d'un lignage non-résident dans une position davantage isolée et freinent sa capacité à être impliquée dans les prises de décision. Dans le cercle de Bandiagara, l'élément le plus déterminant dans la participation des femmes au processus décisionnel dépend grandement du statut reproductif. En effet, la place de la femme au sein de la famille évolue en fonction des enfants qu'elle a, surtout les garçons. Plus la femme a de garçons et au fur et à mesure qu'ils grandissent et plus leur mère est écoutée et consultée sur les questions concernant la gestion du ménage.

6. Dissymétrie de pouvoir et « vécus » en matière d'autonomisation des femmes et des filles

Les rôles sociaux ainsi que les mécanismes de décision qui en découlent, sont renforcés dans leur légitimité par des inégalités à la racine. Celles-ci participent à perpétuer ces rapports de puissance inégaux, ainsi qu'à les renforcer. L'internalisation des normes sociales et des réalités d'inégalités qu'elles décrivent et justifient, en fait partie, de même que les violences subies ou craintes. On observe ainsi une incorporation de ces normes sociales dans les représentations et attentes et qui par ricochet impactent l'estime de soi. L'accès à l'éducation, plus simple pour les jeunes générations, ne permet pas de renverser cet état de fait. On constate des disparités entre les localités en matière de scolarisation mais également entre filles et garçons. Ainsi, l'accès aux écoles est tendanciellement plus important dans le cercle de Baraouéli que dans le celui de Bandiagara où l'impact de la situation sécuritaire a conduit à la fermeture de nombreuses écoles et scellé le retrait définitif de nombreuses jeunes filles qui se retrouvent alors de nouveaux exposées aux logiques matrimoniales. Une exposition que l'école permet de réduire en partie mais pas toujours tant les pressions et les attentes ne sont pas les mêmes pour les jeunes filles. Ainsi l'éducation n'empêche pas le recours au mariage d'enfants ou une diminution des VBG, voire le contraire. L'autonomisation peut en effet être vu comme un facteur protecteur mais également aggravant les risques de violences car synonyme d'une perte de contrôle des hommes sur les corps et la vie des femmes et des filles.

Champ des possibles : Enjeux et problématiques

Ces rôles accompagnés du pouvoir de décision qu'ils permettent, déterminent les conditions d'autonomisation pour la femme et la fille, et viennent contraindre les possibilités offertes, y compris par les programmes de développement. Il est intéressant d'observer en quoi ces distinctions, basées sur des définitions socialement acceptées de l'homme et de la femme, de l'aîné et du cadet, conditionnent les fenêtres d'opportunités, afin d'orienter les programmes sur des voies viables à long terme, et pertinentes en matière d'autonomisation des femmes et des filles. Ces dynamiques se manifestent sous forme de cercle un peu vicieux. Les inégalités d'accès et de contrôle aux ressources, qu'elles soient éducatives, nutritives, financières ou fiduciaires conditionnent négativement les possibilités de produire à son tour des ressources, qui pourraient bénéficier à l'ensemble de la communauté. Dans le cas où des ressources sont

produites, la différence réside dans un accès et contrôle inégal à ces ressources ou les revenus qui en découlent.

1. La problématique du contrôle et de l'accès aux actifs productifs

L'accès correspond à la capacité d'utiliser et de tirer parti de certaines ressources (matérielles, financières, humaines, sociales, politiques, etc.), tandis que le contrôle sur les ressources implique la capacité de prendre des décisions sur l'utilisation de cette ressource. L'accès et le contrôle des ressources par les femmes constituent un aspect fondamental de l'autonomisation des femmes et, partant, de la réalisation de l'égalité des sexes. Or si la femme peut accéder à la terre pour la cultiver, elle dispose rarement de sa propriété et de son entier contrôle. Dans le cercle de Baraouéli, l'accès à la terre est relativement plus facile que dans celui de Bandiagara où la rareté des terres cultivables détermine l'accès aux ressources foncières agricoles pour lequel les hommes sont privilégiés. Du côté de Baraouéli, ce sont les femmes ayant atteint l'âge de la ménopause qui accèdent plus facilement à la terre souvent par le biais de parcelles octroyées par le mari ou un parent proche. Elles les exploitent le plus souvent à titre individuel et il ne leur ait pas demandé de les restituer. A contrario, dans le cercle de Bandiagara, les rares femmes qui ont accès à la terre sont généralement plus jeunes et obtiennent cette terre en début de mariage. En revanche, l'attribution concerne généralement des terres pauvres et délaissées par les hommes et n'est pas définitive puisqu'une fois la terre mise en valeur par la femme, celle-ci peut être récupérée par l'homme. On remarque en parallèle que l'accès collectif des femmes à travers leurs associations est plus aisé. Organisées en groupements, associations, tontines, ces organisations féminines détiennent alors les ressources collectivement produites, et les partagent ponctuellement entre les membres. L'accès aux ressources des femmes est aussi impacté par d'autres facteurs tel que la richesse du ménage, du statut matrimonial, de l'âge et de la place dans la famille.

2. Le manque de ressources et de contrôle : un frein à l'autonomisation

Parmi les facteurs expliquant le manque d'accès aux activités génératrices de revenu (AGR) et aux ressources, le manque de moyens financiers pour se lancer dans une nouvelle activité est souvent exprimé. À ce manque de ressources matérielles s'ajoutent des ressources physiques. Mettre en œuvre un projet demande une énergie et une disponibilité que n'ont pas toujours les femmes, affrétées aux tâches ménagères ainsi qu'à l'aide aux tâches de l'homme, notamment dans l'agriculture et élevage. En retour, l'accès à la main d'œuvre agricole est beaucoup plus difficile avec quelques différences toutefois. Dans le cercle de Bandiagara la mobilisation de la main d'œuvre par les femmes est complexe en raison de la situation conjoncturelle et sécuritaire qui entraine des déplacements et des migrations et de facto réduit le vivier de main d'œuvre disponible. La pression se reporte alors sur les jeunes hommes encore disponibles qui peuvent de moins en moins apporter un soutien au champ de leur mère ou de leur marâtre le cas échéant. Néanmoins des logiques d'entraide entre familles alliées peuvent s'opérer occasionnellement sous la forme de dons et d'échanges de services dans le domaine du travail. Ces alliances souvent concrétisées par des engagements matrimoniaux y compris les mariages précoces permettent ainsi dans certains cas de compenser la raréfaction de la main d'œuvre. À l'inverse, dans le cercle de Baraouéli, l'accès des femmes à une aide agricole même s'il reste un privilège masculin est un phénomène assez répandu. Elles peuvent bénéficier de cette aide qui prend la forme de faveurs accordées par les jeunes hommes. Cette main d'œuvre est généralement gratuite car il s'agit souvent d'un geste de solidarité des garçons de la famille qui choisissent de venir labourer le champ de leurs mères, grands-mères, tantes, etc., après avoir fini les travaux du champ familial. Face à ces défis économiques, mais aussi

à la difficulté de peser individuellement pour obtenir des hommes des terres ou moyens pour développer des AGR, l'organisation des femmes en groupements et associations féminines permet de trouver des alternatives. Les tontines ou caisses communautaires des femmes permettent de cotiser de façon solidaire entre les femmes, pour en bénéficier ensuite.

3. Dynamiques de genre dans la sécurité nutritionnelle

Les obstacles cités le plus souvent pour expliquer la difficulté d'accès aux aliments riches en vitamines sont la faiblesse des revenus qu'il s'agisse du mari ou de la femme. Selon les perceptions alimentaires, les plats locaux à base de céréales sont considérés comme routiniers et pauvres en vitamines. À côté de ces plats "pauvres" conditionnés par une production particulièrement défaillante dans le cercle de Bandiagara, il y a des plats considérés comme riches en vitamines. Il s'agit de plats préparés avec de la viande ou encore des pâtes consommées à l'occasion de fêtes. Des stratégies individuelles discrètes sont souvent mises en place pour bénéficier de ces apports alimentaires en réservant les plats riches en éléments nutritifs au mari. Les relations de couple traduisent aussi des inégalités dans le domaine alimentaire par le biais de stratégies culinaires qui ne sont pas exemptes de stratégies concurrentielles entre coépouses. On donne aux hommes une plus grande quantité de viande qu'aux autres membres de la famille. Cette mansuétude en faveur des hommes se fait au détriment des femmes et des enfants. Au sein des ménages souffrant de précarité, l'alimentation de la femme enceinte est vue comme une difficulté dans plusieurs localités, notamment du fait du manque de productivité de la femme enceinte qui ne contribue pas à l'effort productif. Les ressources qu'elle ne peut produire ne seront pas compensées ce qui tend à encourager les femmes à poursuivre leur activité même enceinte. On note toutefois que des hommes affichent cependant une attention particulière, et un effort fourni pour l'alimentation des femmes enceintes ou allaitantes. Conscients des besoins nutritionnels de la femme enceinte et allaitante, certains évoquent régulièrement le lien entre nutrition maternelle et santé du nourrisson.

Analyse de quelques parcours

Le rapport propose l'étude de deux parcours, montés en miroir, de participantes rencontrées lors de l'enquête, toutes deux menant des AGR : l'une où l'exercice du petit commerce est une opportunité d'autonomisation et l'autre pour laquelle il y a eu rupture des fenêtres d'opportunité. Ces parcours démontrent que l'autonomisation est le résultat de l'articulation entre les normes socio - comportementales, les caractéristiques individuelles et les opportunités disponibles. Le rôle du mari et/ou de la belle-mère, qui ont un droit de veto sur ces activités est clé. Ces exemples mettent également en lumière que l'autonomisation va au-delà du simple exercice d'une AGR, mais également de l'accès et contrôle sur les ressources produites (en nature ou pécuniaire) et le pouvoir de décision au sein du ménage. Toute intervention en faveur de l'autonomisation de la femme se doit de prendre en compte la multitude de facette de l'autonomisation, au-delà du seul exercice d'une AGR.

Conclusion

Le concept d'autonomisation des femmes et des filles est plus large que la seule question de l'activité économique ou de l'accès aux ressources des actifs productifs. Elle s'accompagne éléments personnels et collectifs tels que la confiance en soi, la capacité de prendre ses décisions ainsi qu'un environnement social soutenant, incluant l'absence de violences de genre. Dans ce cadre, il est essentiel pour les programmes de développement d'aborder les normes sociales et de genre en présence afin de participer au

renforcement d'un environnement soutenant. Des recommandations dans cette direction sont l'objet du rapport des recommandations.

Introduction

Renforcer la résilience des communautés vulnérables ainsi que leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ne peut avoir lieu sans placer les femmes et les filles au cœur de ce processus. Ainsi la résilience est indissociable de leur autonomisation. Afin de guider les interventions programmatiques en la matière, il convient de mieux comprendre les facteurs pertinents qui favorisent ou entravent cette autonomisation dans le contexte malien et en particulier, dans les cercles de Bandiagara (Mopti) et Baraouéli (Ségou).

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette recherche : apporter une analyse genre sur l'état de l'autonomisation des femmes et des filles, et de leur participation et accès aux appuis à la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre du projet conjoint UNICEF, PAM et FAO « Appui à la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ». Cette étude-analyse genre permet ainsi de prendre du recul pour étudier les facteurs qui favorisent ou entravent l'autonomisation des femmes et des filles dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

Cette étude-analyse genre permet ainsi de prendre du recul pour étudier les facteurs qui favorisent ou entravent l'autonomisation des femmes et des filles dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Cette recherche qualitative a été mené par Magenta et d'AIR, deux organisations spécialisées respectivement en changement social et comportemental d'une part, et en anthropologie sociale et culturelle d'autre part. Elle est accompagnée d'un second document proposant des recommandations programmatiques aux différentes parties prenantes du projet. Celles-ci ont été établies sur la base de cette recherche et complété par les apports des trois ateliers de restitution et partage de ces résultats qui se sont tenus à Bamako, Mopti et Ségou.

La méthodologie qualitative s'est centrée sur des entretiens semi – dirigés (n = 45), et des GDD (n =28). Pour aider à une meilleure opérationnalisation des résultats de la recherche, un produit vidéo permettant de valoriser la parole locale a été également établi à la suite du présent rapport. Les enquêtes de terrain se sont déroulées en trois séquences durant lesquelles des cibles variées notamment les acteurs institutionnels et péri-institutionnels (préséquence de terrain à visée prospective) ainsi que les membres des communautés locales, les cadres des services techniques et des ONG (séquence 1 et 2).

Le projet « Appui à la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle » est établi grâce au soutien financier du gouvernement du Canada.

Définitions et objectifs de l'étude

Bien qu'ancrée dans un projet existant, cette étude souhaite également initier une réflexion plus globale sur la prise en compte des problématiques liées au genre dans les projets développés au Mali. Ainsi elle cherche à rendre compte des dynamiques de genre observées dans les cercles de Baraouéli et Bandiagara, afin d'analyser les relations entre autonomisation des femmes et filles et les questions de résilience,

sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est important de questionner les représentations collectives, selon lesquelles la femme est occupée à ses tâches davantage reproductives que productives. En effet cette image ne résonne pas nécessairement avec la réalité observée, où la femme est également actrice de la production de ressources pour le foyer.

Une réflexion sur les comportements existant en matière de production, d'accès aux ressources produites, et de contrôle sur ces dernières, pour les femmes et les filles, permet ainsi d'isoler le rôle de certains facteurs déterminant ces comportements. Dans le cas des comportements liés à la production et à la nutrition, la participation à la prise de décision joue un rôle très important. Il devient alors intéressant de chercher à dissocier et comprendre les différents déterminants qui participent à ces comportements identifiés.

Contextualisée dans le programme Canada « Appui à la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle », la thématique de l'autonomisation des femmes et des filles est comprise par beaucoup d'acteurs du développement comme étant synonyme de leur capacité à pouvoir mener des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

L'autonomisation des femmes est couramment considérée, dans la mise en œuvre des programmes comme le fait pour les femmes de faire « des *choix indépendants qui leur permettent de sortir d'une position subalterne et de faire des réclamations/revendications sur leur part dans les avantages des interventions de développement qui leur reviennent de droit, plutôt que d'être les destinataires passives de distribution d'assistance sociale.* »[1]

Dans le cadre de ce projet, l'autonomisation des femmes et filles[2] était initialement conçue comme désignant l'appropriation croissante par des femmes d'un actif productif stabilisé et dont les dividendes (en nature ou en fiduciaire) renforcent les ressources alimentaires du foyer, notamment en faveur d'une consolidation nutritionnelle des femmes et des enfants. A ces considérations économiques se sont nécessairement ajoutés d'autres éléments, surtout lorsqu'on considère l'absence de contrôle voire d'accès aux ressources produites par la femme. OXFAM explique ainsi que l'« *autonomisation économique des femmes efficace ne peut exister que lorsque les femmes exercent leurs droits de contrôler et de bénéficier des ressources, des actifs, des revenus et de leur temps, et lorsqu'elles sont en mesure de gérer les risques et d'améliorer leur statut économique et leur bien-être. Toutefois, pour que l'autonomisation économique des femmes soit significative, les femmes doivent également jouir de l'autonomie et de la confiance en elles nécessaires pour apporter des changements dans leur propre vie. Cela inclut notamment la possibilité et le pouvoir d'initier et d'influencer les prises de décision tout en bénéficiant des mêmes droits que les hommes et en ne subissant aucune violence.*[3] » L'autonomisation des femmes vise alors à mettre en place ce cercle vertueux, ou des conséquences bénéfiques créent les conditions pour générer de nouveaux bienfaits. La confiance en soi, une possibilité de produire des ressources, grâce à des compétences acquises, une possibilité de prendre des décisions et de pouvoir accéder aux ressources produites ainsi que de les contrôler, crée ainsi le cadre idéal pour produire et prospérer. A l'inverse, se concentrer simplement sur la production économique et la mise en place d'AGR sans s'interroger sur les conséquences au sein du ménage, de la santé mentale de la femme ou fille et de sa surcharge de travail (ajouté à ses tâches quotidiennes), et de

[1] Pradhan, B., "Measuring Empowerment: A Methodological Approach", 2003, Vol. 46 Issue 2. SID On-line Dialogue, p.53

[2] Si l'on cherche à rendre compte de la formule anglaise « women empowerment », l'expression française « autonomisation de la femme » n'explicite pas suffisamment la notion de renforcement, d'épanouissement qui pourtant est à traduire.

[3] OXFAM, Cadre conceptuel relatif à l'autonomisation des femmes, mai 2017

l'autonomie de décision ou d'accès aux ressources produites, ne crée par les conditions d'une réflexion sur la durabilité de ce modèle, et les bénéfices retirés pour les femmes, filles, et leurs familles.
En s'appuyant sur ces considérations, le but de cette étude est de produire des données pertinentes, nouvelles et représentatives afin d'appuyer et d'informer la formulation d'une approche transversale du genre pour ce programme.

Les grandes lignes de recherche

Découlant de ces trois axes, nous proposons d'orienter l'étude sur les questions suivantes :

4. Quels sont les déterminants multidimensionnels principaux qui neutralisent l'autonomisation des femmes et des filles au regard des enjeux de résilience alimentaire et nutritionnelle dans les zones ciblées ?

5. Quels sont les processus ou « itinéraires » d'autonomisation existants des femmes et jeunes filles dans les zones ciblées ; et comment ces « itinéraires » d'autonomisation émergent et réussissent malgré un spectre de contraintes systémiques (par exemple le déséquilibre des rapports de genre dans le cadre des alliances matrimoniales) ou conjoncturelles (notamment les impacts économiques et sociaux de la crise socio-sécuritaire).

6. Quels sont les particularismes des rapports de genre et les interstices ou processus d'autonomisation existant ?

Méthodologie

Cadre conceptuel

L'analyse des normes sociales met un accent particulier sur le comportement des individus dans la vie quotidienne, leurs attentes sociales, et leur réseau de référence. Selon la théorie des normes sociales de Bicchieri (2006)[4] il y a deux types d'attentes sociales. La première est une *attente empirique,* relative à ce que d'autres personnes font. Le deuxième type d'attente est une *attente normative,* qui est relative à ce que nous croyons que d'autres personnes pensent que nous devrions faire. Pour qu'un comportement soit classé comme une norme sociale, les individus doivent s'y conformer à condition qu'ils observent leur réseau de référence en train de le faire (attentes empiriques) et qu'ils croient que leur réseau de référence pense qu'ils devraient le faire (attentes normatives). Les attentes empiriques et normatives construisent les normes sociales. Il est important de souligner par ailleurs que certains écueils peuvent être émis dans certains cadres analytiques. Ainsi les normes ne peuvent être confondues strictement avec la culture. De même, une habitude comportementale peut conduire dans les répertoires de justification locale à les confondre avec la coutume ou la culture (ce que l'on nomme en bambara *Laada* par exemple). Mais ces

[4] Bicchieri, Cristina. 2006. The Grammar of Society: The Nature and Dynamics of Social Norms. Cambridge: Cambridge University Press

« habitudes » sont généralement des comportements induits par de nouvelles formes comportementales (processus récents de consommation, d'interactions, de relations…). Bien que ces catégories conceptuelles posent encore aujourd'hui problème dans les débats épistémologiques en sciences sociales[5] on peut postuler de manière simplifiée l'organisation conceptuelle suivante : les systèmes normatifs ne sont pas de strictes déterminations. Les acteurs sociaux sont au confluent de plusieurs normes et décident d'agir de telle ou telle manière selon les multiples contextes de vie (Nalwadda & alli 2010). Plusieurs options s'offrent aux acteurs sociaux construisant un cadre d'actions négociables et non des consécutions linéaires entre les normes.

Les travaux de NC Mathieu, qui a conceptualisé le Puzzle Patrilinéaire, ont été utilisés pour présenter les définitions de féminité et masculinité abordés dans cette recherche - analyse.

L'approche méthodologique basée sur l'anthropologie et le changement social et comportemental permet de contextualiser l'analyse et de prendre en compte les dynamiques locales en présence, tout en permettant une analyse critique des pratiques.

Le cadre d'autonomisation des femmes proposé ci-dessous[6] permet de guider l'analyse comportementale et sociale proposée. Il a été ajusté et combiné afin d'obtenir un cadre d'application pertinent au regard des spécificités des résultats de l'étude. Il est important de souligner qu'au regard de l'étendu de l'objet mais également par dessein, notre cadre conceptuel ne couvre pas toutes les dimensions possibles de l'autonomisation des femmes. Il présente les interactions des différents déterminants comportementaux, qui permet et/ou contraint l'autonomisation des femmes, au regard des remarques sur sa définition énoncées plus haut. L'analyse comportementale, à travers ce cadre, ne décortique plus les différents facteurs selon une distinction entre les sphères du modèle socio-écologique [UNICEF] – individuelle, sociale, institutionnelle…- mais vise au contraire à souligner les points de jonction entre les différents facteurs. C'est au cœur de ces dynamiques, entre normes sociales, considérations individuelles, aspects institutionnels et rapport aux ressources, que se situe l'espace ouvert à un possible changement.

[5] Voir notamment les débats très animés et néanmoins techniques menés notamment par Tim Ingold, Wendy James ou encore Marshall Salhins édités en 2020, La culture en débat, l'anthropologie en question, Carnets de Belrose, 2020.

[6] Notamment "Institute for Reproductive Health. 2017. The Flower for Sustained Health: An integrated socio-ecological framework for normative influence and change: A working paper. Learning Collaborative to Advance Normative Change. Washington, D.C.: Georgetown University.

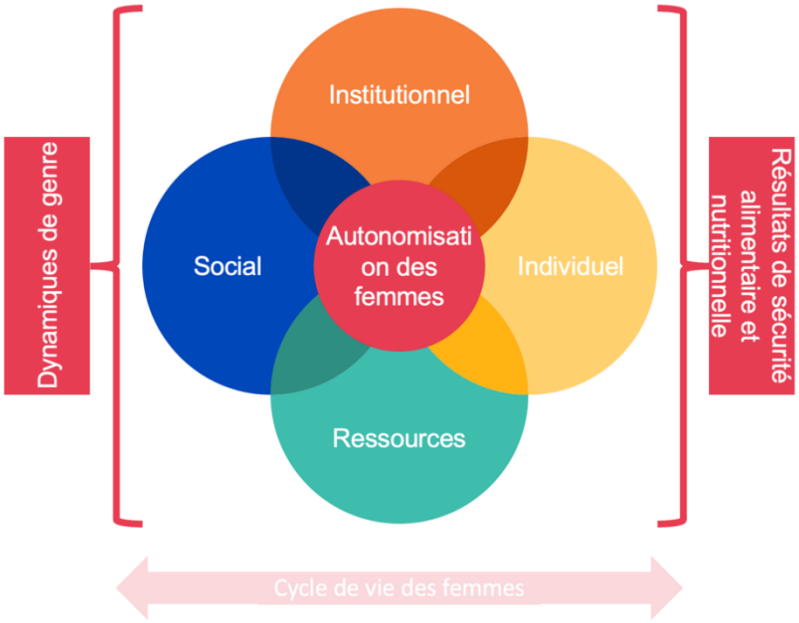

Figure 1 : Cadre d'autonomisation des femmes proposé

Les quatre dimensions identifiées ci-dessus sont cohérentes avec une approche anthropologique inductive, partant d'observations spécifiques qui nous permettent de tirer des conclusions, à titre d'exemples nous pouvons notamment citer :

- Dimension sociale :
  - Normes et attentes sociales (incluant acceptabilité des violences basées sur le genre)
  - Participation à la prise de décision au sein du ménage et de la communauté
- Dimension individuelle :
  - Estime de soi et confiance en soi
  - Efficacité personnelle
  - Sens de « pouvoir faire » (agency)
  - Aspirations
  - Expériences et perceptions des violences basées sur le genre
- Dimension ressources : ici nous explorerons à la fois l'accès et le contrôle
  - Services (tels que l'éducation, la santé et protection, etc.)
  - Ressources productives – il s'agit des ressources collectives gérées souvent par le plus âgés des ascendants (récolte, produits de l'élevage, pêche, argent envoyé par les émigrés, contributions individuelles, etc.)
  - Accès à la rémunération, à l'emploi et la formation ; et le temps disponible qui le conditionne
- Dimension institutionnelle[7] :

[7] NB : la dimension institutionnelle a largement été explorée dans la revue de littérature ainsi que dans la pré-séquence et ont fait l'objet d'un rapport à part.

- Politiques publiques et lois
- Institutions religieuses

Le rapport, intégrant cette analyse de l'autonomisation des femmes et filles de Baraouéli et Bandiagara, se divise en deux parties. Les grandes lignes de la recherche peuvent se problématiser dans le questionnement suivant : dans une société basée en partie sur une division des rôles entre hommes et femmes, filles et garçons, comment tendre vers une autonomisation des femmes et des filles dépassant la 'simple' génération de revenus (lesquels reviennent *in fine* à l'homme), afin de leur offrir la possibilité d'un choix et d'un épanouissement ; pour améliorer le bien-être des familles et de la communauté ?
La première partie du rapport présente l'organisation des sociétés observées, basée sur des rôles en partie genrés. Elle s'attache à traduire les normes sociales, et les définitions de la féminité, de la masculinité, de l'ainesse qui en découlent. Elle explicite les rôles sociaux conséquents, tout en mettant en lumière les inégalités inhérentes à ces définitions, qui en découlent nécessairement.
La seconde partie mène une réflexion sur les possibilités offertes aux femmes dans ce cadre posé, notamment en termes d'accès et de contrôle des ressources.

Partie 1

Un ensemble de déterminants socio-normatifs au cœur des mécanismes de prise de décision et d'autonomisation

Les représentations sociales de la masculinité et de la féminité dans les villages où les enquêtes ont été menées rendent suffisamment compte d'une dysmétrie des rapports de genre. Les résultats de cette recherche ont permis notamment d'isoler les normes sociales principales qui dessinent des attitudes ou parcours que les personnes empruntent de manière plus ou moins prononcée. Globalement, les hommes et les femmes s'y réfèrent implicitement ou explicitement dans les entretiens pour justifier des modalités comportementales. On relève également que les jeux de négociations, et tentatives d'émancipation existantes, se font *in fine* par rapport à ces normes, dans le champ d'action qu'elles permettent.
Tout en soulignant la variété ethnique des populations des deux sites d'enquête, Baraouéli et Bandiagara, et la diversité de leurs formes d'organisation sociopolitique, on retient un certain nombre de traits généraux et communs au regard la place de la femme, conditionnés par le rôle que le monde masculin délimite principalement.

La définition de l'homme et de la femme

Qu'est-ce qu'une femme dans la société locale ?

La définition de la féminité se lie à des rôles et attitudes attendues de la femme, par rapport à l'homme ainsi qu'au reste de la famille. Lorsque l'on parcourt les discours issus des entretiens réalisés lors des investigations de terrain sur la question de la féminité, on relève une certaine convergence de vue des répondants quant au fait que la féminité s'exprime généralement à travers des attributs généraux, comme la capacité d'accueillir un étranger à la maison ou de savoir préparer des aliments ou encore d'avoir des enfants. Ces caractéristiques qui définissent la femme sont toutes fonction du regard des hommes, telles que données et vues par eux. Être une femme se définit donc par rapport à un destinataire masculin : *« une femme n'est rien sans un homme. Elle est toujours dernière un homme que cela soit son père, son mari ou son frère. »* [GDD Mixte Adultes Assa Mopti].
Ainsi, la femme est assimilée à la "chose d'en bas" (*duguma fen*, en bambara.) et l'homme à la "chose d'en haut" (*senfè fen*). Le haut et le bas représentent ainsi respectivement la position inférieure et la position supérieure. Les qualités majeures recherchées chez la femme sont la capacité à supporter son mari (*mugnu*) et la patience face à tout ce qu'il fait (*sabali*). Les conseils souvent donnés aux filles nouvellement mariées insistent sur ces notions comportementales.
Le rôle de femme dans les communautés est associé à son statut d'épouse, où elle s'occupe de son foyer, de ses tâches ménagères plus qu'à son statut socio-économique : « *La femme dépend toujours de son mari. Si une femme n'a pas de mari même si elle est riche, elle n'a aucune valeur. Il faut toujours avoir un mari pour*

être valeureuse. Je pense que ce système est africain. » [GDD Adultes Mixte Dandoli Mopti]. Son rôle est globalement celui d'une donneuse de soins en charge des tâches domestiques, qui se doit d'avoir des enfants, de savoir cuisiner. Elle est respectueuse envers son mari, se tient à sa place, a une liberté de mouvement limitée et un pouvoir de décision restreint. La femme est présentée comme étant dans une position subalterne par rapport à son mari : *« traditionnellement, la femme est toujours derrière son mari. Elle n'a pas d'autre choix à faire.* » [GDD Groupe de Soutien de Nutrition Mixte Assa Mopti].
Elle est ainsi une mère présente et dévouée qui s'occupent des enfants et les guident : « *Les papas peuvent abandonner ses enfants mais les mamans pas du tout. C'est un adage.* » [GDD Adultes Mixte Boidié Ségou]. Elle est travailleuse et fait beaucoup d'efforts pour aider sa famille : « *Nous les femmes, nous travaillons plus que les hommes.* » [GDD Adultes Mixte Sibi-Sibi Mopti]. Beaucoup de participantes également ont insisté sur le rôle de médiatrice des femmes dans les conflits familiaux. Ce rôle colle à une attente sociale régulièrement rappelée dans les conversations courantes qui souligne qu'après le mariage, la femme doit "être une aiguille" (coudre/tisser les liens) plutôt qu'un couteau (cause de division).
Elle est perçue comme n'ayant pas les mêmes capacités physiques que les hommes, et par conséquent certaines tâches ne sont pas des tâches pour les femmes : « [Je *faisais le jardinage mais j'ai laissé tomber. Je ne peux pas supporter, car creuser un puit pour arroser le jardin n'est pas l'activité d'une femme. […] mais c'est trop dur pour les femmes*. » [GDD Mixte Adultes Dandoli]. Elle est perçue comme étant plus fragile, notamment par rapport à la faim, qu'elle supporterait moins que les hommes. Cette position est d'autant plus marquée dans certaines communautés : « *Qui parle de femme surtout en milieu dogon ou traditionnel […] la pesanteur sociale qui pèse sur les femmes, il y'a les interdits, de façon générale, la femme même était laissée pour compte comme comparativement à un objet parlant,* » [GDD GSAN Mopti].
Les femmes se conforment à ce rôle qui est le leur pour plusieurs raisons (parfois simultanément) : par adhésion « *Ah ! à chacun sa place* » [GDD AME Femmes Tamani Ségou]; par contentement (« *La place qu'on occupe nous nous contentons avec ça*. » [EI Femme cheffe de famille Mallé Ségou]) ; par conformisme ; par protection envers les risques associés socialement et vis-à-vis de son mari.
En effet, la pression sociale peut y jouer un rôle afin de ne pas faire l'objet de rumeurs de la part les autres membres de leurs communautés : « *C'est mal vu dans notre communauté. Si une femme décide d'avoir un grand champ, ils diront que cette dernière veut être cheffe de famille.* » [GDD Femmes cheffe de famille Boidié Ségou]. Ce rôle est aussi protecteur vis-à-vis des hommes : « *Je préfère que les hommes aient le contrôle total, pour éviter qu'ils nous accusent de gaspillage plus tard ; quand c'est eux qui nous le donnent il n'y aura pas de problème.* » [GDD Mères Adolescentes Boidié Ségou].

De manière générale il persiste par ailleurs un discours visant à naturaliser les normes de genre : en effet, les arguments relevés s'apparentent à un phénomène observé communément en sociologie et anthropologie, et notamment dans la sociologie du genre, à savoir la naturalisation d'un phénomène de subordination avant tout socioculturel. Autrement dit les acteurs énoncent un modèle organisationnel et le justifie comme un mécanisme quasiment autoorganisé par la nature même des acteurs : aux femmes des capacités et attributions naturelles et délimitées, aux hommes des capacités et attributions en l'occurrence à la fois complémentaires et en contrôle de la complémentarité elle-même.
Les femmes sont par ailleurs présentées comme non responsables dans la gestion des ressources du ménage. « Le gaspillage » est une des mentions les plus fréquentes dans les réponses sur les capacités de femmes et la gestion des ressources.
« *Ça ne serait pas pour rien qu'un homme ne laisse pas ses ressources sous le contrôle des femmes, parce qu'il y a des gens qui exagèrent, elles ne contrôlent pas la quantité à utiliser, elles gaspillent souvent, c'est pourquoi*

beaucoup d'hommes ne laissent pas leurs ressources à la disposition des femmes. » [GDD Mères Mineures Boidié Ségou]

L'analyse faite du contexte traditionnel (mode de vie, éducation) inspire également quelques réflexions autour de la question de la femme. Ces réflexions prennent appui sur les propos de certains acteurs selon lesquels les femmes sont le plus souvent présentées comme n'étant pas digne de confiance : « *Il a dit la réalité, car, il y a des femmes qui n'aident pas leurs maris pour que leur foyer puisse prospérer* » [GDD Adultes Mixte Foni Ségou]. Suspectée par exemple de donner les revenus de la vente d'une récolte à leur frère plutôt que de couvrir les dépenses du ménage, l'ambivalence de la position structurelle des femmes conditionnent ainsi une certaine méfiance. Cette perception de la femme peut être examiné également à la lumière du concept de Puzzle patrilinéaire (NC Mathieu -1998 p 53) [8] par lequel un système à filiation patrilinéaire (lignage transmis par les hommes) et à système de résidence virilocal (résidence chez le mari) ou patrilocal (résidence dans le lignage du mari) amène une femme à déménager chez son mari alors qu'elle appartient toujours à son lignage d'origine sans le perpétuer. Aussi se retrouve-t-elle structurellement dans une situation d'étrangère chez son mari, et sa légitimité décisionnelle se heurte ainsi à cette configuration structurelle.

Il est ainsi généralement perçu que si les femmes accédaient au pouvoir décisionnel, elles risqueraient d'en abuser en divisant la famille ou en essayant de tout contrôler. Certains hommes les perçoivent comme étant envieuses et qui ne se satisfont pas de ce qu'elles ont. La seule situation où la femme peut, dans une certaine mesure aller au-delà de ce rôle, est lorsqu'elle devient cheffe de famille du fait de l'absence d'hommes par nécessité pour prendre soin de sa famille (veuvage, migration saisonnière notamment). Ce nouveau rôle peut être perçu comme un défi religieux : « *pour les femmes cheffes de famille selon moi tout ce que Dieu fait est bon si tu as été mise devant les épreuves de la vie par la volonté de Dieu si tu l'acceptes ainsi tout en le remerciant, c'est ce même Dieu qui va t'aider à relever le défi. […] Dieu t'enverra des miracles pour t'aider, moi je l'assume comme ça du jour au jour*. » [GDD GSAN Mixte Assa Mopti].

Être adolescente dans la société locale

Malgré la variété ethnique des populations des deux sites d'enquête, on relève un certain nombre de traits généraux et communs au regard de la place des adolescentes dans la société. Elles se trouvent au bas de l'échelle décisionnelle et sont ainsi considéré comme des "cadettes sociales négligées" dans ce domaine.

Pendant que les autres femmes du ménage connaissent des formes d'implication implicites ou explicites à la prise de décision, les adolescentes sont tenues à distance dans les concertations de prise de décision entre femmes. Elles suivent souvent de loin les réunions décisionnelles. En plus d'être exclu de la chaine décisionnelle, cette catégorie sociale n'a pas droit à la propriété ou d'administrer les dividendes de leur activités économiques : "*Les filles non mariées ne peuvent pas posséder de biens en leur nom. Tout ce qu'elles produisent comme bien appartient à leur mère. Que ce soit dans le maraîchage ou dans le petit commerce, la participation des jeunes filles dans les activités est considérée comme une éducation, une formation*". [GDD Adultes Mixte Dandoli Mopti]. Ainsi comme nous l'évoquons plus loin, si une femme mariée subie une aspiration tendancielle de ses dividendes agricoles par le mari, l'adolescente reverse globalement les siens à son lignage d'origine.

[8] MATHIEU N.-C., 1991. L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe. Paris, Côté-femmes. / MATHIEU N.-C., 1998. « Remarques sur la personne, le sexe et le genre », Gradhiva, 23 : 47-60.

Qu'est-ce qu'un homme dans la société locale ?

La représentation sociale de la masculinité qui prédomine dans les deux sites de l'enquête se caractérise par la virilité, le courage, la force, l'autorité, la tenue de ses engagements, etc. Elle semble être un double en négatif de la définition d'une femme dans l'espace domestique[9]. Ce sentiment est particulièrement ressenti et marqué par les hommes qui décident et contrôlent la plupart des actifs productifs et les revenus des ménages. Alternativement il revient souvent dans l'enquête que le comportement de certains hommes notamment ceux qui « laissent leurs femmes décider » démontrent une faiblesse assimilable au statut de femme elle-même :

« *Un homme qui n'arrive pas à décider ou à trancher quand un conflit oppose ses deux femmes ou ses enfants n'est pas considéré comme un homme mais considéré comme une femme* ***« anna yanna »*** (lit. Un homme - femme). [Y.K. Anthropologue spécialiste de la jeunesse et développement].

" *L'homme qui se laisse dominer par la femme, n'est pas un vrai homme. Il manque de virilité. Il n'a qu'à laisser tomber le pantalon pour enfiler le pagne*" [K.L. Homme Tamani Ségou].

Le rôle de femme est, de prime abord, en miroir avec celui de l'homme responsable de famille, qui a la charge de subvenir aux besoins du ménage et de nourrir sa famille. C'est sa place : « *Ce sont les hommes qui sont par devant le mariage […]. La femme ne peut pas être responsable de la famille devant les hommes* » [GDD AME Femmes Tamani Ségou]. Lorsqu'il est chef de famille, le respect lui est dû par les membres de cette famille et lui-même se perçoit comme étant supérieur : « *homme se considère comme supérieur et se croit faire tout.* » [GDD Femmes Adultes Dandoli Mopti].

L'homme est également plus fort physiquement que les femmes. Les autres hommes, qu'ils soient chefs de ménage ou célibataires, doivent généralement également un respect au chef de famille[10], et n'entreprennent rien sans son assertion. Il est la personne qui fixe les règles et les limites à respecter dans la famille et prend les décisions[11]. Les ressources productives, la terre, les enfants et les revenus du ménage lui appartiennent en sa qualité de chef de famille : « *tous les revenus du ménage appartiennent au chef de ménage que cela soit de l'argent ou des céréales. La femme ne peut pas faire son choix.* » [GDD Main d'œuvre agricole Femmes Sibi-Sibi Mopti].

Ce rôle de l'homme chef de famille doit aussi être reconnu par les membres de la communauté en dehors de la famille, c'est-à-dire celui d'un homme qui n'est pas influencé par les femmes, tant dans sa prise de décision que dans son travail : *« Beaucoup d'hommes n'aiment pas travailler avec les femmes parce qu'ils ne veulent pas que les gens sachent qu'ils travaillent avec l'avis de la femme. »* [GDD Adultes Hommes Tamani Ségou] « *ici, les idées des villes ne marchent pas beaucoup. Quand tu te déplaces avec ta femme, elle pourra prendre des décisions mais pas [en] étant dans le village. »* [GDD Adultes Mixte Dandoli Mopti].

Il revient souvent dans l'enquête que le comportement de certains hommes, notamment ceux qui « laissent leurs femmes décider » sont plutôt considérés comme des femmes : *« L'homme qui se laisse dominer par la femme, n'est pas un vrai homme. Il manque de virilité. Il n'a qu'à laisser tomber le pantalon pour enfiler le pagne* » [El Tamani Ségou]. Cette angoisse androcentriste/viriliste est toutefois complexe car elle se confronte

[9] Comme évoqué plus loin dans ce rapport, cette première image est toutefois modérée par divers discours.
[10] Voir la section "Focus : Violences Basées sur le Genre".
[11] Voir la section "Prises de décisions'

par ailleurs à une forte pression économique sur les femmes qui peuvent se révéler des rouages financiers important lors des phases de difficulté[12].

Définition des aspirations / ce qu'est une vie « réussie »

Les aspirations qui découlent de ces normes sociales ainsi présentées sont par conséquent très empreintes de ces normes de genre. La notion de vie réussie a ainsi trait à une vie maritale, puisqu'on a vu que la valeur d'une femme résidait dans son mariage :« *La femme dépend toujours de son mari. Si une femme n'a pas de mari même si elle est riche, elle n'a aucune valeur. Il faut toujours avoir un mari pour être valeureuse. Je pense que ce système est africain*. » [GDD Adultes Mixte Dandoli Mopti].

En matière d'autonomisation des femmes et des filles, les aspirations restent circonscrites dans le cadre posé par la tutelle de l'homme, dans la mesure où celle-ci confère une reconnaissance sociale ainsi qu'un espace de sécurité. Par conséquent, elles concernent surtout une volonté d'exercer de nouvelles activités plus rémunératrices que l'agriculture, afin d'être moins tributaire des conditions climatiques particulièrement difficile dans la région. Certaines femmes expriment ainsi l'idée de pouvoir vivre du petit commerce et d'être formé à d'autres activités telles que la couture ou le crochet. Ces besoins en formation concernent également les questions alimentaires, nutritives, de croissance infantile et de gestion des ressources. Afin d'assurer une surveillance régulière de ces mêmes enjeux, la création de comités de suivi est également réclamée dans les zones qui en sont dépourvues. Ces éléments peuvent être complétés par une explication avancée par l'universitaire Fatoumata Keita[13], tirée d'entretiens réalisés pour une autre recherche. Elle affirme ainsi que, lors de son terrain, les femmes rencontrées parlaient d'autonomisation, dans leur langue, suivant l'expression « ne pas devoir à quelqu'un ». D'où la traduction immédiate en AGR afin de pouvoir subvenir à ses propres besoins et à ceux de ses enfants, mais avec le désir de rester sous la tutelle de quelqu'un pour mener son action. L'espace de protection, déterminé par la tutelle de l'homme chef de famille permet de sécuriser, et devient condition pour se construire socialement et économiquement. Cela n'est pas sans créer une confusion, et une certaine méfiance à l'égard de ce que l'autonomisation des femmes et filles pourrait apporter (« nous, nous ne sommes pas pour ces choses bizarres, rire….. » [El Membre GSAN Femme Assa, Mopti]). Elle est ainsi parfois assimilée à un renoncement à cet espace de sécurité et de reconnaissance sociale, et n'est pas revendiquée comme telle.

Dans ces aspirations à une vie réussie, on note chez les répondantes, cependant, la place importante prise par l'accès à l'éducation. Soucieuses d'assurer un avenir meilleur aux générations futures, la majeure partie des femmes interrogées adhèrent à scolarisation et la poursuite des études des jeunes filles : "*J'aimerais qu'elle continue avec les études. Tant que j'ai les moyens pour supporter les frais elle continuera. Je ne souhaite vraiment pas que mes enfants abandonnent l'école.*" [GDD Cheffes de Famille Femmes Boidié Ségou] ; " *Quand les femmes auront accès à l'éducation tout sera réglé.* " [GDD Mères -18 ans Boidié Ségou].

L'autonomisation des femmes et des filles se conçoit, comme finalité, en un épanouissement personnel de ces dernières. En d'autres termes, le parachèvement est l'idéal d'une vie où femmes et filles puissent poser des choix, instruits, à l'abris de violences ou d'autres formes de pression, et dans un environnement favorable. Au vu des contraintes et normes de genre qui entourent la condition féminine, et dictent l'idéal féminin comme masculin dans les cercles étudiés, la projection d'une autonomisation de la femme/fille n'est souvent même pas visualisée par les femmes, et est parfois confondue avec une image caricaturale

[12] Voir la partie "Ressources"
[13] Colloque international « Femmes africaines dans une société d'hommes », 21 mars 2022

de renversement de l'ordre et des mœurs. Les aspirations prononcées par les femmes, bien que visant cette même amélioration des conditions de vie, demeurent ainsi largement conditionnées par la projection de ce que la communauté attend d'elles. Soient par les normes de genre ainsi que d'autres normes sociales décrites ci-dessous.

Reproduction et tension générationnelles au regard des normes sociales

La reproduction des normes sociales, c'est-à-dire leur transmission et maintien au niveau local, se concentre sur de multiples dimensions hiérarchiques, dissemblables dès lors qu'on les examine à la loupe. En s'en tenant aux relations de genre on peut isoler toutefois des tendances lourdes qui structurent les relations. La dynamique ainé/cadet est celle qui domine le plus. Elle est toutefois remise en cause progressivement, non sans causer des tensions générationnelles.

La prédominance hiérarchique des ainés sur les cadets sociaux

En bambara, le terme ***mogokoroba*** (lit. Vieille personne en bambara, adulte par extension) s'oppose à celui de ***denmiseni*** (lit. Petit enfant, jeune par extension). Ils sont utilisés pour différencier les aînés des cadets. L'opposition ***mogokoroba*** et ***denmiseni*** construit une relation binaire entre ceux qui sont dépositaires de l'autorité et qui commandent et ceux qui doivent se soumettre à cette autorité.
Le respect de l'âge est en effet une valeur traditionnelle qui repose sur la conviction que la personne âgée a eu le temps d'accumuler de manière quasi mathématique beaucoup de connaissances et d'expériences au regard des jeunes. C'est la raison pour laquelle les ainés hommes et femmes ont été souvent cités comme ceux qui prennent les décisions au nom de la famille. La notion d'aîné (**mogo koroba en bam.**) recouvrent une variété de personnes affiliées au mari (parents, grands-parents, oncles, tantes, frères et sœurs). "*Les aînés, Il s'agit des femmes des oncles aux maris, nos belles-mères., les femmes aux grands frères de nos maris... Tant que ces ainées sont là, c'est eux qui seront toujours appelées lors des prises de décision*. [GDD Mères Mineures Boidié Ségou].

Les adolescentes face aux normes : entre continuités et ruptures

Malgré la prédominance de cette structuration relationnelle, des évolutions ont été soulignées par les participantes aux GDD. Le séjour en ville est une nouvelle expérience qui peut entrainer une remise en cause du pouvoir de décision des aînés sur les cadets notamment dans le domaine matrimonial. Ces velléités d'émancipation générationnelle vis-à-vis des hiérarchies locales sont généralement évoquées dans les discours conservateurs comme un processus d'atomisation des valeurs et *in extenso* des normes de groupe.

D'autre part, les commentaires des anciennes générations sur les aspirations à plus d'autonomie des jeunes générations semblent peut-être davantage résignés qu'indignés. Indice, s'il en est, que le changement social dans les sociétés rurales n'implique pas des résistances systématiques. Ainsi le constat suivant :

"*Quand, nous avons eu l'âge de nous marier, nos parents nous ont données en mariage, sans demander notre point de vue. C'est dans cette vision aussi que, nous continuons. Mais maintenant, à cause de l'exode de nos filles à Bamako, on ne peut plus les donner en mariage sans leur consentement. Sinon, elles refusent.*" [GDD Adultes Mixte Foni Ségou].

Relations générationnelles entre femmes et reproduction normative

Les relations entre femmes et filles se structurent également dans le cadre de cette relation ainées-cadettes normalisée. Une hiérarchie pyramidale se retrouve généralement au sein des foyers, avec l'influence et la prise de décision de la femme mûre sur ses belles-filles.

En effet, la belle-mère joue souvent un rôle central dans cette configuration sociale dans l'échelle sociale des prises de décision. Se soumettre à la belle-mère est un devoir social pour les femmes mariées. Elle exerce une influence non négligeable sur son fils. Avoir les faveurs de la belle-mère permet à la belle-fille de mieux négocier sa relation avec son époux et plus largement le reste de la famille à son avantage.

"*La belle-mère fait partie de ces femmes plus écoutées, d'autres n'ont plus leur mari en vie, ses enfants l'écoutent donc, pour les bons conseils qu'elle peut leur donner.*" [GDD Mères Mineures Boidié Ségou].

Cette recherche stratégique de l'assentiment de la belle-mère est au cœur des tentatives de résolution du puzzle patrilinéaire, et peut être ainsi classé dans l'exercice du *patriarcal bargain*, soit la négociation patriarcale.

Les femmes au sommet de cette hiérarchie voient dans les changements intergénérationnels en matière de sexualité ou de nutrition une remise en cause de leur rôle.

La perception de la sexualité des jeunes filles est une composante importante d'une impression de perte de contrôle des femmes mûres au regard de la reproduction de ces normes matrimoniales, notamment la virginité prénuptiale. Considérées comme plus dévergondées que les générations précédentes avec une sexualité bien plus exacerbée, elles peuvent être considérées comme des formes d'émancipation qui heurtent par ailleurs les générations féminines ascendantes : "*Déjà à l'âge de 10 ans et plus, on constate que beaucoup des jeunes filles connaissent beaucoup de choses. Cela est dû, parce qu'elles fréquentent beaucoup les garçons. Tandis que celle de la génération précédente, n'oseraient pas faire cela dans le temps.*" [El Élu communal

Homme Deninkoura Ségou]. "*Les filles d'autrefois avaient honte de faire des choses que celles de maintenant le font sans aucune honte. Par exemple, autrefois, une fille pouvait être amie avec un garçon sans rapprochement sexuel ou intime. Mais, maintenant, tel n'est pas le cas.*" [El Femme propriétaire de terre Ségou][14].

Outre la sexualité, le régime alimentaire oppose également les deux générations. En effet, même si ce régime alimentaire revêt des formes variées selon les villages, les personnes âgées considèrent le plus souvent les jeunes filles comme des gaspilleuses. C'est le cas par exemple à Dandoli, dans le cercle de Bandiagara, où la volaille est élevée pour être vendue au marché. L'argent issu de ce commerce est utilisé dans l'achat de la céréale pour compenser le déficit alimentaire. Mais les jeunes filles prennent souvent les œufs pour faires des omelettes ou tuent ces poules ou coq pour préparer des plats pour leur mari. Or, à en croire les témoignages : "*si tu casses un œuf, tu as tué un être vivant. Celui qui mange des œufs n'aura de poules ou de coq donc il n'aura pas d'argent.*" [El Femme mûre Assa Mopti].

Division genrée du travail et de la propriété

Découlant des normes de genres et sociales décrites plus hauts, les tâches sociales[15] et économiques sont séparées par genre dans les sociétés. L'homme est défini dans son rôle tutélaire et de pourvoyeur. Ses tâches répondent donc à ce rôle, et ont par conséquent un rôle *a priori* plus productif, générant des revenus, que les femmes, qui sont surtout investis socialement comme lien de la famille, accomplissant en priorité toutes les tâches domestiques et reproductives. La réalité des besoins, et l'incapacité qu'a l'homme de pouvoir, seul, subvenir aux besoins familiaux, vient cependant nuancer la réalité observée, sans pour autant renverser ce cadre.

Les activités agricoles

La division des tâches au sein du ménage varie selon les foyers et les communautés. Dans certains ménages, les travaux agricoles sont faits « ensemble » avec les femmes qui rejoignent les hommes après avoir accomplis leurs tâches ménagères : « *Le matin, les hommes nous donnent le mil que nous pilons. Après nous partons chercher de l'eau, c'est nous qui préparons le petit déjeuner. Nous l'apportons au champ et après nous revenons préparer le « dègè » (bouillie) que nous apportons aussi aux hommes dans le champ. Nous restons là-bas pour cultiver et après nous revenons encore pour préparer le diner et faire chauffer de l'eau pour les hommes. C'est ce que j'ai à dire.* » [GDD Main d'œuvre agricole Femmes Assa Mopti].

Cependant, la récolte reste la possession du chef de famille. Une différence est faite pour le mil : « *après la récolte, le bon mil est à la charge des hommes et le mil secondaire est à la charge des femmes.* » [GDD Groupe de Soutien Nutrition Mixte Assa Mopti]

Dans d'autres communautés et ménages, les travaux agricoles sont considérés comme n'étant pas des travaux pour les femmes (chez les Sonike, à Deninkoura, à Foni, à Boidié, à Ségou) et seuls les hommes le font.

[14] Pour une description éclairante des mœurs prénuptiales des jeunes filles voir notamment l'article d'Anne Doquet, Les stratégies conjugales des jeunes maliennes, dans l'ouvrage Le Mali contemporain, Ed Tombouctou/CNRS, 2015.

[15] Tâches et activits définies par la société et menées par ses membres, en fonction de leur genre et âge.

La participation de la femme aux travaux agricoles peut être aussi liée à la taille du ménage. Si le ménage est restreint, la femme aide son mari pour le travail de la terre car le nombre de bras valide disponible est limite.
La pratique des activités liées à la pêche varie également selon les communautés : soit cela est présenté comme uniquement une activité pour les femmes, soit une activité d'une des femmes avec son mari [GDD AME Femmes Tamani Ségou], ou bien une activité qui n'est que réservé aux hommes [El Femme Mineure Tamani Ségou].
D'autres activités sont réservées aux femmes, comme le maraichage, la vente (notamment de poissons, des feuilles de baobab et les feuille de fakoye séchées…), le filage du coton, l'élevage des moutons.

Attribution exclusive des tâches domestiques aux femmes

Les tâches domestiques sont la responsabilité des femmes, notamment quant aux enfants. Cette responsabilité est lourde : « *ce sont les femmes qui sont fatiguées sinon les hommes ne sont pas fatigués chez nous. Si les enfants ont des besoins, ils viennent dire maman et non papa* » [GDD Adultes Femmes Lougourougoumbo Mopti].
Entre femmes, les tâches sont divisées également avec les travaux ménagers faits par les jeunes femmes (les belles filles) et les autres femmes (les belles mères) qui peuvent travailler contre rémunération. On observe ainsi comme un report des tâches systématisées, avec un transfert, vers d'autres actrices, de certaines tâches imposées. En d'autres termes, la capacité qu'a une femme de pouvoir mener certaines activités générant du revenu dépend de la possibilité qu'une autre femme puisse se charger des tâches domestiques.
Il est intéressant de noter que dans la prise en charge des besoins des enfants, les responsabilités sont divisées entre l'homme et la femme : « *Leurs pères leurs donnent à manger et leurs mères leurs habillent. Depuis qu'une fille est née dans notre communauté, ce sont les mères qui les achètent les effets d'habillement jusqu'à ce qu'elles partent dans leur foyer*. » [GDD Adultes chefs de familles et femmes Mixte Foni Ségou].
En revanche, par effet de symétrie inversée, la femme est considérée comme le maitre étalon du soin apporté aux enfants et incarne l'animatrice idéalisée d'un pacte de stabilité domestique, y compris dans l'accueil des étrangers. « *La famille, c'est la femme. Si la femme est à cœur ouvert avec son mari, il va réussir dans la vie et si la femme n'est pas de cœur ouvert, il ne va jamais réussir. C'est elle qui accueille les étrangers, éduque les enfants et te prépare à manger. C'est la raison pour laquelle tout fait des bénédictions pour avoir une bonne épouse qui renforce les liens entre les parents des deux côtés*." [GDD GSAN Mixte Donnou Nandoli].
Cette insistance sur la fonction sociale au détriment de la fonction économique de son activité domestique structure de part en part le régime de limitation normatif qui lui est imposé.

La contribution féminine à l'économie du foyer : entre minorations masculines et tensions domestiques

Si le ménage fait face à des difficultés financières, une partie des responsabilités financières de l'homme sont transférées à la femme (un devoir de suppléance) et passent des dépenses alimentaires aux soins des enfants : « *S'ils sont en possession d'argent, ils [contribuent pour le prix des condiments] sans difficultés. Sinon il revient à la femme de s'en occuper.* » [GDD Main d'œuvre agricole Femmes Kamba Ségou]. Il est néanmoins préférable que cela ne se sache pas : « *Ils ont tous la même perception parce que pour qu'il y ait bon vivre dans le ménage la femme doit savoir collaborer avec l'homme en le soutenant financièrement sans que les gens le*

sachent. Si elle soutient l'homme si les gens le sauront beaucoup d'hommes refuse cela. » [GDD Adultes Hommes Tamani Ségou].

Dans certains cas, l'utilisation du revenu réalisée grâce à l'AGR de la femme peut être décidée par son autrice : « *c'est pour nous même, on peut faire plaisir aussi à nos maris sinon ça nous appartient*. » [GDD GSAN Mixte Donnou Nandoli Mopti]. Même dans ce cas, une grande partie des dépenses sera tout de même dédiée à l'alimentation de la famille. Comparativement à l'homme, la femme, qui pourtant gagne moins, donne une grande part de ce dont elle peut librement user pour couvrir les besoins de la famille (« *Par exemple, si on donne 500 F à un homme et 500 F à son épouse, l'épouse en question va utiliser 400 F de son argent dans l'alimentation de la famille et utiliser le reste des 100 f dans ses besoins personnels. Par contre, quant à l'homme, il ne dépensera même pas 250 F dans son argent pour la famille.* » [El Relai Homme Tamani Ségou]) Toujours dans cette perspective et au regard des crises de plus en plus fréquentes et pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les groupements de femmes avec l'appui des projets de sécurité alimentaires ont mis en place des banques de céréales. Ces banques protègent les populations contre les prix exorbitants pratiqués par certains commerçants pendant les périodes de soudures. Ce qui les permet de participer à la gestion et la sécurisation des récoltes. Les stocks sont constitués de céréales principalement mil et de sorgho. « *La vente de ces céréales se fait dans le village pour permettre à toutes les catégories de ménages d'y accéder. Ainsi, un mari qui a un déficit alimentaire peut bénéficier d'un crédit par l'intermédiaire de sa femme. Cette vente à crédit est uniquement réservée aux membres.* » [El Femme leader Dandoli Mopti].

La réaction des jeunes hommes, par rapport à la contribution des femmes, laisse voir cette absence d'autonomie dans la prise de décision des femmes, sur leurs propres ressources produites. Ainsi, il n'y a pas à proprement parler de décision prise, par rapport à celle de l'homme. La femme peut amener ses décisions soit en se conformant à ce qui est initialement décidé par l'homme, soit en le contestant, mais son choix s'appréhende nécessairement en relation avec celui du chef de famille. De plus, la contestation qui permettrait d'exprimer un choix distinct se solde souvent par des réprimandes voire des violences[16] : « *Le jour où vous n'avez pas les moyens de faire face aux dépenses, si vous demander à la femme de contribuer, certaine ne vont pas facilement accepter cela. Si vous voyez qu'on entend les paroles de l'homme au dehors c'est parce qu'il a demandé à la femme et cette dernière a refusée.* » [GDD Jeunes hommes Tamani Ségou].

L'autonomisation que pourrait gagner la femme au sein du ménage par le pouvoir financier apporté est, dans un ménage dirigé par un homme, uniquement palpable au sein de la cellule familiale. En effet, comme vu plus haut, son gain dans la participation aux décisions sera proportionnel à son apport financier. En revanche, le soutien apporté est gardé secret au sein de la famille, afin de ne pas faire perdre la face à l'homme aux yeux des autres hommes. L'incapacité à subvenir aux moyens de la famille est ainsi vue comme une honte, un manque de virilité. Par conséquent, si l'aide apporté par la femme est tu, sa place, au sein du village, n'en est alors pas renforcée. « *Pour qu'il y ait bon vivre dans le ménage, la femme doit savoir collaborer avec l'homme en le soutenant financièrement sans que les gens le sachent. Si elle soutient l'homme mais que les gens l'apprennent, beaucoup d'hommes refuseront cela.* » [GDD Jeunes hommes Tamani Ségou].
On observe un alignement des discours normatifs. Ainsi, aider le mari est considéré comme une fin en soi pour les activités entreprises par les femmes. La perception même du capital qui résulte de leur effort est

[16] A l'échelle du Mali, selon l'EDSM VI 2018, près de la moitié des femmes de 15-49 ans en union ou rupture d'union ont subi dans leur vie des violences émotionnelles, psychologiques, physiques ou sexuelles. Le bulletin OCHA des aperçus humanitaire du Mali 2022 recensait déjà 5 486 cas de VBG sur l'année au 30 sept 2021, soit une augmentation de 41% de cas signalé à la même date l'an passé.

vu comme un soutien pour l'homme, sans autonomie d'action pour la femme : « *chez nous les femmes produisent l'arachide et l'élevage pour aider leurs maris avec les bénéfices qu'elles en tirent comme les soins et la nourriture.* » [GDD Main d'œuvre agricole Hommes Kamba Ségou].

La prise de décision dans le foyer

Ces rôles genrés se répercutent dans le partage strict des domaines de prise de décision. Si certains domaines restent partagés, et permettent à la femme d'exercer des choix, la grande majorité des décisions sont effectuées par le chef de ménage ou de famille, homme. En grossissant les traits, un schéma hiérarchique similaire peut se dessiner, où un homme ainé chef de famille influence et décide pour ses cadets, lesquels ont plus de pouvoir de décision et de contrôle sur les ressources du ménage que les femmes, qui à leur tour ont plus de pouvoir que les filles et enfants. Le rôle de décisionnaire, et le pouvoir qui y est associé, semble découler du rôle de pourvoyeur associé à l'homme. C'est lui qui est à même de pouvoir répondre aux besoins des siens, et de prodiguer pour la famille. Dans la réalité, et comme développé plus haut, la participation de la femme aux tâches productives est nécessaire pour répondre aux besoins de la famille. Face aux défaillances de l'homme à répondre de son rôle de pourvoyeur, le nommer décisionnaire permet de justifier, par syllogisme, ce rôle. En effet, il demeure ainsi celui qui permet l'entrée de ressources dans le quotidien de la famille, car il en autorise leur utilisation, grâce au contrôle qu'il a dessus.

Des domaines de prise de décision différenciés selon le sexe

A l'opposée des domaines de décision des hommes qui visent directement la production et la reproduction (moyens de production, relations matrimoniales, etc.), les femmes sont socialement autorisées à intervenir dans la prise de décision qui concernent le cérémoniel (mariage, baptême), la santé et l'éducation des enfants, la gestion culinaire, la gestion des conflits au sein de foyer/niveau ménage : "*La femme intervient aussi quand il y a un conflit dans la famille. Ensuite en ce qui concerne la santé de l'enfant, par exemple quand un enfant est soufrant, la femme peut s'occuper de son suivi.* " [GDD Femmes Boidié Ségou].

Les pratiques quant à la prise de décision varient selon les ménages et les communautés : « *Chaque ménage a ses réalités, il y a des ménages où les femmes prennent des décisions et dans d'autres ménages où ce sont les hommes uniquement.* » [GDD Main d'œuvre agricole Femmes Mallé Ségou].

« *R : chaque contrée marche selon sa coutume et ses réalités. En tout cas la décision des ménages autochtones se prend entre les hommes et les femmes. […] dans les ménages allochtones toutes les décisions sont réservées aux hommes uniquement.* » [GDD Adultes Mixte Mallé Ségou].

Dans la hiérarchie de la chaine décisionnelle, le système patriarcal domine largement. Les hommes sont considérés comme les responsables de la gestion du ménage et ils disposent à ce titre de pouvoirs étendus dans les prises de décision dans les domaines les plus variés. Ils prennent souvent les décisions en se réunissant entre hommes.

De l'autre côté les femmes ont peu de pouvoir de décision : « *[Les jeunes filles] sont dans la même position que moi [femme adulte], pas du tout associées aux décisions*. » [GDD Adultes Mixte Mallé Ségou]. Ceci est justifié par les rôles de genre, qui est associé au rôle de l'homme et est sa responsabilité. Il est perçu comme étant mieux équipé pour prendre ces décisions. « *A mon sens, Participation des femmes aux décisions du ménage n'est pas une bonne chose, c'est l'homme qui est mieux placé pour tout décider.* » [EI Femme âgée Deninkoura Ségou].

Dans ce contexte, les tentatives de participation de prise de décision ne sont pas bien reçues : « *Sinon quand les femmes parlent, on dira que la femme n'a pas son mot dans ce problème.* » [GDD Adultes Mixte Dandoli Mopti]. Les hommes sont également présentés comme rejetant les décisions qui seraient prises par les femmes : « *beaucoup d'hommes n'acceptent pas des décisions prisent par des femmes* » [GDD Jeunes plus de 18 ans Mixte Lougourougoumbo Mopti]. Cette pratique est fréquente chez les Dogons chez lesquels aussi est indirectement rappelé la permanence du puzzle patrilinéaire auquel sont confrontés les femmes : « *chez nous au pays dogon, les femmes ne décident pas. Car ce sont les hommes qui décident et en informent les femmes. […]. Et si une femme essaye de décider, on lui dira que la famille ne lui appartient pas.* » [GDD Adultes Mixte Dandoli Mopti].
La prise de décision unilatérale sans impliquer les femmes ressort particulièrement pour les femmes veuves : « *Pour ma part, en tant que femme, je ne participe à aucune décision. Ce sont les hommes qui décident de tout dans notre ménage. Que ce soit du problème des enfants ou autres. Même le problème me concernant ils décident et m'informent. Aucun homme dans notre [communauté] ne fait de compte-rendu. Mon mari étant décédé, ce sont ses frères qui décident de tout à ma place.* » [GDD Adultes Mixte Mallé].
« *Mon mari est décédé en laissant les enfants avec moi, j'étais encore jeune […] On ne demande même pas mon avis par rapport aux décisions familiales. C'est moi qui suis devenus la dernière de tous. On ne me dit plus rien sauf ce que j'entendrais auprès d'autre.* » [El Cheffe de famille femme Mallé Ségou].

Il est intéressant de noter que le statut économique du ménage (« être nanti ») est présenté comme permettant de ne pas impliquer les femmes à l'opposé des ménages pauvres : « *Quand on est nantie il n'est opportun d'associer la femme aux prises de décision car on peut gérer tout seul mais on peut l'associer lorsqu'on est pauvre* ». [GDD Main d'œuvre agricole Hommes Adultes Kamba Ségou]. Comme développé plus loin dans le rapport, le pouvoir de décision gagné par les femmes est souvent proportionnel à son apport économique au sein du foyer. Par conséquent, un ménage riche n'a pas besoin de l'aide de la femme, ce qui explique que la participation aux prises de décision de la femme n'est donc pas considérée comme « opportun ».
La participation des femmes est rejetée par certains hommes et femmes au nom de risques qui en découleraient**,** qui sont en miroir avec les normes de genre. La prise de décision est perçue comme une menace à l'ordre établi aussi bien dans la famille que dans la communauté. Ainsi, si les femmes venaient à prendre des décisions, elles deviendraient autoritaires, pendraient trop de liberté et ne respecteraient plus l'homme : « *ils pensent que cela rendra la femme autoritaire et même se croire comme le patron de la famille*. » [GDD Adolescentes moins de 18 ans Femmes Assa Mopti]. Cette prise de décision serait un mauvais exemple pour autres femmes dans la communauté et l'homme serait perçu négativement par les autres membres de la communauté : « *Les autres penseront que l'homme est dominé par la femme, […] [la prise de décision par les femmes] révoltera les autres femmes contre leurs maris* » [GDD Adultes Femmes Méné-Méné Mopti].

La prise de décision des femmes est parfois rejetée par les femmes elles-mêmes, toujours dans cette même logique, afin d'éviter des conséquences risquées comme des violences, au regard cette fois-ci de l'accusation qu'elles pourraient subir. L'accusation de gaspillage, souvent répétée, est donc craint, et les femmes préfèrent renoncer à décider de l'utilisation des ressources alimentaires afin d'en laisser la responsabilité à l'homme. "*Je préfère que les hommes aient le contrôle total, pour éviter qu'ils nous accusent de gaspillage plus tard ; quand c'est eux qui nous le donnent il n'y aura pas de problème.*" [GDD Mère moins de 18 ans Boidié Ségou].

Cette perception négative des femmes renforce les dynamiques de pouvoir au sein du ménage et renvoie aux stéréotypes dominants sur les femmes, en tant que personne dépendante, déraisonnable et incapable de faire de bon choix pour elles-mêmes et leurs familles, ce qui en retour sert de justification pour que les hommes conservent la prise de décision.

Quelques évolutions génériques dans la prise de décision féminine dans l'espace domestique

Toutefois, quelques évolutions dans ce domaine ont été soulignées par les femmes rencontrées lors des GDD. Le séjour en ville est une nouvelle expérience qui peut entrainer une remise en cause du pouvoir de décision des aînés sur les cadets notamment dans le domaine matrimonial. Il est perçu que chez certaines jeunes filles concernées par ce phénomène, il s'accompagne d'un repli sur l'individu au détriment des normes de groupe.

"*Quand, nous avons eu l'âge de se marier, nos parents nous ont données en mariage, sans demander notre point de vue. C'est dans cette vision aussi que, nous continuons. Mais maintenant, à cause de l'exode de nos filles à Bamako, on ne peut plus les donner en mariage sans leur consentement. Sinon, elles refusent.*" [GDD Adultes Mixte Foni Ségou].

De plus, l'intervention des ONG semble amener les hommes à davantage céder, déléguer ou impliquer les femmes dans la gestion des affaires domestiques et publiques : « *Nous avons remarqué qu'au niveau des villages de : Assa et Donou Nandoli, dans la commune de Wadouba, on dirait qu'il y a un travail de base au niveau de la sensibilisation qui a été fait par les ONG, qui a fait que certaines femmes sont déjà leaders. Elles ont dit qu'au départ, elles avaient peur de parler en public, devant deux ou trois personnes, mais elles prennent la parole aujourd'hui devant le public pour s'exprimer, et même sur le plan gestion des conflits elles ont reçu beaucoup d'information qu'elles appliquent pour résoudre les problèmes dans leurs foyers*. » [M.P. Agent Mairie Wadouba Mopti].

Quand on interroge la littérature sur l'impact de l'intervention des projets sur les communautés par rapport à la participation des femmes aux prises de décisions, on relève une certaine convergence de vue des chercheurs quant au fait que l'information revêt une importance capitale car elle aide les femmes à prendre des positions. Elle suscite par ailleurs l'intérêt à la prise de décision (Greenberg et Okani, 2001). Sans système de références qui permettent aux femmes d'amorcer des étapes d'émancipation, ou tout du moins, d'autonomisation, le cadre local peut se révéler bien trop lourd pour favoriser l'émergence de nouvelles stratégies dans les rapports de genre. Outre ces activités de sensibilisation, les activités génératrices de revenus (AGR) mener les femmes renforcent également l'intérêt qu'elles portent à la gouvernance et aux ressources. L'assurance prise au niveau managériale renforce la confiance en soi et légitime une participation dans la sphère publique.

Tous ces traits relatifs aux rôles lies au genre que nous venons de décrire ne sont pas spécifiques uniquement au contexte des cercles de Baraouéli et de Bandiagara mais on retiendra ici la dimension fortement globale des rôles au genre et leur important apport socio-culturel.

Les stratégies féminines pour influencer la prise de décision dans l'espace domestique

La prise de décision reste une prérogative masculine au sein de laquelle la femme peut contribuer, si son avis est demandé. Il y a donc participation sur invitation : « *Si les hommes vous donnent l'honneur vous devez participer*. » [GDD Femmes Adultes Boidié] ; « *Nous participons si on demande notre avis* » [GDD Adultes

Femmes Boidié Ségou] ; « *Sinon la femme ne vient pas vous donner son avis comme ça.* » [GDD Adultes Hommes Tamani Ségou].
Ceci en est de même quand l'homme n'a plus de solution, il peut alors demander à sa femme de participer. Pour autant, d'autres femmes rapportent même pouvoir donner leur avis d'elles-mêmes sans invitation : « *si vous voyez quelque chose qui ne marche pas vous pouvez lui dire. S'il accepte c'est bien dans le cas contraire la décision lui revient.* » [GDD Adultes Femmes Boidié Ségou].
L'ancrage des normes entraine nécessairement des dynamiques pour y négocier des niches d'influence sans confrontation. Ainsi certaines femmes interrogées décrivent comment, par la conformité presque démonstrative au rôle archétypal qui leur est dédié, elles parviennent à négocier une marge de pouvoir. Autrement dit la soumission aux normes de domination masculine est un prérequis stratégique (par défaut) pour négocier des aspirations tout en maintenant l'équilibre domestique : « *tout dépend de la femme, si la femme se soumet devant son mari, elle aura tout. L'homme est un animal domestique, si tu lui chuchotes, quel qu'en soit sa méchanceté, il sera calme.* » [GDD GSAN Mixte Donnou Nandoli Mopti]. Certaines croyances individuelles sur les capacités et les actions des femmes sont le résultat de ce rôle et des normes de genre qui ont été internalisées. Les normes de genre dans lesquelles évoluent ces femmes sont donc à ce point intégrées par les femmes que ceci conditionne leur vision d'elle-même. Ceci peut également être interprété à la lumière du concept de négociations patriarcales (ou patriacal bargain)[17], par lesquelles certaines femmes utilisent des éléments associés à la féminité comme stratégies individuelles afin de s'approprier quelques séquences de décision, sinon d'emprise au sein du système patriarcal. Ainsi il y a des moments où les deux membres du couple échangent sur les décisions à prendre avant que les hommes du ménage ne se voient entre eux. Ce sont des moments dont les épouses profitent pour donner leurs avis. Ces avis féminins ont une incidence sur les décisions prises par les hommes. Les femmes se retrouvent ainsi dans le rôle de conseillères de l'ombre pour les hommes ce qui en retour peut permettre d'induire des directions décisionnelles qui ne sont pas envisager prioritairement par le mari. De même, « *On a des méthodes... tu peux lui conseiller qu'il est important d'impliquer les femmes, souvent il vous informe ainsi vous lui donnez vos idées, avec lesquelles il agira comme si c'étaient les siennes lors de leurs discussions d'hommes.* » [GDD Femmes Boidié Ségou].
Au-delà des discours qui affirment les divisions et/ou hiérarchisations des rapports de genre, la prise de décision par les hommes s'affirme cependant « en coulisse » après avoir recueilli la position des femmes : « *Rien ne doit être prise comme décision dans le ménage sans pour autant concerter les femmes car elles constituent le socle de la famille.* » [GDD Main d'œuvre agricole Hommes Kamba Ségou].
La participation des femmes ne veut pas nécessairement dire participations de toutes les femmes : (…) ainsi la « vieille femme » donne son avis « à la place des femmes » [GDD Femmes moins de 18 ans Boidié Ségou]. La taille du ménage semble également jouer un rôle : « *Les ménages d'ici étant presque tous grands, les décisions sont prises par les hommes avec la femme la plus âgée.* » [GDD Main d'œuvre agricole Femmes Mallé Ségou]

Chaine de décision hiérarchisée dans l'entre soi féminin

La chaine décisionnelle impliquant les femmes est hiérarchisée dans la communauté féminine et les limitations ou opportunités d'autonomisation ne se limitent pas strictement au bon vouloir des hommes. Les femmes ainées sont au sommet d'une hiérarchie féminine dans l'espace domestique, espace qui va au-

[17] Le terme Patriarcal bargain renvoi aux stratégies mobilisées par les femmes pour obtenir une certaine capacité décisionnelle ou négocier une forme d'autonomie au cœur des limites des rapports de domination masculine.

delà de l'unité domestique formé par le couple et ses enfants. Ses femmes se retrouvent dans une position d'interlocutrices directes des hommes. Les femmes moins âgées sont plus ou moins consultées en fonction de l'antériorité de la relation d'alliance avec la famille du mari, les dernières arrivées étant considérées un peu comme des "étrangères" tandis que celles qui les ont précédées bénéficient du statut d'ainées. Les plus jeunes femmes et dernières arrivées se retrouvent dans une position marginale. De plus, les femmes ayant des enfants, surtout des garçons car constituant la main d'œuvre familiale, pèsent aussi davantage sur les décisions à prendre dans les familles : "*Chez les dogons la place de la femme dans une famille évolue en fonction des enfants qu'elle a, surtout les garçons. Plus la femme a de garçons et au fur et à mesure que ces derniers grandissent pour contribuer à l'économie de la famille, plus leur mère est écoutée et consultée par le chef de famille concernant la gestion du ménage*." [GDD GSA Donnou Nandoli Mopti].

Ainsi à la verticalité dominée par l'ainesse en terme générationnelle s'ajoute celle de la séquence d'arrivée dans le foyer polygénique, la primo-arrivante dominant théoriquement les contributions décisionnelles féminines et ainsi de suite. De même, la reproduction du lignage se faisant par les hommes, les femmes enfantant des garçons trouvent également une position favorable pour s'intercaler dans l'espace décisionnel du foyer. Ces trois variables (génération absolue, « génération matrimoniale » et reproduction lignagère par les males) sont déterminantes mais se combinent et varient en fonction des contextes et singularités relationnelles de chaque foyer.

L'exclusion structurelle des adolescentes de l'espace décisionnel

Les adolescentes sont inscrites dans une suite logique qui fait qu'elles sont écartées des décisions du ménage, mais aussi de la gestion des ressources. Elles sont considérées comme des êtres inadaptés sur le plan physique et immatures sur le plan socio – comportemental. Cette immaturité fait qu'elles sont maintenues dans les liens de dépendance vis-à-vis des parents dans un premier temps puis vis-à-vis de leurs maris.

"*Non, elles n'ont pas de contrôle sur les ressources du ménage. Elles sont nourries par les parents. Leurs pères leurs donnent à manger et leurs mères leurs habillent. Depuis qu'une fille est née dans notre communauté, ce sont les mères qui lui achètent les effets d'habillement jusqu'à ce qu'elles partent dans leur foyer.*" [GDD Adultes Mixte Foni Ségou].

Les adolescentes sont amenées à devenir le plus tôt possible des épouses. Tout comme leurs mères, elles prendront une place relative dans le lignage de leur futur époux. Leur présence est vécue davantage comme une charge économique par les pères que pour les adolescents, ces derniers perpétuant le lignage et idéalement l'indivisibilité du patrimoine. Du point de vue paternel, le mariage représente à revers la possibilité de composer des alliances entre lignages mais sans qu'elle puisse hériter d'une part du capital familial. Les prescriptions matrimoniales existantes au Mali (qui sont bien plus complexes et variées qu'il parait) peuvent d'ailleurs idéalement mobiliser le mariage entre cousins dits « croisés » (c'est-à-dire entre enfant du frère de la mère et/ou de la sœur du père), permettant ainsi théoriquement selon la formule matrimoniale retenue[18], un maintien du capital lignager ou sa recomposition. L'existence de ces mariages préférentiels illustre à revers la charge d'une fille/adolescente dans le lignage dont les coûts de vie ne sont pas considérés comme un investissement rentable sur le long terme. L'éducation d'une jeune fille vise alors à garantir la possibilité d'un mariage en la formant aux types idéaux masculin la rendant ainsi promptement épousable, primant sur une éducation scolaire. La reproduction locale des normes genrées se renforce ainsi particulièrement pendant la phase dite adolescente.

[18] Il existe aussi dans certaines communautés des interdictions sur ce même plan tels que dans certaines zones minianka.

L'ambiguïté des contributions économiques des femmes dans l'espace domestique

La taille du ménage (restreint) ou son faible statut économique sont présentés comme nécessitant la participation de la femme aux décisions : « *on peut l'associer lorsqu'on est pauvre, et que la femme en a un peu, on est obligé de les faire intervenir pour essayer de gérer ensemble*. » [GDD MO Agricole Hommes Adultes Kamba].

Comme vu dans la partie sur la participation à la prise de décision, les femmes qui disposent d'un capital économique et participent aux dépenses du foyer gagnent proportionnellement à leur apport une place dans la prise de décision au sein du foyer (« *celle qui a les moyens est plus écoutée dans les décisions. L'argent a toujours dominé et pour faire des activités aussi, elle dépasse les autres*. » [El Femme mûre Assa Mopti]). En d'autres termes, l'accès à un capital financier permet aux femmes de se frayer une place dans la prise de décision, tant qu'il apporte une aide permettant de subvenir aux besoins du ménage – quel qu'en soit le montant. Par conséquent, une femme gagnera plus facilement d'importance dans un ménage relativement pauvre, que dans un ménage riche où elle participera moins à la réussite du foyer. « *Quand on est nantie il n'est opportun d'associer la femme aux prises de décision car on peut gérer tout seul mais on peut l'associer lorsqu'on est pauvre, et que la femme en a un peu, on est obligé de les faire intervenir pour essayer de gérer ensemble*. » [GDD Hommes Kamba Ségou].

Les conséquences de la participation de la femme aux prises de décision sur les ressources du ménage se remarquent uniquement dans la sphère familiale, et non à l'échelle de la communauté, comme abordé dans la partie précédente. Impactant uniquement la sphère familiale, le pouvoir gagné par la femme qui participe à l'économie du ménage creuse également l'écart de traitement par rapport aux autres femmes du ménage : « [*La femme qui contribue beaucoup aux dépenses de la famille n'a pas la même place que celle qui contribue moins aux dépenses familiales]. Elles ne sont pas les mêmes dans en habillement, ni de ce qu'elles mangent.* » [GDD Associations féminines Tamani Ségou].

Prise de décisions et éducation

Le lien entre l'accès à l'éducation, par l'école, et le pouvoir dans décision, notamment dans l'éducation de ses enfants, est ressorti des données de l'enquête. Ainsi, le capital scolaire entraine un renversement des relations de pouvoir de ce point de vue car les jeunes filles instruites sont largement consultées pour donner leurs avis et cet avis s'impose. "*S'il y a une décision dans le contexte de l'éducation c'est ceux qui sont allés à l'école qui s'occupent de cela, et les autres sont gère par nous toutes*." [GDD Femmes Tamani Ségou]. Cette intervention féminine a donc trait, par extension, aux mariages des enfants, lorsqu'il est invoqué pour retirer la fille de l'école. La mère éduquée, a, en ce sens, un plus grand droit à décider ou non de l'imminence du mariage, et de choisir un allongement des études de la jeune fille. Par ailleurs, et en dehors des décisions strictement réduites au domaine de l'éducation des enfants, Ainsi, au sein du ménage, les femmes instruites sont plus inclues dans la participation au contrôle des ressources, et consultées pour les prises de décision : « *une femme instruite dans un ménage peut aider d'avantage le ménage dans la gestion des ressources, l'alimentation des enfants, leur soin et la bonne de l'économie du foyer. Pour une femme non instruite la gestion du foyer n'est pas la même que celui de la femme instruite, c'est pour cela que généralement les femmes non instruites ne sont pas consultées dans la prise de décision du foyer*. » [GDD Jeunes femmes Méné-Méné Mopti].

A titre d'exemple, une recherche menée par l'ONG Muso dans la zone de Bankass (région de Mopti) a montré que les femmes scolarisées peuvent être déléguées par leur mari pour surveiller et accompagner les malades au niveau des centres de santé pour jouer un rôle d'« aide-soignante » et d'interface.

Malgré ces tendances, pour l'heure, les chercheurs semblent encore s'accorder sur une prédominance des hommes en matière de décision et ce quel qu'en soit le domaine.

Les « contenus vécus » de l'autonomisation des femmes et filles dans un contexte de dissymétrie de pouvoir

Les rôles sociaux ainsi édifiés, ainsi que les mécanismes de décision qui en découlent, sont renforcés dans leur légitimité par des inégalités à la racine. Celles-ci participent à perpétuer ces rapports de puissance inégaux, ainsi qu'à les renforcer. L'internalisation des normes sociales et des réalités d'inégalités qu'elles décrivent et justifient viennent également renforcer ces rapports de puissance inégaux, de même que les violences subies ou craintes.

Incorporation des normes sociales et estime de soi

L'estime de soi est en partie le reflet de l'image que les autres projettent sur les individus. Dans le cas présent, l'exercice ou du moins la participation à une activité génératrice de revenus permet à ces femmes de gagner respect et considération au sein de leur communauté. Une dynamique nourrit la confiance en soi et le sentiment d'être utile voire qui ouvre la porte à un statut ou des fonctions plus importantes : " *Quand tu n'es pas actif, tu ne fais rien est ce que les gens vont te considérer. Si vous êtes actifs quel qu'en soit la nature de l'activité quelqu'un aura besoin de tes services pour venir vers toi. Cette dernière aura au moins de la considération pour toi.* " [El Femme au parcours réussi Deninkoura Ségou] ; "*C'est dans l'agriculture que je gagne tout et c'est dans cette dynamique que j'ai eu la confiance des villageois et je suis la présidente aussi des femmes de notre village.*" [El Femme au parcours d'autonomisation réussi Boidié Ségou]

La confiance en soi est également le résultat d'expériences passées ou présentes qui confortent les croyances des femmes dans leurs aptitudes et leurs capacités. C'est ainsi que plusieurs femmes ont exprimé leur satisfaction d'avoir fait des choix payants en matière de prise de décision les rendant plus légitimes : "*Nous avons confiance en nous-mêmes parce que nous avons pris beaucoup des décisions qui ont bien marché.*" [El Femme mûre Lougourougoumbo Mopti]. De même que le fait d'exercer une activité plus rémunératrice comme le commerce, d'avoir été formés aux enjeux alimentaires et nutritionnels ou encore, plus rarement, de posséder une terre sont des étapes supplémentaires dans l'autonomisation et la prise de confiance : " *Je remercie Dieu pour ma position de femme propriétaire de terre, je suis autonome et je n'ai rien à demander auprès d'autres personnes pour demander de quoi me nourrir.*" [El Femme propriétaire de terre Kamba Ségou] ; " *Aujourd'hui avec l'espérance acquise je me vois capable et confiant de bien mené cette activités*" [El Mère moins de18 ans Dandoli Mopti]. Certains paramètres plus ou moins structurels en revanche entravent indéniablement l'autonomisation des femmes. L'accès à l'éducation, dont la réalité est plus complexe qu'il n'y parait, ainsi que les violences basées sur le genre participent à construire des entraves individuelles.

Éducation et Mariage

Il existe un contraste important entre la facilité d'accès à l'éducation (école en langue française) dont bénéficie la génération actuelle et la rareté de cet accès pour les générations anciennes du fait d'une pénurie encore plus marquée antérieurement des infrastructures. De même le désintérêt était encore plus important pour l'éducation des filles à cette époque. L'écrasante majorité des membres de cette ancienne génération sont analphabètes pour ce qui concerne l'école française[19]. "*Il n'y a pas assez de femmes instruites dans notre village car c'est maintenant que l'accès à l'éducation des filles est vulgarisé*". [GDD Femmes Tamani Ségou]. "*La vulgarisation de l'accès à l'éducation par les filles est récente, sinon dans notre ménage mes sœurs et moi aucunes d'entre nous n'a été scolarisé*". [GDD Femmes Tamani Ségou].

Si, en termes d'accès à l'école, on peut observer le même contraste entre nouvelle et ancienne génération dans le cercle de Bandiagara comme à Baraouéli, il faut souligner peut y avoir une grande différence entre les villages. Ainsi que le souligne le secrétaire général d'une mairie d'une des communes enquêtées :

"*Pratiquement tous les enfants des villages situés dans les environs de Kani comme Assa, Donnou, Kansongo vont à l'école. Quand tu pars à Kansongo, quand tu prends les registres de recensement, tu verras que tous les enfants sont scolarisés. Pour preuve, au niveau du registre, si l'enfant a 14 ans et ne part pas à l'école, il doit payer l'impôt, mais dans ces villages (Assa, Dounou, Kansongo) qui sont très proche de Kani, pratiquement tous les enfants sont scolarisés, filles comme garçons*." [El Agent de Mairie Kani Gogouna].

Cette situation est tout à fait le contraire dans les villages comme Méné-Méné :

"*Dans les autres villages comme Méné-Méné, on trouve beaucoup d'enfants de 14-15 ans imposables. Dans une famille tu vas prendre, 7, 8, 9 garçons ou quelques filles qui ne sont pas à l'école, qui sont imposables parce qu'ils ne sont pas à l'école*." [El Agent de Mairie Kani Gogouna].

Pour la majorité des personnes interrogées, les principales difficultés de l'accès des filles à l'éducation sont d'ordre économique, ou dues au mariage précoce. : "*Ce qui peut entraver l'accès à l'éducation pour les filles c'est un manque de moyen financier.*." [GDD Femmes Tamani].

"*Il y a certaines qui arrivent à la classe de 9e ou 10e année avant d'abandonner pour aller au mariage*." [GDD, Femmes Deninkoura].

Les perturbations scolaires entrainée par les grèves récurrentes ont été perçues par beaucoup de participantes aux GDD comme des raisons non négligeables de l'abandon de l'école par les filles.

"*C'est ce qui a fait décourager beaucoup de filles à abandonner les études pour aller à l'exode. Parce qu'elles ne font que des vas et viens entre l'école et la maison sans étudier, car les enseignants ne viennent pas*." [GDD Femmes Deninkoura].

Ces différents constats montrent que dans ces villages où nous avons mené nos enquêtes, il existe un double standard entre les genres amenant les garçons à subir beaucoup moins de pression pour continuer les études que les filles. Le retrait des garçons de l'école est une stratégie économique afin de les amener à travailler dans les champs tandis que celui des filles est davantage une stratégie matrimoniale.

Une fois fiancé, le jeune commence à cultiver le champ de son futur beau-père. Au départ, quand la fille est petite il vient avec trois de ces camarades. Ensuite, quand la fille commence sa puberté, ce n'est plus trois mais plutôt sept hommes qui viennent passer la journée à cultiver le champ de son père. A cela s'ajoute d'autres cadeaux tels que le sucre pendant le mois de carêmes. L'organisation du processus

[19] En 2016, sept personnes sur dix (70,7 %) en moyenne sont sans niveau d'instruction au nombre desquelles il y a 67,4 % d'hommes et 74,0 % de femmes. Seul 0,8 % de la population a atteint un niveau d'études supérieures. Par ailleurs le taux brut de scolarisation (TBS) au premier cycle de l'enseignement fondamental est estimé à 77,1 %. Les garçons sont plus scolarisés que les filles (78,8 % contre 75,0 %). Mopti (dont Bandiagara fait partie) est la région la moins scolarisée avec 49,0 % de TBS.

matrimonial conditionne ainsi au plus tôt une approche de la scolarisation qui l'amène à devenir généralement secondaire. Dans certains cas, par exemple dans des ensembles de familles dont la survie dépend strictement des capacités d'alliance productive, la dimension économique de la matrimonialité devient particulièrement incompatible avec la scolarisation.
Il est noté par ailleurs qu'une réticence à ce que leur jeune épouse continue leur scolarité peut être lié à des stratégies (plus ou moins explicites) de maintenir un déséquilibre dans les rapports de pouvoir dans l'espace domestique. L'éducation étant alors dans ce cas perçu comme un facteur entravant l'équilibre de pouvoir établi, ce qui constitue l'une des critiques parfois adressée au processus d'autonomisation.

Le mariage d'enfants est fréquemment souligné comme un facteur de déperdition scolaire. A titre d'exemple, comme l'a fait remarquer l'agent de la Mairie, ce qui frappe au premier abord quand on arrive dans le village de Méné-Méné c'est la forte proportion des filles fiancées. Selon le chef de village, les parents les donnent en fiançailles dès leur jeune âge. D'une manière générale, deux raisons sont avancées pour expliquer cette situation. La première, qui est pensée comme protective, consiste à contrôler la sexualité des femmes : "*Certains parents voient dans le mariage d'enfant une protection pour leurs filles contre le risque de fréquentations amoureuses et surtout contre le risque de relations sexuelles et grossesses hors mariage. Pour de nombreuses familles, leur réputation repose sur le bon comportement sexuel (que l'on peut résumer par la réserve et l'exclusivité matrimoniale) de leurs membres et davantage sur celui de leurs filles. De fait en les donnant en mariage tôt, les parents se mettent à l'abri des déshonneurs*. " [Note de terrain, Entretien Chef de village Méné-Méné].

La seconde justification est sociale. En effet, dans les localités où ont été réalisé les enquêtes le mariage apparaît, aux yeux des populations, comme une tradition enseignée aux générations futures dans un esprit de famille et d'élargissement des liens sociaux. Par le mariage, la personne acquiert une considération sociale dans la société et celle-ci est davantage valorisée par la future progéniture/descendance qui lui assurera une sécurité sociale (Erny, 1987).
Cette considération sociale se ramifie d'un enjeu socio-économique comme nous l'exposons plus loin.
Quoi qu'il en soit la déscolarisation et le mariage des filles affectent profondément leurs trajectoires de vie et alimente l'incorporation psychologique d'une subordination présentée comme naturelle des femmes aux hommes. L'assimilation par les femmes d'une supposée supériorité masculine dans les domaines clefs de la vie socio-économique ne sont pourtant pas tant le fait d'une éducation particulièrement renforcée en faveur des hommes. Même en cas de scolarisation des garçons, le système éducatif reste structurellement faible au Mali. En revanche, on peut percevoir le système de reproduction sociale et les normes qui les accompagne comme un ensemble de savoirs incorporés qui ne peut souffrir de narratifs ou d'expériences concurrentes pouvant le remettre en cause.

Violences basées sur le genre : mécanismes et impacts socio-psychologiques pour l'autonomisation des femmes et des filles

Les répondants (à la fois hommes, femmes et adolescent(e)s) ont démontré une compréhension et bon niveau de connaissance quant aux formes de violences basées sur le genre, incluant violence physique, violence émotionnelle, violence économique (e.g. le refus par le mari que sa femme puisse travailler) mais aussi violence sexuelle, mariage d'enfants, et refus d'accès aux soins. Des exemples concrets sont partagés par les répondants qui démontrent leur connaissance. Des termes plus généraux (comme 'mésentente',

'discordes') sont également utilisés, qui peuvent soit refléter une croyance quant à la normalité des désaccords non-violents dans le couple soit une façon de parler de violence à mots couverts.
La perception de la prévalence de la violence apparait comme différente, avec plus d'hommes que de femmes qui déclarent que les violences ne sont pas présentes dans leur communauté : « *non celles-ci n'existent pas chez nous* » [EI Chef de Village Méné-Méné]. Il faut noter qu'un changement dans les comportements avec une diminution des violences contre les femmes et les filles par rapport au passé est mentionné, étant le résultat des projets de sensibilisation : « *il n'existe plus ces types de violences. Avant ça existait beaucoup. Les conseils des projets ont beaucoup contribué à cela*. » [EI Femme Leader Présidente d'Association Donnou Nandoli].

L'autonomisation est perçue selon les répondantes comme un facteur aggravant le risque de violence (les femmes autonomes sont décrites par les autres femmes comme devenant orgueilleuses) ou comme un facteur protecteur par d'autres (les femmes autonomes aident leurs maris financièrement, participant ainsi au bon fonctionnement du ménage).
Ces violences restent néanmoins présentes et sont le résultat des normes de genre et des dynamiques de pouvoir au sein du couple. Les causes perçues par les participants de cette violence peuvent être regroupées en deux catégories.
La première catégorie est la combinaison de la pauvreté et une certaine définition de la masculinité tels qu'évoqué plus haut. La violence apparait lorsque les certains hommes ne sont pas en position de subvenir aux besoins de la famille et donc de remplir le rôle qui leur est assigné par la société, ce qui peut faire émerger en eux des insécurités et un inconfort interne quant à leur propre incapacité. Ce ressenti se traduit par certains en utilisant la violence contre les femmes : « *Incapacité pour le mari qui n'a pas les moyens, alors de forcer sa femme à compléter l'argent de popote. Sinon les violences faites aux femmes n'existent pas ici ou très peu.* » [GDD Hommes Jeunes Majeurs Tamani].
Cette combinaison de pauvreté et de décalage par rapport aux normes encadrant la masculinité se retrouve également dans les reproches exprimés aux femmes, sur leur capacité à gaspiller. En effet, cela détourne l'attention des ressources limitées vers un supposé gâchis par les femmes, rendant les femmes responsables des difficultés rencontrées par le ménage. Bien que la pauvreté puisse être un facteur aggravant ("*Tu sais bien que quand il y a deux personnes qui ont faim à un même endroit, ils ne vont pas s'entendre. C'est ce qui amène les discordes.* " [GDD MO Agricole Femmes Assa]), il est important de rappeler que ce n'est pas la cause des violences.
La seconde catégorie est le besoin perçu de faire respecter les règles qui s'appliquent aux comportements des femmes**.** En tant que femme, il est attendu qu'elle respecte son mari et les limites qu'il a fixé en tant que chef de famille. Lorsque leur comportement est perçu comme allant à l'encontre de ce rôle, la violence peut se produire : *« Pour ce qui concerne les femmes, souvent certaines ne respectent pas leur mari, elles ne font pas la bonne gestion des ressources du ménage. Tous ceux-ci peuvent être les raisons de violence* » [EI Femme exploitante Dounou Nandoli]
Il est intéressant de noter que la religion n'a pas été mentionnée par les participants comme une justification dans l'utilisation de la violence, au contraire : « *Sur le plan religieux également, les femmes ne doivent pas être maltraitées mais la religion est mal pratiquée chez nous*. » [GDD GSAN Mixte Assa]. Cependant une certaine bénédiction des enfants est liée à la tolérance de la violence par les femmes : *« tu le supportes pour tes enfants et ainsi les enfants seront benis* » [GDD MO Agricole Femmes Deninkoura].
Le recours à la violence contre les femmes est normalisé et pleinement justifié par les hommes et les femmes. « N°6 : *il y'a certaines femmes aussi, il faut les frapper sinon les insultes ne leur disent rien mais certaines*

également, quand tu les frappes, elles vont aggraver. N°3 : Selon moi il ne faut pas frapper les femmes mais tu peux l'insulter sans exagérer » [GDD Adultes Boidié]
Certaines formes de violence (comme les injures ou les coups) sont présentées par les femmes (en particulier les femmes mineures) comme ayant une valeur 'éducative', de discipline, afin de corriger le comportement : « *Pour moi le fait frapper les femmes pour les corriger ne constituent pas une violence, [il] faut bien éduquer la femme*. » [GDD Femmes Mineures Boidié] - « *une femme qui ne respecte pas les limites fixées par son mari est belle et bien corrigée. Cela y va de son redressement.* » [GDD Mixte Adultes Mallé].

Ces types de violence ne constitueraient aucunement une menace pour le lien matrimonial. L'homme est présenté comme 'bienveillant' et justifié dans ses actions face à une femme qui est responsable de la violence : « *C'est lors des mésententes entres les conjoints, car l'homme ne peut pas frapper la femme pour rien, il y a beaucoup de raison ; surtout quand tu vois qu'un homme frappe une femme enceinte c'est que cette dernière, la femme en a dépassé les limites. »* [GDD Femmes Mineures Boidié]. Même lors du recours à la violence, l'homme est perçu comme quelqu'un qui « *ne veut que du bien pour sa femme et ses enfants* » [GDD Femmes Mineures Boidié].
Ce type de narratif est le plus présent dans les groupes de discussions de jeunes femmes, ce qui peut être liée à une internalisation encore plus importante des normes de genre. En lien avec l'image d'un homme viril et impulsif, le recours à la violence est aussi perçu comme une perte de son sang-froid (« *échappe à ton contrôle* » selon les femmes mineures).
Les femmes majeures normalisent également le recours à la violence comme faisant partie intégrante du mariage sur lequel elles n'ont aucun contrôle : « *Nous ne pouvons adopter aucune stratégie pour mettre fin à ces actes parce que nous nous disons que ceux-ci font parties du mariage* » [GDD Femmes Majeures Tamani].
Tel un mécanisme d'adaptation ('coping mechanism') qu'on se dit à soit même pour tolérer une situation inacceptable, les femmes présentent la violence comme un fait temporaire qui va passer : « *tout ceci finira, il ne s'agit que d'un phénomène momentané* » [GDD Femmes Adultes MO Agricole Deninkoura].
En accord avec leur rôle de femme qui est avant tout une mère qui fait passer ses enfants avant tout, les femmes rapportent supporter la violence pour leurs enfants : « *Nous subissons des violences corporelles, des insultes mais on le supporte pour le mariage afin que nos enfants soient bénis*. » [GDD Femmes Majeures Tamani].

Cette partie a mis en lumière la manière dont les normes sociales et de genre établit un cadre au sein duquel l'autonomisation des femmes et des filles prend place. Ce cadre influence les aspirations individuelles, la confiance en soi, les possibilités en matière éducative, de nutrition, de sexualité mais également les formes de violences socialement acceptables. La compréhension de ce cadre nous permet à présent d'approfondir notre analyse sur les possibilités qu'il offre aux femmes et aux filles en matière d'autonomisation.

Partie 2

Les (im)possibilités actuelles offertes aux femmes et filles dans ce cadre social : enjeux et problématiques

Les rôles détaillés dans la première partie, accompagnés du pouvoir de décision qu'ils permettent, déterminent les conditions d'autonomisation pour la femme et la fille, et viennent contraindre les possibilités offertes. Il convient alors d'étudier en quoi ces distinctions, basées sur des définitions socialement acceptées de l'homme et de la femme, de l'aîné et du cadet, conditionnent les fenêtres d'opportunités, afin d'orienter les programmes sur des voies viables à long terme, et pertinentes en matière d'autonomisation des femmes et des filles.
Ces dynamiques se manifestent sous forme de cercle quelque peu vicieux. Les inégalités d'accès et de contrôle aux ressources, qu'elles soient éducatives, nutritives, financières ou fiduciaires conditionnent négativement les possibilités de produire à son tour des ressources, qui pourraient bénéficier à l'ensemble de la communauté. Dans le cas où des ressources sont produites, la différence réside dans un accès inégal entre hommes et femmes et filles, ce qui désavantage ces dernières pour produire à nouveau.

La question de l'accès et du contrôle des actifs productifs

Accès et contrôle aux actifs productifs

Il est important de rappeler la différence entre les concepts d' « accès » et « contrôle ». Ainsi l'accès se rapporte à la capacité d'utiliser et de tirer parti de certaines ressources (matérielles, financières, humaines, sociales, politiques, etc.), alors que le contrôle sur les ressources implique en outre la capacité de prendre des décisions sur l'utilisation de cette ressource. Ainsi, le contrôle des femmes sur la terre signifie qu'elles peuvent y avoir accès (elles utilisent la terre), en être propriétaires (détenir le titre légal de propriété) et prendre des décisions concernant la vente ou la location des terres.[20]

Un actif est un stock de ressources naturelles, humaines, financières ou sociales qui s'acquière, se développe et peut se transférer dans le temps entre les générations. (Moser, 2006) Un "actif" est qualifié de "productif" lorsqu'il permet de générer des flux, des revenus et des stocks. (Barrett et Reardon, 2000).

[20] D'après UN Women, Women Training Centre eLearning Campus.

Agriculture

Si la femme peut accéder à la terre pour la cultiver, elle dispose rarement de sa propriété et de son entier contrôle. Les femmes veuves, cheffes de famille, voient pourtant leurs terres cultivées sous la responsabilité et la gestion de l'homme aîné de la famille :

- « *Depuis le décès de votre mari, on peut penser que les champs là sont sous votre responsabilité ? R : les champs sont sous la responsabilité du fils ainé de mon défunt mari, mais j'ai un droit de contrôle sur les champs.* » [EI Femme cultivatrice Boidié Ségou].
- L'exploitation de la terre leur est alors permise, mais sans droit de gestion dans certaines communautés : « *La terre est une propriété patriarcale. Nous ne gérons pas la terre. Ce sont les hommes qui s'en occupent même si c'est un petit garçon, la terre lui revient. On se contente uniquement au morceau de terre qu'on nous donne à titre d'exploitation temporaire. Après notre mort, les enfants garçons vont hériter*. » [GDD Femmes Cheffes de ménage de Méné-Méné].

Dans la culture dogon, l'accès de la femme à la propriété est difficilement permis par les normes sociales, voire est impossible. En revanche, l'accès à la terre n'est pas sanctionné par le même refus catégorique, car il est plus ancré dans les traditions de don au début du mariage, ainsi que le relève le représentant de l'ONG GAAS agissant à Bandiagara : « *En milieu traditionnel, on pense de manière générale que la femme n'a pas droit à la terre. Mais les gens confondent un peu l'accès de la femme, et la propriété. Une femme que vous mariez tout de suite, vous lui donnez un lopin de terre juste pour mettre quelque culture de gombo pour accompagner un peu le repas. Les gens oublient qu'il y'a l'accès à la terre, mais il y'a aussi la propriété. C'est-à-dire que l'accès seulement n'était pas le problème, mais la femme n'était pas propriétaire. Elle peut avoir accès, mais n'est jamais propriétaire.* » [EI Représentant de l'ONG GAAS Mali].

L'accès à la terre mais non à la propriété pose un problème : cet accès est limité dans le temps, et les femmes peuvent s'en voir priver au bout de quelques années, au moment où les fruits de leurs efforts rendent la terre fertile : « *Vous savez, l'accès de ces femmes aux terres, ce n'est pas comme une acquisition de droit. C'est quelque chose qu'on cède pour un temps*. » [EI Maire de Kani Gougouna Mopti].

Toutefois, certaines communautés laissent les femmes accéder à la propriété, comme l'illustre cet échange avec une femme du village d'Assa, à Bandiagara.
« Q : *vous cultivez pour votre propre compte ? R : oui, nous cultivons pour nous même. Q : vous possédez vous-même des champs ? R : oui. Q : il y a des champs à vos propres noms ? R : oui et nous y travaillons vraiment.* »
[EI Femme membre de GSAN Assa Mopti]

Si l'accès individuel de la femme aux ressources produites est limité, du moins très souvent contraint par le contrôle de l'homme, l'accès collectif des femmes à travers leurs associations est plus facile. Organisées en groupements, associations, tontines, ces organisations féminines détiennent alors les ressources collectivement produites, et les partagent ponctuellement entre les membres.

L'élevage

Dans les villages d'agriculteurs, l'élevage domestique des animaux est une activité parallèle. Dans la cour de chaque concession familiale, on retrouve les volailles (poules, pintades, canards), des ovins et des caprins. Ils sont souvent vendus en cas de besoin pour couvrir certaines dépenses (santé, mariage, voyages). Les bovins, les équidés (chevaux, ânes) font partie de ce patrimoine domestique et sont utilisés

comme animaux de traits. L'élevage de ces équidés est placé sous la responsabilité directe des hommes. Au-delà de la consommation périodique, il s'agit d'une réserve économique pour le mari afin de faire face aux besoins financiers imprévus.

Les femmes s'occupent des petits ruminants, de la volaille sans pouvoir de décision concernant leur commercialisation, mais également de bovins et ovins dans le cercle de Bandiagara. Dans ce cercle, la reproduction de ces animaux entretenus par la femme, peut amener celle-ci à exercer un contrôle sur les générations issues du processus de reproduction, y compris choisir de les consommer ou de les vendre. C'est la traduction de la reconnaissance du mari envers les efforts de la femme pour s'occuper de ses animaux. « *Je n'ai pas de contrôle sur les bétails, parce qu'ils sont aux maris et vous n'avez qu'à vous en occuper, quand vous vous entendez là-dessus, vous pouvez avoir un peu de contrôle, avec ton occupation, s'il est reconnaissant avec une bonne humeur, il peut vous en réserver un animal en ton nom, c'est-à-dire après que ses animaux reproduisent, il peut vous offrir un, sur lequel tu auras le contrôle absolu*. » [GDD Mères adolescentes Boidié Ségou].

Accès et contrôle des actifs en fonction de variables sociales et économiques

L'accès aux actifs productifs selon la richesse

L'accès de la femme aux actifs productifs étant lié à la décision de l'homme, qui repose souvent sur les besoins du ménage, la richesse du ménage ne pèse pas toujours dans l'accès aux actifs productifs. En revanche, la richesse ou la pauvreté jouent un rôle important dans la réussite des activités, par les moyens qu'elles déterminent au regard du temps de mise en valeur de l'actif. On note ainsi au cours de l'enquête qu'un capital plus important dans tel famille n'entraine pas nécessairement un investissement. De même l'investissement peut être inadapté aux contours du projet économiques et échoué au bout d'une à deux saisons.

Alternativement on note dans les discours une inclinaison plus forte des femmes issues de ménages pauvres afin d'accéder à des activités génératrices de revenu. Une pression accrue sur les besoins du ménage semble favoriser dans une certaine mesure le dépassement des obstacles normatifs[21]. L'accord pour cette activité est donné par le chef de famille. « *oui, il y'a une différence [entre les ménages pauvres et les ménages riches] car il y a des femmes qui viennent des familles pauvres et qui travaillent dur pour pouvoir nourrir leur mari et leurs enfants. Il y a des femmes qui font le jardin pour nourrir leur mari.* » [GDD Mères Lougourougoumbo Mopti]

Cet accès des plus pauvres au travail, à l'actif productif et à l'activité génératrice de revenu ne tend donc pas nécessairement vers une autonomisation de la femme, notamment dans la mesure où les ressources ne bénéficient pas toujours aux femmes, mais plus à leur mari. Plus loin dans l'entretien, une femme ajoute : « *non, nous n'avons pas de moyens [de produire des aliments nutritifs pour les enfants et les femmes allaitantes et enceintes] et les superficies des jardins sont petites.* » [GDD Mères Lougourougoumbo Mopti].

[21] Rien n'indique en revanche au cours de l'enquête la nature des perceptions locales -notamment masculines vis-à-vis du chef du ménage - qui découlent de ces processus de rupture normative par nécessité vitale. Les éléments recueillis et exposés dans la première partie de cette étude montrent de manière générique que les hommes sont enclins à juger d'autres hommes comme défaillant et faibles en cas d'autonomisation trop émancipatrice de leur épouse(s). Mais il est toutefois possible – c'est une hypothèse – que les zones particulièrement affectées par une paupérisation accélérée soient plus enclines à desserrer l'étau du contrôle normatif sur les femmes. La durabilité de cette autonomisation au moins partielle en cas de dépassement même du stade de résilience est également à questionner.

En revanche, les femmes les plus riches sont favorisées pour développer leurs AGR, grâce à leurs moyens (« *Celles qui ont des moyens peuvent produire plus que celles qui sont pauvres. Par exemple dans le domaine de l'agriculture, celles qui sont riches peuvent mettre de l'engrais contrairement aux pauvres*. » [EI ASC Sibi-Sibi]). Au sein des associations féminines, cependant, une solidarité et une entraide peut s'observer envers les plus pauvres pour pallier ces inégalités : « *celles qui disposent plus de moyens sont favorisées mais dans la coopération féminine en matière de partage, on doit selon les limites des moyens de celles qui sont issues d'une famille pauvre méritent plus s'il y a une bonne collaboration sincère.* » [EI Femme âgée Dénincoura].
Au-delà de la question de l'accès aux actifs productifs, c'est donc surtout la question de l'aide disponible et des moyens qui en découlent qui devient pertinente pour interroger cet accès, au regard de l'autonomisation des femmes, et se distinguer de la surcharge de la femme. « [*Les femmes issues des ménages riches] bénéficient des aides provenant de leur famille, par contre celles issues des familles pauvres ne bénéficient pas d'aides provenant d'ailleurs.* » [GDD Adolescentes mères Assa, Mopti].

L'accès aux actifs productifs en fonction du statut matrimonial

La différence de statut entre filles célibataires et femmes mariées influe sur l'accès aux actifs productifs. D'une part, le temps disponible pour une fille n'est pas le même que celui d'une mère de famille, qui doit partager son temps entre de nombreuses responsabilités domestiques. Femmes mariée et filles n'auront pas le même temps disponible autorisé pour mener une activité, et accéder aux actifs productifs. Par ailleurs, l'autorisation de faire certaines activités dépend de la communauté et de l'autorisation donnée par le mari et sa famille. Par exemple, une femme de Tamani expliquait que son AGR, le petit commerce à Bamako, a dû être suspendue :« *je suis mariée dans une famille de marabout, le fait d'aller à Bamako pour faire le petit commerce qui n'est pas accepté dans ladite famille*. » [EI Femme mariée Tamani Ségou]. A Bandiagara, pour retarder cette perte d'autonomie due à la belle-famille, certaines jeunes filles ont tendance depuis peu de temps à vouloir repousser l'âge du mariage civil, y préférant l'engagement matrimonial par la ratification religieuse, et ceci afin de préserver une forme d'autonomie. Le mariage civil est en effet de plus en plus considéré dans ce cadre comme un acte d'alliance définitif et passablement aliénant, alors que le mariage religieux est considéré comme plus aisément annulable.

En revanche, le mariage peut aussi permettre un accès à des terres, dans le cas de la culture maraichère ou de l'agriculture, que les femmes célibataires n'ont pas : « *Toutes les femmes ont accès à la terre sauf les filles célibataires*. » [GDD GSAN Mixte Donnou Nandoli Mopti]. De la même manière, la belle-famille peut doter sa belle-fille d'une propriété de terrain : « *Je suis devenu propriétaire de terre grâce à la famille de mes beaux-parents, à la suite d'une demande d'une partie des terres non cultivés, j'en profite pour mettre ça en valeur en produisant un peu d'arachides, de mil, de riz, d'haricot, de fonio… pour subvenir à mes besoins et aider mon mari dans la prise en charges de la famille.* » [EI Femme propriétaire Kamba Ségou].
Dans certaines communautés, cependant, l'accès à la terre est également rendu possible aux filles non mariées par leurs pères : « *Maintenant, les filles non mariées ont accès à la terre grâce à leur père*. » [EI Exploitante agricole Sibi-Sibi, Mopti].

L'accès aux actifs productifs selon l'âge et la place dans la famille

La génération des aînées perçoit de manière négative les jeunes générations dans leur rapport au travail et explique la différence générationnelle d'accès aux actifs productifs comme un défaut d'économie et de planification sur un temps plus long : « *Les femmes âgées ont plus accès aux actifs productifs. Elles sont plus*

actives et plus économistes mais les jeunes femmes sont plus consommatrices. Tout ce qu'elles gagnent, elles mangent sans penser à demain. » [EI Femme mûre Assa Mopti].

Au sein du ménage, l'entente entre les femmes plus âgées et celles plus jeunes est cependant également clé pour permettre l'entraide dans cet accès aux actifs productifs. Il est à noter que si des rapports de préférences peuvent s'instaurer dans le ménage au profil de l'épouse qui rapporte des ressources au ménage, une solidarité familiale peut également prévaloir, dans la mesure où les ressources produites seront profitables pour l'ensemble du ménage. Les femmes de tout âge peuvent ainsi s'entraider : « *C'est aux femmes plus âgées de proposer aux jeunes femmes de faire une telle activité générative de revenu, mais si elles même décident de le faire alors les femmes plus âgées ne doivent que l'encourager et l'aider dans ce sens. Si cette activité lui réussisse, cela ne fera que profiter à tout le ménage. Tu dois faire tout ton possible pour l'aider*. » [EI Femme mûre Assa Mopti].

Manques mentionnés dans l'accès aux actifs productifs

Ressources manquantes pour favoriser une activité génératrice de revenu

Parmi les facteurs expliquant le manque d'accès aux activités génératrices de revenu et à leurs ressources, le manque de moyens financiers pour lancer une activité est souvent abordé : « *[Les femmes ne font pas beaucoup le commerce parce qu'] elles n'ont pas les moyens. Sans les moyens, on ne peut pas faire du commerce.*» [EI Femme cheffe de famille Tamani Ségou].

Les mêmes soucis se retrouvent dans les ressources manquantes pour cultiver une terre ou un jardin maraicher, renforcé par le constat que les femmes se retrouvent souvent avec les terres les plus pauvres: « *elles ont un problème d'accès aux engrais pour le maraichage, l'essence pour le moteur à pompe d'eau. Il y' a aussi un problème de semence d'oignon et le problème d'eau.* » [EI Femme cheffe de famille de Tamani Ségou].

Le manque de main d'œuvre

A ces ressources matérielles s'ajoutent des ressources physiques. Mettre en œuvre un projet demande une énergie et une disponibilité que n'ont pas toujours les femmes, affrétées aux tâches ménagères ainsi qu'à l'aide aux tâches de l'homme. « *Quand on veut travailler et gagner de l'argent l'homme ne s'y oppose pas mais c'est le travail en lui-même qui est pénible. On sort depuis le matin sans manger pour aller ramasser du bois et le porté jusqu'à la maison. R2 : insuffisance d'équipements agricole*s. » [GDD Femmes main d'œuvre agricole Mallé Boidié Ségou].

Les femmes qui accèdent individuellement à une parcelle mentionnent spécifiquement une difficulté liée à un manque de main d'œuvre. Seules, il leur est difficile de mettre en œuvre les efforts nécessaires à la culture de leur champ, quand leurs maris peuvent compter sur le recours aux bras de la famille. « *On a des difficultés à avoir de l'aide dans ces activités, les enfants ne sont toujours pas accessibles, souvent le volume de travail est un peu lourd pour une seule personne. Depuis la préparation des parcelles, aux semences, les arrosages, c'est très difficile. Les hommes ne sont pas toujours disposés à laisser les enfants à notre disposition, surtout pendant les périodes scolaire*s. » [GDD Femmes main d'œuvre agricole Dénincoura]

NB : la mobilisation des enfants pour les travaux des femmes est aussi à prendre en compte, tel que mentionnée dans cette citation. Il s'agit de prévenir l'externalité négative qui pourrait surgir laquelle, allant de pair avec la surcharge de la femme, entrainerait une charge de l'enfant menant à sa déscolarisation.

Le commentaire d'une des participantes sur la capacité des hommes par rapport aux femmes quant au travail de la terre éclaire l'intersection entre « perception de capacité physique » et « pouvoir » : « *ce qu'un homme est capable de faire dans le cadre de la force du travail, il faut beaucoup de femmes pour ça. Il est très difficile pour une seule femme de faire la clôture, alors que l'homme étant chef de ménage peut réunir toute sa maisonnée pour ce travail et a généralement les moyens de le faire. C'est pour cela que nous nous sommes mises ensemble pour travailler car les femmes n'ont toujours cette occasion de ressembler les bras valides du ménage pour ça* » [EI Femme propriétaire de terre Foni]. En effet, elle met en avant dans la même intervention une capacité physique de l'homme comme supérieure à la femme, tout en reconnaissant que l'homme chef de famille peut rassembler les bras valides pour effectuer le travail, ce que les femmes ne peuvent obtenir, l'homme ayant accès à plus de ressources humaines que les femmes. D'où l'organisation des femmes en groupements et associations féminines, qui porte plus ses fruits du labeur collectif.

Alternatives par le travail de groupe

Face à ces défis économiques, mais également à la difficulté de peser individuellement pour obtenir des hommes des terres ou moyens pour développer des AGR, l'organisation des femmes en groupements et associations féminines permet de trouver des alternatives.

Les tontines ou caisses communautaires des femmes permettent de cotiser de façon solidaire entre les femmes, pour en faire bénéficier les participantes à tour de rôle, sur la base d'une cotisation régulière : « *Nous alimentons notre caisse d'association avec la tontine hebdomadaire et mensuelle. À chaque assise nous croisons chacune une somme pour la verser dans la caisse et avec les retombées de notre récolte de sésame.* » [EI Femme propriétaire Foni Ségou].

Le recours au crédit du groupe par les femmes est également une technique dont font usage les hommes pour recourir à des ressources pour son ménage. En effet, demander de l'aide aux hommes du village n'engagerait pas les mêmes conséquences (perception négative de l'incapacité de l'homme à assumer sa responsabilité). Les femmes, en revanche, n'ont pas ce même souci et peuvent plus facilement requérir de l'aide à leurs groupements. « *Elles font du maraichage, elles transportent des bancos pour les hommes moyennant de l'argent qu'elles gardent dans les caisses de leurs groupements. Et quand une femme a besoin d'argent pour quelqu'un chose, elle demande un crédit que les autres lui accordent et après elle rembourse ce crédit. Elles font cela.* » [EI Partenaire de projet Dandoli Mopti].

Ressources manquantes mentionnées pour gérer les AGR

Parmi les ressources manquantes mentionnées, revient également le manque d'accès à l'éducation. Ceci influe dans le manque de participation des femmes à la gestion des ressources, au motif qu'il leur manque des compétences, du faut de leur manque d'accès à l'éducation. Interrogés sur les défis entravant la gestion des ressources par les femmes, les jeunes de Lougourougombo, Dandoli, Mopti, affirment ainsi : « *Manque d'éducation car les femmes ne sont pas formées pour la gestion des ressources.* » [GDD Mixte Jeunes

Lougourougombo Mopti]. Le manque de formation est également souligné : « *Beaucoup de difficultés, manque de ressources pour le financement, peu d'espace pour la réalisation du projet, manque d'information et de formation pour la bonne gestion du projet.* » [El Femme cheffe de ménage Sibi-Sibi Mopti].

La difficulté de l'aménagement du temps de travail pour les AGR

Les femmes mariées et mères de familles doivent assumer une quantité conséquente de tâches ménagères qui leur laisse peu de temps pour pouvoir se concentrer sur d'autres activités, et envisager un accès aux actifs productifs. La disponibilité d'un temps matériel limite ainsi la possibilité même de pouvoir exercer une AGR.

Par ailleurs, leur accès reste évidemment déterminé par l'autorisation des hommes de pouvoir se libérer du temps : « *Les hommes nous accordent deux ou trois jours pour que nous puissions aller cultiver nos arachides et après nous partons travailler avec eux dans les champs. Ici nous n'achetons pas les terres. Elles sont gratuites ici.* » [El Femme mûre Assa Bandiagara Mopti] A noter que si la gratuité de la terre enlève ici un obstacle à l'accès aux actifs productifs, le temps reste une contrainte.

Cette difficulté permet de souligner un effet pervers dans l'accompagnement des femmes à la mise en œuvre d'AGR : celle-ci passe nécessairement par un transfert des tâches reproductives et domestiques auprès d'autres femmes et filles.

L'inégal accès aux ressources produites

Ressources fiduciaires

Lorsque les femmes ont accès à des AGR, l'accès aux ressources produites et leur gestion pose de nouvelles questions. Les enjeux varient également lorsqu'il s'agit des ressources du ménage, fruits d'un travail collectif et non de la seule activité de la femme.

Encadrement et limitations de la génération de ressources : le cas de l'accès à la terre en pays dogon

Dans le pays dogon, on remarque une tendance des hommes à récupérer les terres initialement pauvres allouées aux femmes, après quelques années, au moment où elles commencent à émettre des rendements. « *Parce que, qu'est-ce que les hommes faisaient, ils attribuaient les sols pauvres aux femmes, très pauvres. Et vous savez hein, la femme continuait à faire l'élevage sur ça, au bout de deux trois ans la femme contribue beaucoup à la fertilisation du sol. Et on demandait à la femme de quitter au bout des 2 ou 3 ans pour aller de l'autre côté.* ***Mais ça, ça a tendance à diminuer***. » [El Représentant de l'ONG GAAS Mali]. Une amélioration, par rapport à cette pratique, est cependant mentionnée, avec une avancée dans l'accès de la femme au rendement qu'elle a produit : « *Ce problème n'est pas totalement décanté, mais il y a quand même beaucoup d'espoir, il y a des avancés. D'abord, la femme a accès à la terre, de deux le produit lui appartient. De trois elle a accès dans beaucoup bien de cas, de façon durable.* »

Gestion des ressources produites par les AGR

La gestion de ses propres dividendes, par une femme, reste, sauf exception, sous le contrôle de l'homme : « *Tous les revenus du ménage appartiennent au chef de ménage que cela soit de l'argent ou des céréales. La femme ne peut pas faire son choix. Si le chef de ménage n'accepte pas, tu ne peux rien faire*. » [GDD Femmes main d'œuvre agricole Sibi-Sibi Mopti].

Par ailleurs les ressources produites spécifiquement par les femmes ne sont pas toujours considérées comme leur propre dividende car l'amorce d'investissement a été attribuée par le chef du ménage. Il persiste ainsi une sorte d'engagement tacite dans la concession d'un capital d'investissement, qui renforce une forme de contrôle parfois quasi patronale sur les dividendes des activités féminines. L'équation se complique lorsque l'origine externe de capital de démarrage, avec par exemple les programmes de certaines banques de micro-crédit en faveur des femmes, peut favoriser un meilleur contrôle des dividendes issus de cet investissement. Toutefois, les capitaux ainsi récupérés par des femmes au cours de programmes similaires peuvent être détournés par les hommes, qui plus est sans garantie d'un quelconque projet d'AGR[22].

Dans certains cas, l'utilisation du revenu réalisée grâce à l'AGR de la femme peut être décidée par l'entrepreneuse : « *c'est pour nous même, on peut faire plaisir aussi à nos maris sinon ça nous appartient.* » [GDD Mixte GSAN Donnou Nandoli Mopti]. Même dans ce cas, une grande partie des dépenses sera tout de même dédiée à l'alimentation de la famille. Comparativement à l'homme, la femme, qui pourtant gagne moins, donne une grande part de ce dont elle peut librement user pour couvrir les besoins de la famille (« *Par exemple, si on donne 500 F à un homme et 500 F à son épouse, l'épouse en question va utiliser 400 F de son argent dans l'alimentation de la famille et utiliser les restes des 100 f dans ses besoins personnels. Par contre, quant à l'homme, il ne dépensera même pas 250 F dans son argent pour la famille.* » [EI Relai Tamani Ségou].

Certaines activités pourtant ne mènent pas à la production de revenu. C'est le cas, par exemple, des activités qui vont produire un objet, mais ne parviennent pas à le vendre par manque d'accès à une clientèle (vannerie par exemple). Le manque de mobilité et l'incapacité qu'ont les femmes mariées de pouvoir sortir de chez elles constitue en particulier un sérieux obstacle : « [*il n'y a pas de clients pour cette activité] parce que, je n'ai personne pour se promener avec, enfin de le vendre. Étant à la maison pour le faire, il n'y a pas assez de clients qui l'achètent.* » [EI Femme mariée Tamani Ségou].

Accès aux ressources produites par les hommes et femmes

S'agissant des ressources qui n'ont pas été exclusivement produites par la femme, l'accès est entièrement contrôlé par l'homme. La participation des femmes à la gestion de ces ressources dépend des communautés, et est grandement déterminée par les facteurs psychologiques et sociaux décrits plus haut, et la perception négative des compétences des femmes pour gérer cela. « *A vrai dire les femmes n'ont aucun contrôle sur les ressources du ménage. Ce sont les hommes qui gèrent ces ressources, car ils pensent que les femmes les utilisent autrement c'est-à-dire les vendre pour en faire leurs besoins*. » [EI Femme déplacée Boidié]. La femme se contente, quotidiennement, de gérer les ressources des repas de la journée, dans les ressources imparties cédées par l'homme. Sa liberté d'action est donc restreinte : « *non la femme n'a aucun*

[22] Au cours de la restitution à Ségou, un participant souligne à ce titre l'importance de mobiliser simultanément hommes et femmes lors de l'accès au capital afin de sensibiliser le chef de ménage aux enjeux du capital d'investissement.

contrôle là-dessus si ce n'est que la mesure de ce qu'elle doit préparer par jour (tô gno), mil pour le gâteau. » [El Femme cheffe de famille Mallé Boidié].

En revanche, cette perception péjorative des mauvaises compétences de gestion de la femme est relativisée au sein des ménages dirigés par une femme (par suite d'un veuvage la plupart du temps). L'auto-perception de la femme comme compétente sur le plan de la gestion des ressources est alors avancée : « *Le contrôle des ressources dans le ménage par la femme signifie que la femme a le contrôle de la gestion des ressources de la famille et même souvent elle prend des décisions quel qu'en soit le domaine de ressource dans le ménage. Elle éviter de faire des dépenses inutiles et éviter le gaspillage des biens du ménage.* » [El Femme cheffe de famille Assa Mopti].

Si l'accès individuel de la femme aux ressources produites est limité, du moins très souvent contraint par le contrôle de l'homme, l'accès collectif des femmes à travers leurs associations est plus facile. Organisées en groupements, associations, tontines, ces organisations féminines détiennent alors les ressources collectivement produites, et les partagent ponctuellement entre les membres.

Dynamiques de genre dans l'accès aux ressources nutritionnelles

Encadré par les normes décrites en première partie, ainsi que par les possibilités offertes par les ressources produites ainsi que leur contrôle, l'accès aux ressources nutritionnelles et alimentaires n'est pas le même entre hommes et femmes/filles.

Les obstacles cités le plus souvent par les participantes aux GDD pour expliquer la difficulté d'accès aux aliments riches en vitamines sont la faiblesse des revenus qu'il s'agisse du mari ou de la femme. Selon les perceptions alimentaires, les plats locaux à base de céréales sont considérés comme routiniers et pauvres en vitamines. A côté de ces plats "pauvres" conditionnés par une production particulièrement défaillante dans le cercle de Bandiagara, il y a des plats considérés comme riches en vitamines. Il s'agit des plats préparés avec la viande ou encore des pâtes. Ce sont des plats consommés à l'occasion des fêtes ou qui entrainent un sentiment de fête quand ils sont préparés hors fête. Quelques rares morceaux de viande suffisent pour rendre le plat délicieux et susciter une atmosphère de fête.
"*Les défis ne sont autres que des problèmes d'argent. On achète souvent du riz à préparer pour soi car les moyens ne suffisent pas pour en faire pour toute la famille. Ou encore de la pâte, des patates, du manioc. On n'a que du tô, du couscous et du riz dans la grande famille, et la sauce est toujours la même* ». [GDD Femmes Boidié]
"*Chez nous ici nos aliments délicieux sont les macaroni (pâtes alimentaires) « Rire » nous n'aurons pas de viande, c'est accompagné avec seulement toujours du poisson. Nous n'avons d'aliments nutritifs, nous mangeons du tôt, souvent du riz. Les macaronis sont nos repas de fêtes « Rire* ». [GDD Femmes association féminine communauté Bozos Tamani].

De manière générale, les difficultés liées à l'accès aux ressources alimentaires et nutritionnelles sont circonscrites dans le temps et correspondent aux périodes de soudure, en amont des récoltes, où les cultivateurs arrivent au bout de leurs réserves. (« *la malnutrition est périodique, elle est plus développée lors de la période de soudure pendant l'hivernage. C'est le moment où l'ancienne récolte est finie mais la nouvelle n'est*

pas sortie. » [El ASC Sibi-Sibi Mopti]). Il convient cependant d'ajouter que le réchauffement climatique joue un rôle dans la diminution des ressources et terres cultivables (qui n'est pas sans jouer un rôle dans le conflit au centre). Le fleuve Niger abrite moins de poissons qu'avant, et cette denrée devient beaucoup plus difficile à se procurer : « *Mon frère, les poissons sont peu nombreux de nos jours. Sinon au temps de nos parents les gens disaient que les repas des bozos étaient délicieux parce qu'il y avait assez de poisson. Mais aujourd'hui, même pour avoir du cube maggi, là c'est tout un tas de problèmes alors n'en parlons pas du poisson. On ne gagne plus de poisson, n'en parlons pas de remplir les marmites, les marmites sont énormes. Donc on ne peut pas parler d'ingrédients, on mange sans ingrédients* » [GDD Association des femmes Tamani Ségou]. Les terres cultivables sont privées d'eau (« *cette année, la pluviométrie n'a pas été du tout bonne et il y aura certainement une pénurie alimentaire qui sera difficile aussi bien pour les femmes que pour les hommes.* » [El Partenaire de projet Dandoli Mopti]), ce qui se répercute également sur le pâturage des zones d'élevage.

Les membres de certaines communautés ont le sentiment qu'ils ont un accès plus limité aux aliments riches en vitamine que les autres, du fait d'une plus grande pauvreté.
"*Ils (les sarakolés) peuvent prendre en charge leurs femmes, mais les bozos ne peuvent pas prendre en charge leurs femmes. Ils donnent le prix du condiment et prennent toutes leurs charges. Les bozos ne peuvent pas le faire*." [GDD Femmes de l'association féminine communauté Bozos Tamani].
Lors des GDD que nous avons menés, les participantes opposent le capital investi dans les aliments par les femmes des fonctionnaires et les capacités d'investissements des ménages locaux dans la nourriture. L'argent investi au marché par l'une ou l'autre de ces catégories offre l'occasion de s'en rendre compte.
"*Quand vous partez au marché, la femme du fonctionnaire achète de la viande, des oignons. Nous, nous achetons la poudre de la feuille de baobab, 50f d'oignon « Rire », 25f de la tomate. Nous ne sommes pas les mêmes*." [GDD, Femmes de l'association féminine communauté Bozos Tamani].

Inégalités au sein du ménage

Si la majorité de l'investissement des revenus des femmes est destiné à la consommation alimentaire du ménage (« *Nous consommons [ces légumes] deux à trois fois dans le mois. R7: À chaque fois que j'ai l'argent j'achète pour la consommation du ménage.* » [GDD Femmes main d'œuvre agricole Mallé Boidié Ségou]), celles-ci n'en sont pas les premières bénéficiaires. L'homme est ainsi traditionnellement servi en premier, et reçoit la meilleure part du repas. Ce n'est que dans un second temps que se servent les femmes, et les enfants. En plus de ce privilège institué dans la famille, les hommes ont accès à une alimentation en dehors du foyer, qui est moins accessible aux femmes et enfants, notamment pour se procurer de la viande dans la rue : « *les hommes mangent plus que les femmes. Ils mangent dans la rue sans penser aux femmes et aux enfants.* » [GDD Femmes main d'œuvre agricole Sibi-Sibi Mopti].

Des stratégies individuelles discrètes sont souvent mises en place pour bénéficier de ces apports alimentaires en réservant les plats riches en éléments nutritifs au seul ménage du mari.
Les relations de couple traduisent aussi des inégalités dans le domaine alimentaire. Les stratégies culinaires ne sont pas exemptes de stratégies séductrices concurrentielles entre coépouses. Une sauce délicieuse joue un rôle important dans ces concurrences. On donne aux hommes plus grande quantité de viande que les autres membres de la famille. Cette mansuétude en faveur des hommes se fait au détriment des femmes et des enfants. "*Nous mettons beaucoup de viande chez les hommes afin qu'ils disent que notre sauce a été délicieuse. « Rire » si les enfants demandent où est passée la viande nous répondons dégagez imbéciles, nous avons tout donné à vos pères*." [GDD Femmes de l'association féminine communauté Bozos Tamani].

Perception de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La pauvreté vient souvent brouiller la nuance entre sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le manque de denrées alimentaires vient obliquer les références à une nutrition variée et équilibrée, pour se concentrer sur des besoins en féculents : « *Aujourd'hui à quoi pensez-vous lorsqu'on dit qu'une femme est autonome en matière de nutritionnelle et de sécurité alimentaire ? R : Je penserais à du riz, en plus de macaroni. Dans la brousse ici, nous ne pensons pas à la pomme de terre et autres, car nous n'en mangeons que lorsqu'on a les moyens. L'autonomisation en matière nutritionnelle et de sécurité alimentaire chez nous c'est avoir suffisamment de riz, les autres aliments coûtent chers, on ne peut pas les avoir à volonté.* » [El Femme au parcours réussi Dénincoura Tamani].

Au sein du même site, on note également une plus grande prise de conscience de la nécessité d'une diversification alimentaire, entravée par le fait que le recours à d'autres aliments – sans même parler de viandes ou autres protéines – est très rare : « *Selon vous que veut dire la sécurité alimentaire ? R2 : Selon moi, [la sécurité alimentaire] c'est quand, on parvient à préparer les trois repas du jour en utilisant les légumes. C'est ce que nous ne pouvons pas trouver, c'est le manque de moyen financier qui nous empêche de le faire.* » [GDD Femmes cheffes de ménage Dénincoura Tamani Ségou].

D'autres sont parfaitement conscients de leurs carences et besoins alimentaires et nutritionnels, mais se voient empêchés d'y subvenir toujours à cause de la pauvreté : *« par exemple avec les moyens et le pouvoir d'achat tu pourras te régaler avec du poisson ou de la viande, mais sans l'argent c'est très compliqué.* » [El Femme propriétaire de terre Kamba Boidié, Ségou].

La préférence pour un revenu économique plutôt que des ressources nutritionnelles diversifiées

La pauvreté évoquée ci-dessus pousse également les femmes à effectuer un calcul rationnel axé sur la quantité d'une denrée alimentaire, au dépend de sa qualité nutritionnelle, quand bien même le choix est possible. En d'autres termes, s'il est possible pour une femme d'obtenir des ressources nutritionnelles venant compléter l'alimentation de la famille, celle-ci risque de préférer des aliments usuels et classiques, consommés au quotidien, afin de tirer un profit économique de sa vente : « *une des difficultés est que les femmes ont des poulets mais quand on leur demande de manger ceux-ci, elles n'acceptent pas. Elles préfèrent vendre le poulet et acheter du poisson pour manger. Même les concombres qu'elles produisent, elles partent vendre les bons produits à Bandiagara et manger les mauvaises qualités. Sinon elles ne manquent pas de conseils quand même.* » [El ASC Sibi-Sibi Dandoli Mopti]. Dans le cas contraire, une femme qui préfèrera consommer la ressource, en la cuisinant pour le foyer, sera taxée de 'gaspilleuse'. Cette pression sociale n'est pas sans dissuader les femmes en charge de la nourriture du foyer d'enrichir l'alimentation quotidienne.

Vulnérabilité de la femme enceinte

Les femmes cheffes de ménage le sont la plupart du temps du fait du veuvage, et leur statut de cheffe transcrit surtout une inexistence de support apporté par le mari. La précarité nutritionnelle de ces femmes a été soulignée notamment lorsqu'elles perdent leur mari alors qu'elles sont enceintes. Dans ce cas, durant leur grossesse puis allaitement, elles manquent de ressources nutritionnelle et d'aide : « *Dans notre village sur dix femmes cheffes de ménage une seule femme a accès aux aliments dont elle a besoin pendant sa grossesse, au moment de l'allaitement et de croissance. Cela s'explique par le manque d'aliment, elles n'ont pas d'aide parce*

qu'une femme cheffe de ménage n'a pas les forces nécessaires pour subvenir à ses besoins. » [EI Femme cheffe de ménage Sibi-Sibi Mopti].

Dans les autres ménages souffrant de précarité, l'alimentation de la femme enceinte est revenue comme une difficulté dans plusieurs localités, notamment du fait du manque de productivité de la femme enceinte. Celle-ci, alors qu'avance sa grossesse et que l'effort lui devient difficile, se voit privée des ressources qu'elle acquière en temps normal, sans qu'une considération de son état ne lui valle un meilleur traitement par les siens : « *Il est même difficile d'avoir de l'argent à plus forte raison d'en épargner pour subvenir à ses besoins étant enceinte, il y a des nuits même où vous n'avez rien à manger et tu es obligé de supporter la faim.* » [GDD Mères adultes Tamani Ségou]. En d'autres termes, les ressources qu'elle ne peut produire ne lui seront compensées par personne, ce qui tend à renforcer également la surcharge de travail des femmes enceintes. Par ailleurs, la difficulté à trouver les aliments adaptés aux femmes enceintes est aussi soulignée : « *Chez nous, c'est le même aliment qui est consommé par tout le monde c'est-à-dire pas de nourriture spéciale pour les femmes enceintes, les femmes en allaitement, et les enfants, car on manque de moyen.* » [EI Femme déplacée Boidié Ségou].

> En revanche, sur le même site de Boidié notamment, une solidarité s'observe autour des femmes qui viennent d'accoucher, qui se voient offrir un repas protéiné. Il est intéressant de noter que c'est la perspective de pouvoir recevoir un pareil traitement qui pousse les femmes à s'en acquitter auprès de leurs pairs : « *C'est comme une coutume chez certaines d'apporter de la soupe de viande ou de poulet à une femme qui vient d'accoucher, d'autres se forcent à faire cela pour en bénéficier à leur tour, en ce moment elles s'efforcent à faire à tout prix même quand elles n'ont les moyens*. » [GDD Mères adolescentes Boidié Ségou].

Appui des hommes aux femmes enceintes et allaitantes

Les besoins de la femme enceinte, sur son alimentation, et les interdits alimentaires qui en résultent semblent sommairement compris par les hommes rencontrés. Interrogés sur la nutrition de leurs femmes enceintes ou allaitantes, des hommes de Sibi-Sibi affichent cependant une attention particulière, et un effort fourni pour leur alimentation : « *Nous leurs achetons du poisson pour leur repas, des mangues et des bananes. Pas tous les jours, mais une fois tous les trois ou quatre jours, nous leur achetons ces choses. Quand nous nous rendons au marché aussi, nous achetons de la viande pour elles.* » [GDD Membres du GSAN Sibi-Sibi Mopti]. A noter que cette réponse venant du groupe GSAN, il est naturel que ces personnes soient mieux informées que le reste des populations sur la thématique, et il n'est pas exclu qu'ils aient tendance à donner la réponse qu'ils savent que l'enquêteur attend d'eux, davantage qu'une réponse correspondante à la réalité.

D'autres hommes, de Tamani, à Ségou, avancent également une connaissance des besoins nutritionnels de la femme enceinte et allaitante : « *Chez nous ici quand une femme tombe en état de grossesse, jusqu'à son accouchement, l'homme met tout en œuvre pour son bien-être. Généralement notre alimentation quotidienne ne plaît plus, certains hommes cherchent à lui donner ce dont elle désir, ce qu'on lui donne en premier c'est la soupe sans sel et sans cube Maggi. […] Une femme dont la fin de grossesse nécessite le repos sur conseil du médecin, les hommes se regroupent pour instruire aux autres femmes de ne pas la laisser travailler jusqu'à son accouchement.* » [GDD Jeunes hommes Tamani Ségou]. A noter que le repos de la femme enceinte ne semble pas systématiquement accordé, mais concédé seulement en fin de grossesse pour certains cas ; et

que cela n'exempt pas de potentielles tensions entre femmes (notamment pour celles qui se retrouvent à prendre les tâches de la femme enceinte).

Les hommes évoquent régulièrement le lien entre nutrition maternelle et santé du nourrisson (« *il y a beaucoup de nos femmes enceintes qui ne souffrent pas de la malnutrition. C'est très rare de voir aussi des enfants malnutris dans notre communauté. Les relais font des suivis relativement à cela.* » [El Élu communal Dénincoura Tamani Ségou]). La femme allaitante, aux dires de certains entretiens individuels, font donc l'objet d'une attention particulière de la part du reste du ménage : « [*Les femmes enceintes et allaitantes] doivent non seulement manger à leur faim mais aussi des aliments riches en nutriments. Cela évite beaucoup de maladies aux nourrissons.* » [El Relai Boidié Ségou].
Cette prise en considération varie selon les sites, ainsi que l'illustre la réaction d'un partenaire de projet à Dandoli : « *Pour les femmes qui allaitent, ils sont quand même en train d'expliquer les choses ici, mais est ce qu'on est en train de les respecter ? Non, je ne pense pas. Nous ne les respectons pas*. » [El Partenaire de projet Dandoli Mopti].

Ainsi, découlant de l'organisation genrée de la société, de sa division des tâches, l'accès des femmes et filles aux ressources fiduciaires comme nutritionnelles est plus pauvre que celui des hommes. Dans le schéma ainsi esquissé, où la production ne peut se faire sans transférer ses tâches domestiques à d'autres femmes ou filles, et n'implique sa gestion que sous contrôle des hommes décisionnaires, faire reposer l'autonomisation des femmes et filles sur l'exercice d'une AGR semble limité. Les parcours présentés dans la section suivante illustrent à leur tour combien les enjeux d'épanouissement, d'amélioration des conditions de vie et la capacité à pouvoir prendre soi-même des décisions sur ses choix de vie, sont centraux pour ce concept d'autonomisation des femmes et filles.

Analyse de quelques parcours

Cette partie étudie deux parcours, montés en miroir, de participantes rencontrées, toutes deux menant des AGR. Elle illustre ainsi les éléments présentés dans le rapport par deux cas concrets.

Itinéraire I : L'exercice du petit commerce comme opportunité d'autonomisation de femmes

Bandiagara

D.G., sexagénaires, est la deuxième épouse de son mari. Elle a cinq enfants dont deux filles et plusieurs petits fils. Elle vend les produits de premières nécessités : l'huile, le sucre, les savons, les cubes Maggi, etc. Cité comme référent dans le domaine du commerce dans le village d'Assa, DG, a commencé son activité 2009 :

« *J'ai commencé mon commerce vers les années 2009 pour lutter contre la pauvreté* ».

Au début, c'est sa mère qui lui donné le fonds de commerce : « *c'est ma maman qui m'a aidée au début* ». A son décès, elle a bénéficié de l'appui de ses enfants : « *quand elle décédée, j'ai bénéficié de l'aide de mes enfants* ». Au commencement, elle allait de village en village pour vendre ces produits : « *je me promenais de village en village. Je partais à Konno, Ningari, Dourou, kéndié, etc.* » Mais maintenant, avec l'âge, elle a fait construire une boutique dans la famille où les clients viennent faire des achats.

Au bilan, DG, déclare avec un grand satisfécit que ses activités ont beaucoup prospéré depuis : « *mes activités ont beaucoup évolué du début à maintenant car au début je prenais un demi sac de sucre à crédit et maintenant j'achète un sac au comptant.* »

En matière de participation des femmes aux décision de ménage, selon DG, une femme ne peut pas prendre de décision. Prenant l'exemple sur elle-même, elle déclare : "*pour faire mon commerce j'ai d'abord sollicité et obtenu l'accord de son mari. Et, s'il s'était opposé, je n'allais pouvoir mener cette activité.*" Toujours dans cet ordre d'idée elle estime que : *« la richesse n'a pas sa place dans les décisions, seule la bonne idée peut donner la place aux femmes sinon qu'elle soit pauvre ou riche, elles sont les mêmes devant les décisions du ménage.* »

Toutefois, si la femme a de l'argent cela pourrait alléger les dépenses de l'homme comme cela fut le cas chez elle. Les revenus générés à travers son commerce ont largement participé à améliorer ses conditions de vie : « *mes conditions ont changé. Mon travail m'a permis de dormir sous moustiquaire imprégnée, de boire de la crème sucrée, prendre de café au lait le matin et même manger de la viande ou du poisson de temps en temps. »,*

Outre l'amélioration de ses conditions de vie, cette activité lui permet de payer ses cotisations hebdomadaires pour le compte d'un groupement de femme dont elle est membre : « *nous cotisons chaque jeudi 125 F CFA et mettre dans la caisse. Si on arrive à beaucoup cotiser, c'est à partager. Cette tontine est dénommée « pélé-pélé »* »

Au vu de l'importance de cette activité dans l'épanouissement de la femme, elle a initié deux enfants dans l'exercice de ce métier : « *j'ai deux enfants qui exercent le petit commerce. Un garçon et une fille. De nos jours, avec les aléas climatiques, il faut avoir une autre source de revenue. C'est la raison pour laquelle, je les encourage à faire le commerce.* »

Pour faciliter l'autonomisation, à laquelle elle croit, D.G, propose de financer « *le petit commerce, l'élevage domestique et encore faire des forages pour le jardinage.* » Car selon, « *le repas collectif ne peut pas satisfaire les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Elles doivent chercher à manger encore*. » Pour cela il faut exercer une activité génératrice de revenus comme le petit commerce.

Cet exemple de parcours, présenté comme réussi, d'autonomisation des femmes mets en avant deux éléments clés. Tout d'abord, le besoin du soutien du mari : D.G. n'aurait pu entreprendre son commerce sans l'accord indispensable de son mari. Ainsi la participation à une AGR de la femme ne semble possible sans respecter le pouvoir décisionnel du mari. Deuxièmement, l'accès aux ressources : le commerce a pu commencer grâce à l'aide de la mère de D.G., qui lui a fourni le fonds de commerce. Outre ces éléments principaux, d'autres facteurs liés aux caractéristiques propres de cette femme viennent expliquer son succès : sa détermination (laquelle est permise et entretenue par la confiance apportée par son mari et son entourage). Le fait qu'elle se déplace, dans les premiers temps, de village à village, alors même que ces déplacements tendent à être mal vus pour une femme, est la plus forte illustration de sa persévérance.
Cette expérience met en avant les bénéfices qui ressortent de l'exercice d'une AGR pour la famille présentement (la référence à la moustiquaire et à une alimentation plus variée) et pour renforcer la résilience des générations futures (deux de ses enfants exercent également le petit commerce pour diversifier les revenus, dans le contexte du réchauffement climatique).
Néanmoins il apparait clairement que l'exercice d'une AGR ne suffit pas à changer les dynamiques structurelles liées au genre, telle que la prise de décision au sein de la famille et ni le contrôle sur les dépenses du ménage, puisque les revenus de D.G. sont perçus comme allégeant la charge de l'homme.
Par conséquent, il est important de s'assurer que toute intervention en matière d'autonomisation ne se réduit pas au seul soutien vis-à-vis d'une AGR mais aborde les questions d'autonomisation de façon plus large.

Itinéraire 2 : Rupture des fenêtres d'opportunité

Baraouéli

Mme G. est membre du groupe socio ethnique bozo et habite le village de F. C'est une jeune femme de 35 qui habite une maison ordinaire avec le reste de sa famille. Elle s'est mariée à l'âge de 22 ans et a fait 6 maternités qui ont donné naissance à 5 naissances vivantes. Son mari est polygame et il s'agit d'un mariage de parenté. C'est son père qui l'a donné en mariage à ce jeune homme qui a demandé sa main sans la consulter.
Elle n'a fait ni l'école française ni l'école coranique. Pendant sa vie célibataire, elle faisait la vente de poisson et la vente de bois. Elle gagnait bien sa vie en menant ces activités. Depuis plus d'un an, elle a arrêté la vente de bois avec la situation sécuritaire qui se dégrade. Les bûcherons craignent de se rendre en brousse pour chercher les produits de la forêt. Les revenus issus de la vente de poisson sont de plus en plus faibles.
Comme toutes les filles de ce village, Mme G a connu l'exode rural car depuis l'âge de 13 ans, elle s'est rendue à Bamako où elle vendait du poisson au marché de Médine selon un rythme saisonnier qui se prolongeait pendant 8 mois dans l'année. Elle a mené cette activité commerciale pendant une dizaine d'années d'abord comme débutante pour apprendre auprès des parents qui résidaient à Bamako avant de s'installer à son propre compte. Elle explique à ce sujet :

"*Non, dans notre communauté, arriver à un certain niveau, on est appelé à aller faire quelque chose pour avoir de l'argent. C'est un principe chez les Bozos*."
Si le poisson venait à manquer, elle vendait du maïs grillé. Avec les revenus issus de son commerce, G. envoyait de l'argent au village pour subvenir aux besoins de ses parents et de ses frères et sœurs restés sur place au village. Ses économies lui ont aussi permis d'acheter le trousseau de mariage.
G. a fini par se marier à un marabout polygame. Après le mariage, les revenus de G. ont commencé à diminuer considérablement par ce que sa belle-mère s'est opposée à ce qu'elle continue de mener son commerce. Dans cette famille, les épouses peuvent faire le petit commerce sur place mais pas un commerce qui nécessite des mobilités. "*Je suis mariée dans une famille de marabout, le fait d'aller à Bamako pour faire le petit commerce n'est pas accepté dans ladite famille*." Cette réduction de la mobilité se double d'une interdiction de quitter seule le domicile, et limite drastiquement la réussite de son commerce : « [*il n'y a pas de clients pour cette activité] parce que, je n'ai personne pour se promener avec, enfin de le vendre. Étant à la maison pour le faire, il n'y a pas assez de clients qui l'achètent.* ».
Elles sont obligées de faire un peu de jonglage entre activité culinaire qui est prioritaire et l'activité commerciale. Mme G. prend les articles à crédit avec les commerçants et le remboursement avec les recettes gagnées. En plus du poisson, elle a décidé de vendre du sésame mais faute d'avoir quelqu'un pour aller vers les clients avec le produit, elle a fini par arrêter. Elle partage les dépenses de la famille avec son mari notamment en achetant de l'habillements, les chaussures et des aliments. A la rentrée scolaire, elle s'occupe des fournitures scolaires pour les deux enfants en les prenant à crédit si son mari n'a pas d'argent. Elle a intégré une association féminine qui organise souvent des cotisations qui utilisées par la suite en faveur des membres associés.

Cet exemple de parcours, présenté comme non abouti, d'autonomisation des femmes mets en avant le rôle clé du soutien familial. Tout d'abord, bien qu'il aurait été souhaitable que Mme G. continue son éducation, elle a pu développer des compétences afin d'exercer une AGR avec le soutien de sa famille[23], qui lui a enseigné ce qu'il fallait. Cependant ce soutien a cessé lors de son mariage, avec l'opposition la belle-mère quant au fait de continuer le commerce profitable à Bamako qu'elle exerçait depuis 10 ans.
Elle est autorisée à continuer de commercer sur place et ne peut le faire que de façon secondaire (ses activités au sein du ménage ayant la priorité), ce qui a eu pour conséquences de réduire de façon significative son revenu, les clients étant plus rares dans le village. L'interdiction de mobilité faite à la femme mariée vient ainsi ruiner l'intérêt générateur de revenu de l'activité, voire surcharger inutilement la femme.
Dans le cadre du mariage polygame, l'épouse arrivée en second temps doit respecter les règles déjà observées par la première, afin de ne pas créer de situation conflictuelle. Ici, Mme G. a donc dû suivre les règles de mobilités édictées par la famille, et déjà suivies par sa co-épouse. Elle doit également s'endetter pour payer les fournitures scolaires de ses enfants, ce qui implique une perte d'autonomie. L'endettement, ici, n'est pas contracté à des fins d'entreprenariat, mais face à des contraintes familiales. Les grossesses rapprochées, par exemple – 6 enfants en quelques années seulement – ne sont pas sans influence sur l'énergie et le temps disponibles restant à cette femme. En d'autres termes, sa nouvelle situation s'illustre par une diminution des revenus couplée à une augmentation des charges.
Cette expérience met en avant que les contraintes et restrictions imposées aux formes que peuvent prendre l'AGR qui, dans la famille de Mme G. réduisent les bénéfices que la famille peut en retirer. De

[23] Mme G. a également été victime d'un mariage forçé, qui est une forme de VBG.

plus, l'AGR de Mme G. se fait dans le cadre des contraintes des normes de genre et de représente en aucun cas un levier pour une autonomie accrue. L'absence de soutien du mari est, dans ce cadre, capitale.

Conclusion des parcours d'autonomisation

A la lecture de ces deux histoires de vie, nous pouvons dire que les parcours des femmes sont complexes et sont caractérisés par une grande hétérogénéité. Chaque parcours est le résultat de l'articulation entre les normes socio - comportementales, les caractéristiques individuelles et les opportunités. Les activités commerciales menées par les femmes constituent une pratique répandue dans les cercles de Baraouéli et Badiangara où les enquêtes se sont déroulées. Cet entreprenariat féminin basé sur le commerce est associé à des caractéristiques individuelles comme l'esprit d'initiative, la volonté d'améliorer ses conditions de vie et celles de ses proches, une capacité de se projeter dans l'avenir, la conscience d'une responsabilité dans l'économie familiale.

Ces parcours sont le produit des normes de genre existantes par lesquels le mari et/ou la belle-mère a un droit de veto sur ces activités, et des fenêtres d'opportunités dont bénéficie chaque femme.

Ces exemples mettent également en lumière que l'autonomisation va au-delà du simple exercice d'une AGR, mais également de l'accès et contrôle sur les ressources produites (en nature ou pécuniaire) et le pouvoir de décision au sein du ménage. Toute intervention en faveur de l'autonomisation de la femme se doit de prendre en compte la multitude de facette de l'autonomisation, au-delà du seul exercice d'une AGR.

Conclusion

Le rapport de recherche a permis de mettre en valeur différents déterminants neutralisant l'autonomisation des femmes et filles au regard des enjeux de résilience alimentaire et nutritionnelle à Bandiagara et Baraouéli. La possibilité pour les femmes et filles de mener leurs activités, dans la liberté de leur choix, et surtout de pouvoir bénéficier de leurs résultats, et de contrôler leurs ressources, demeure entravée par de solides normes sociales, notamment de genre. L'accès à la propriété, la possibilité de pouvoir mener certaines activités, la liberté de disposer de son temps ou encore la possibilité de se déplacer afin de mener certaines activités sont autant de comportements qui nécessitent d'être entérinés par un homme décisionnaire pour la femme ou la fille. Lorsque l'autorisation n'est pas accordée, l'action projetée est tout simplement avortée. Lorsque l'autorisation vient, le pouvoir d'action de la femme et de la fille reste donc considérablement contenu et conditionnée par l'homme, ce qui n'a rien d'une autonomie. Ces normes et les possibilités qu'elles offrent sont internalisées par les femmes et filles, qui considèrent donc leur capacité d'action, mais également leurs compétences, comme étant plus limitées que celles des hommes. La question de la confiance en soi revêt ici une place importante dans les déterminants entourant l'autonomisation des femmes et filles. En effet, cette confiance en soi est nécessaires pour que les femmes et les filles puissent concevoir l'idée de prendre leurs propres choix, et aient la volonté de s'autonomiser. Par ailleurs, la perception de l'autonomisation peut parfois avoir mauvaise presse auprès des femmes, souvent plus âgées, qui la confondent avec une idée extrême de l'émancipation venant bouleverser tous les schémas sociaux en laissant les femmes plus vulnérables, car exclue de la solidarité familiale. Le déterminant le plus entravant reste donc la norme, produit des rapports de pouvoir, qui institue le pouvoir de décision. Celle-ci étant, internalisée, se mue en sentiment de manque d'efficacité personnelle pour prendre certaines décisions.

Les processus et itinéraires observés se problématisent souvent dans cette équation du pouvoir de décision. Le schéma d'un cercle vertueux a pu être observé, mais reste à nuancer. La femme ou la fille qui rapporte des ressources au foyer, par ses activités personnelles, en gagne une reconnaissance du foyer qui peut se traduire en gain de pouvoir de décision. Son influence, au sein de la sphère familiale, s'en trouve renforcée. En revanche, la reconnaissance apportée peut parfois se confondre avec une certaine jalousie, ou peur de voir les rôles genrés se transformer ou disparaitre. En d'autres termes, le pouvoir gagné par la femme peut être perçu, du côté des hommes, par du pouvoir perdu de leur côté. De cet effet pervers peuvent également suivre des violences basées sur le genre et violences domestiques. Par ailleurs, les autres femmes et filles de la famille ne voient pas toujours leurs conditions de vie s'améliorer lorsqu'une femme de leur cercle familial gagne en autonomie notamment grâce à sa prospérité économique. Au contraire, un certain transfert de tâche se retrouve, où la femme qui s'autonomise, souvent mûre, transfère à d'autres femmes, souvent plus jeunes, les tâches domestiques dont elle ne veut plus s'acquitter. Structurellement, donc le poids des tâches domestiques demeure un attribut féminin, et l'autonomisation de femmes (plus que de filles) reste circonscrite à quelques exemples d'exception. La logique de domination aînées – cadettes demeure ainsi structurelle des parcours d'autonomisation réussie, dans les villages visités.

Le large concept d'autonomisation des femmes et des filles ne peut s'appréhender à l'aune seule de la question de l'activité économique, et entrepreneuriale, ni à celle de l'accès aux ressources des actifs productifs, qui n'est pas synonyme de leur contrôle.
L'autonomisation s'accompagne éléments individuels tels que la confiance en soi, la capacité de prendre ses propres décisions ainsi qu'un environnement social soutenant, incluant l'absence de violences basées sur de genre.
Bien qu'on ne puisse ignorer les efforts entrepris par des femmes elles-mêmes pour négocier stratégiquement, souvent sur le long court, des niches de décision et d'autonomie dans le cadre des normes sociales et de genre en présence, il est essentiel pour les programmes d'aborder ces normes et de participer au renforcement d'un environnement soutenant. Des pistes, basées sur ce constat, sont proposées comme recommandations dans un livrable séparé, afin de considérer les activités souhaitant appuyer la capacité de résilience des populations, et renforcer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Annexes

Contexte

Économie

Les populations de Badiangara et de Baraouéli mènent des activités qui sont au cœur de l'économie rurale au Mali notamment l'agriculture, l'artisanat, l'élevage, le commerce. L'agriculture est une agriculture de subsistance dominée par les cultures vivrières et pratiquées par la totalité des populations. Elle constitue la base de l'alimentation. Le maraichage est une activité en plein développement et occupe les femmes souvent regroupées en associations féminines. L'impact de l'insécurité est en revanche sans précédents sur l'économie et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En décembre 2021, la production céréalière avait baissée de 39 % (par rapport à l'année de référence 2015-2016), la production d'échalote de 40 % tandis que le prix de ce même produit avait augmenté de 33 %. L'accès au travail a par ailleurs diminué de 48%. Les projections sur cette année 2022 laisse entrevoir une situation extrêmement fragile en conséquence sur le plan nutritionnel. Il est à noter que la situation sur Barouéli, moins exposée qu'à Bandiagara, peut subir des effets de choc progressifs notamment sur les prix des denrées de première nécessité.

Sécurité

Dans le cercle de Bandiagara, les conflits intercommunautaires et autres formes d'insécurité limitent l'accès aux champs. La conséquence est la réduction des superficies cultivables, des dégâts ou pillages de récolte principalement. Bandiagara fait partie des 6 cercles en crise alimentaire (phase 3 CH en novembre/décembre 2021). L'accès aux pâturages reste limité à cause de l'insécurité, ce qui peut affecter négativement l'alimentation du bétail et par conséquent les productions animales. La zone connait régulièrement des enlèvements de bétail et les impacts sur les collectifs dédiés à l'élevage sont considérés à minima équivalents à 2013-2014. L'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires souffre des perturbations de flux liées à la situation sécuritaire instable et aux conflits intercommunautaires.
Sur le plan sécuritaire, le cercle de Baraouéli n'a pas connu d'attaques des groupes djihadistes qui sont présents dans certains cercles de la Région de Ségou. Néanmoins, on parle de plus en plus de leur présence sur la rive gauche du fleuve Niger. La peur s'est installée et empêche par exemple les activités d'exploitation forestière. Les commerçants ont abandonné certaines destinations qui connaissent l'occupation de groupes armés comme notamment certaines localités des cercles de Niono et Macina.

Cadrage des groupes socio-ethniques : cohabitation et habitudes

Dans les sites de l'enquête, on retrouve une diversité socio – ethnique marquée par des brassages entre populations qui cohabitent. Le cercle de Baraouéli est majoritaire peuplé de Somonos, de Bozos, de Bambaras, de peuls et de Soninké. Dans certains villages, les quartiers sont répartis selon une logique socio

– ethnique. A Badiangara, on retrouve une population majoritaire composée de Dogons et de peuls, de somonos avec des populations plus minoritaires de divers ancrage : bozos, dafing, songhaïs.
Le sentiment d'appartenance ethnique est suffisamment revendiqué dans les discours sans pour autant dominer et formater les axes de discussion et de réponse. Au contraire, le vivre ensemble séculaire inhibe les frontières ethnoculturelles et valorise la communauté de destin et les convergences en matière de normes sociales. Les éléments recueillis au cours de l'enquête sont à ce titre explicites. Il est par ailleurs important de noter que ces frontières ethnoculturelles étaient usuellement délimitées aussi par des frontières sociotechniques. Ainsi les peuls avaient pour compétence l'élevage, les bozos ou somonos l'exploitation halieutique ou encore les bambaras et dogons la culture de céréales. Ces frontières sociotechniques ne sont pas totalement abolies mais des convergences, autour par exemple de la culture céréalière, renforcent également une dissolution de distinctions ethnoculturelles marquées au regard de l'objet présent.

Compléments sur la méthodologie

Collecte de données

Sites de l'enquête

Sur l'ensemble des zones d'intervention du projet, nous avons décidé de sélectionner 2 aires de santé dans chacun des deux cercles de Badiangara et Baraouéli. Dans chaque aire de santé trois villages ont été sélectionnés pour la collecte des données selon les critères suivants :

- Faire partie des zones d'intervention du programme
- Faire partie des communes les plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire,
- Avoir une forte densité de populations vulnérables
- Les indicateurs de la malnutrition

Tableau 1 : sites de l'enquête

Région	Cercle	Commune	Aires de santé	Villages
Mopti	Badiangara	Wadouba	Kani Gogouna	Assa
				Méné-Méné
				Donnou Nandoli
		Dandoli	Dandoli	Dandoli
				Lougourougoumbo
				Sibi-Sibi
Ségou	Baraouéli	Boidié	Boidie	Boidié
				Kamba
				Mallé
		Tamani	Tamani	Tamani
				Foni
				Deninkoura
2	2	4	4	12

Population de l'étude

- Les acteurs du niveau national : L'objectif est de recueillir leurs perceptions sur les défis des programmes liés à l'autonomisation des femmes, aussi sur les questions de résilience individuelle et collective des communautés. Les représentants des institutions suivantes ont été interrogés : les institutions internationales partenaires de Unicef (FAO, PAM), les représentants des services techniques (Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique, Direction Nationale de l'Agriculture).

- Les acteurs du niveau régional : les représentants des institutions suivantes ont été interrogés : directions régionales de la santé, de l'agriculture, membres de la plateforme multisectoriel. Ils sont ciblés pour leur connaissance du terrain et en tant que niveau de coordination de la mise en œuvre des programmes. Les ONG qui interviennent dans le domaine de la résilience et de l'autonomisation des femmes ont été également ciblées, ainsi que la CAFO.

- Les acteurs du niveau cercle : Ce sont les agents chargés de la mise en œuvre des programmes sur le terrain qui sont en contact direct avec les communautés. Ils effectuent le travail de médiation entre l'idéologie des programmes et les idéologies locales. Cette fonction souligne bien leur rôle d'entrepreneurs de politiques. Les acteurs institutionnels relevant de cette échelle sont les représentants des services techniques et des ONG qui interviennent localement (santé, agriculture, éducation et les partenaires du projet). L'intérêt d'interroger les acteurs intervenant directement auprès des communautés est qu'ils ont une connaissance des pratiques comportementales de ces communautés et des raisons qui les sous-tendent. Leurs réflexions sur ces pratiques et sur les défis des programmes liés à l'autonomisation des femmes sont utiles à recueillir pour mieux comprendre les questionnements plus spécifiques discutés lors de la collecte des données auprès des acteurs communautaires.

Cibles et échantillons

Tableau 2 : Répartition des GDD par catégorie de répondants et par site

Cibles	Baraouéli		Badiangara		Total
	Boidié	Tamani	Gognouma	Dandali	
Groupe de mères moins de 18 ans	1		1		2
Groupes de mères plus de 18 ans	1	1	2	1	5
Groupe de jeunes garçons plus de 18 ans		1	1	1	3
Groupes de femmes mains d'œuvre agricole	1	1	1	1	4
Groupes d'hommes mains d'œuvre agricole	1	1	1		3

Groupes d'hommes chefs de famille et de femmes (mixte)	2	1	1	1	5
Groupes de femmes cheffes de famille	1	1	1		3
Membres GSAN (Groupe de Soutien aux activités de nutrition)			1		1
Comité de Gestion CDPE (Centre de Développement de la Petite Enfance)		1		1	2
Total	7	7	9	5	28

Tableau 3: Répartition des entretiens semi directifs par catégorie de répondants

Cibles	Baraouéli		Bandiagara		Total
	Boidié	Tamani	Kagni	Dandoli	
Femmes chefs de ménages	2	2	1	1	6
Femmes propriétaires de terre	1	1	1	1	4
Femmes déplacées	1			1	2
Autorités villageoises		1	1	1	3
Élus communaux	1	1		1	3
Membres association et plateformes	1		1	1	3
Partenaires du projet			1	1	2
Services techniques et ONG	1		2	1	4
Relais communautaires	1	1	1	1	4
Femmes mûres ou âgées	1	1	2	1	5
Femmes ou filles vivant avec une vulnérabilité spécifique		2	1	1	4
Femme avec parcours reussis	1	3	1		5
Total	10	12	12	11	45

Organisation de la collecte des données

La formation des enquêteurs a été assurée par l'équipe d'AIR avec l'appui technique de MAGENTA en présence d'UNICEF pendant une durée de deux jours. Le recrutement des enquêteurs a été effectué sur la base de leurs expériences dans des enquêtes similaires, de leur maîtrise du terrain et des langues parlées par les habitants résidants dans les sites de l'enquête. La collecte des données sur le terrain s'est déroulée en 2 séquences précédées d'une pré séquence. La pré séquence a eu lieu du 13 au 19/ 09/ 2021 tandis que la séquences se sont déroulées respectivement pendant les périodes allant du 31/10 au 14/11/ 2021 (séquence 1) et du 19/12 au 10/01 2022 (séquence 2). L'objectif de ces différents passages était de

reprendre et d'approfondir les éléments entre chaque déplacement, et de mêler recherche fondamentale et recherche appliquée.

La préséquence

Chaque chercheur senior a mené la collecte des données dans une région dédiée. Cette étape a permis entre-autres de se faire connaître auprès des institutionnels et opérationnels des zones cibles, afin de faciliter les séquences suivantes tout en récupérant les premières données. La collecte a été étendue aux acteurs communautaires par la réalisation de 1 GDD et 09 entretiens semi-directifs à Baraouéli, 2 GDD et 11 entretiens semi directifs à Badiangara dans chacun des deux sites.

La séquence 1

Cette séquence a permis de faire une discussion avec des représentants qui sont des acteurs responsables aux décisions domestiques. Des Diagnostiques Vidéos Participatifs de 15 à 20 minutes ont été réalisés lors de GDD, à la fois pour délivrer un contenu vidéo aux partenaires, et pour permettre aux participants des entretiens de se référer à la pensée de pairs. Cela permet notamment aux participants de découvrir des problèmes jusqu'alors jamais soulevés, et par conséquent de les diagnostiquer. La séquence 1 a permis de réaliser 16 GDD et 25 entretiens individuels et 08 diagnostics vidéo participatifs.

La séquence 2

Cette seconde séquence sur le terrain a permis d'approfondir certains questionnements notamment les la perception du mariage civile chez les jeunes, la perception de la scolarisation avancée des filles, les ruptures générationnelles autour de la question de l'autonomisation des femmes et des filles, la nature des interventions visant la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles. La prise en compte des principes de changement social et comportemental, intégré à l'étude depuis le commencement, a été particulièrement approfondie. 12 GDD et 20 entretiens individuels ont été menés pendant la séquence 2. Les équipes d'enquête se sont adressées prioritairement aux agents de santé communautaires pour contacter les participants (hommes, femmes, filles) selon leur disponibilité ou pour négocier des rendez-vous.

Approche d'analyse

Toutes les données recueillies lors des entretiens semi directifs et des GDD ont été retranscrites. Un arbre des codes (catégories de réponse) a été élaboré et validé dans un premier temps par MAGENTA sur la base des outils de collecte des données.

La démarche d'analyse des données s'est basée sur l'approche inductive-déductive. Un plan d'analyse des données a été développé conjointement aux outils de collecte des données guides, afin de s'assurer que tous les documents sont alignés aux objectifs de la recherche.

Répertoires linguistiques et relations interpersonnelles

La construction des relations interpersonnelles entre les hommes, femmes et les jeunes adolescents dans l'aire culturelle « Tomo », permet d'introduire la réflexion sur les représentations du genre dans les zones d'étude .

« En langue Tomo sô majoritairement parlée dans le cercle de Bandiagara, l'homme est désigné par le vocable de « Anna », la femme par celui de « Yanna » et les adolescentes et adolescents sont respectivement connus sous les termes de « iyaï gouloï dagui » et « sagara ï dagui ». Ces termes de « iyaï gouloï dagui » et « sagara ï dagui » conjuguent diverses nuances que la langue française nommerait « jeune fille » et « jeune garçon » n'ayant pas encore atteint la maturité.

Quant aux adolescents, il est difficile de trouver un terme précis qui traduit avec précision les notions d'"adolescent" ou d'"adolescente". Néanmoins, certains usages linguistiques rendent compte du sens de ces termes de façon approximative. Il s'agit des notions comme "cèmisen ni" (lit. en bam. Petit homme). A l'opposée, l'adolescente est désignée par le terme "mogotigini". Ce sont dans les deux cas des cadets sociaux.

Le terme mogokoroba (lit. Vieille personne en bam.) s'oppose à celui de denmiseni (lit. Petit enfant). Ils sont utilisés pour différencier les aînés des cadets. L'opposition mogokoroba et denmiseni construit une relation binaire entre ceux qui sont dépositaires de l'autorité et qui commandent et ceux qui doivent se soumettre à cette autorité.

Synthèse régionale

L'analyse des données dans les deux régions montre que les déterminants socio- normatifs communs qui influencent la prise de décision sont essentiellement le sexe et l'âge. Ces deux déterminants structurent les rapports de genre en les rendant inégalitaires. Cette inégalité du genre fait que l'implication des femmes dans les prises de décision est limitée même si des niches d'autonomie existent ou sont négociées de proche en proche. Cet existant n'annule évidemment pas le constat d'un long chemin à parcourir pour une autonomie économique et sociale qui participe notamment de la résilience domestique et collective. Néanmoins, cela témoigne d'une détermination préalable des femmes à conquérir cette autonomie tout en soulignant une intelligence sociale et relationnelle très agile qui doit rester un point d'appui pour tout programme visant à la stimuler ou l'accompagner.
A côté des normes très largement partagées entre les deux régions (voir rapport principal), l'analyse des données a révélé quelques spécificités régionales. Le parti pris de cette annexe a été en effet d'isoler les variations les plus évidentes entre les deux zones. D'autant plus que la désagrégation systématique des résultats, qui reposent sur des réponses ponctuelles et variables, n'aurait pas la même utilité qu'une étude quantitative ou les données servent de point de référence indépendamment de l'analyse.
Les éléments ci-dessous permettent de cerner davantage également l'impact de conjonctures variables sur les différents secteurs ou processus d'autonomisation.

Particularismes des rapports de genre entre Baraouéli et Bandiagara

Division genrée du travail et ressources alimentaires

Baraouéli

Dans le cercle de Baraouéli, une perception contrastée des rôles sexuels traduit des interprétations différenciées de ces derniers selon les communautés qui y cohabitent. Dans certaines communautés et ménages, les travaux agricoles sont considérés comme n'étant pas des travaux pour les femmes (chez les Sonike, à Deninkoura, à Foni, à Boidié, à Ségou) et seuls les hommes le font. Dans les autres communautés, la participation de la femme aux travaux agricoles pour épauler le mari est attendue. De même il ressort des GDD que la participation de la femme aux travaux agricoles peut être aussi liée à la taille du ménage. Si le ménage est restreint, la femme aide son mari pour le travail de la terre quand le nombre de bras valides se révèle limité. Contrairement à Bandiagara comme nous l'évoquons ci-après, la notion de gaspillage féminin des ressources maitrisés par des mesures souvent contraignantes semble moindre dans le périmètre spécifique de l'enquête sur Baraouéli. Cela est dû en parti à la différence de couverture du spectre de sécurisation alimentaire, celui de Bandiagara étant plus restreint que celui de Baraouéli. Ainsi les femmes accèdent plus directement aux ressources du grenier familial, en dehors des singularités qui sont notifiées dans certains foyers ou le contrôle marital sur les réserves est plus stricte.

Bandiagara

A Bandiagara où la production ne couvre que six mois des besoins alimentaires de la famille, la plupart des femmes mènent des activités génératrices de revenus. Les entretiens ont révélé que cette activité économique est toujours menée de façon individuelle, régulièrement avec l'aide des filles non mariées. C'est ce que nous avons remarqué par exemple à Assa où les femmes mènent des activités de petits

commerces pour aider leurs maris ou leurs enfants. Dans le cadre de l'exercice de ces activités, les mères mobilisent leurs filles, notamment celles qui ne sont pas encore mariées ou encore des filles mariées mais habitants le domicile de leurs parents. Elles sont également mobilisées pour les transports des produits ou en allant les vendre aux marchés.
Cela étant, la femme passe la plus grande partie de son temps à préparer les aliments. A cet effet, soulignons que les femmes utilisent les mortiers pour égrener les céréales (mil et sorgho). Pour ce faire, les épis, octroyés par les hommes chaque matin pour la ration journalière, sont mis directement dans le mortier et pilés. Quand les grains sont détachés, elles les versent dans une calebasse puis elles les vannent pour séparer les grains des balles de mil. Ce travail fastidieux réalisé quotidiennement par les femmes trouve son explication dans le fait que, selon les hommes, les femmes gaspilleraient les céréales quand on leur donne en quantité suffisante. C'est donc pour éviter ces éventuels gaspillages et contrôler les ressources que les hommes donnent les épis chaque matin même pendant les périodes de production (hivernage). Cela allonge nécessairement le travail des femmes au quotidien.
La productivité masculine prend une autre dimension car l'homme produit toujours en groupe avec les membres de la famille mais il contrôle seul tous les biens de la famille. Les activités de l'homme se placent au niveau social le plus large et structurent le premier cercle social (domestique et famille étendue) ainsi mobilisé. La clé de répartition des dividendes appartient à la gent masculine selon un schéma d'ainesse et de position relative dans le lignage.

Implication de la femme dans la prise de décision

Baraouéli

Dans les villages où nos enquêtes ont été menées, les déterminants majeurs de l'implication de la femme dans les prises de décision sont l'âge et l'antériorité du lien matrimonial. Le statut socio-économique de la femme a été également cité, les femmes issues des familles riches étant plus susceptibles d'être impliquées que les femmes issues des familles pauvres. L'autochtonie semble également un facteur important et prévaut sur l'allochtonie. Si au prime abord ce facteur parait évident, il faut le comprendre dans le cadre des rapports complexes qui lient les lignages locaux. Si une femme issue d'un lignage local est contrainte par des régimes de normes minimisant comme ailleurs son implication décisionnelle (son lignage ayant tendance à l'enjoindre à se conformer aux règles locales), une femme issue d'un lignage non-résident est par définition davantage isolée et en position d'étrangère. Sa légitimité s'en trouve affectée.
En prenant en considération le périmètre de l'enquête, l'influence du statut reproductif de la femme (nombre d'enfants ou influence de la primauté de la mise au monde de garçons) n'a pas été évoqué prioritairement comme étant un facteur déterminant. Les éléments d'entretiens montrent en en effet une insistance relative. Il n'est toutefois pas interdit de mettre en relation, à titre d'hypothèse, une meilleure assise économique (ou tout du moins une stabilité productive) dans la zone de Baraouéli avec l'allégement (également relatif) de critères limitatifs dans la participation décisionnelle des femmes (Voir les sections en relation avec les décisions des femmes).
Lors de nos enquêtes, les discours des participant(e)s convergent pour dire que la gestion des conflits familiaux relève des hommes. Cependant, certaines femmes ont témoigné qu'il s'agit d'un domaine où les femmes sont souvent impliquées.

Bandiagara

On note une participation hiérarchisée de la femme aux prises de décisions et ordonnée de manière plus nette selon le statut reproductif et l'antériorité du lien matrimonial. En effet, la place de la femme au sein de la famille évolue en fonction des enfants qu'elle a, surtout les garçons. Plus la femme a de

garçons et au fur et à mesure qu'ils grandissent plus leur mère est écoutée et consultée sur les questions concernant la gestion du ménage. Cela apparait comme un phénomène tendanciel de différenciation avec la zone de Baraouéli. Sans nous en tenir à une approche strictement fonctionnaliste, une hypothèse conjoncturelle pourrait être issue de la situation de Bandiagara au regard de la situation socio-économique. La zone a subi une baisse notable de la main d'œuvre depuis 2016, associée à des migrations masculines vers les centres urbains due notamment à l'instabilité sécuritaire et les conséquences économiques et vivrières que cela entraine. De manière générale les femmes âgées participent aux décisions du ménage plus que les femmes jeunes car les plus âgées comptent beaucoup sur leurs enfants tandis que les femmes jeunes sont presque nouvellement venues. Par ailleurs, si comme à Baraouéli, le statut d'autochtone d'une femme renforce sa position décisionnelle comparativement à une femme allochtone, le mariage endogamique (même clan ou entre cousins croisés par exemple) semble être une forme d'alliance davantage préférentielle à Bandiagara. Ce qui pourrait renforcer le facteur d'allochtonie/autochtonie.

Pratiques et conceptions sociales du lien matrimonial au regard de l'autonomisation

Baraouéli

Le mariage civil est perçu comme plus valorisant du fait qu'il signifie la consolidation du lien matrimonial matérialisé par la signature des documents administratifs. Il reste cependant peu fréquent comparativement au mariage religieux qui est la forme de mariage encore largement répandu. Toutefois une prévalence de mariages précoces dans la zone de Baraouéli, attesté par exemple en 2015, pourrait expliquer ce phénomène. Le mariage administratif n'est pas mal vu mais impossible dans de nombreux cas, les jeunes se mariant parfois dés 12 ans[24] tandis que l'âge légal du mariage est établi à 15 ans.

Bandiagara

Le mariage civil est perçu à Bandiagara davantage comme un acte d'alliance définitif, voir aliénant, dont l'annulation est considérée comme impossible. La prévalence du mariage religieux s'inscrit donc dans une logique relativement dissemblable par rapport à Baraouéli et donne les indices d'aspirations individuelles de jeunes femmes à sécuriser leur engagement matrimonial en s'aménageant la possibilité de le rompre. Le mariage religieux octroie ainsi théoriquement plus de souplesse par rapport au mécanisme administratif du divorce, indépendamment des éventuelles interventions sociales (notamment lignagères) pour le maintenir. Ceci s'explique également par le fait que le mariage civil est teinté d'un caractère public et qui expose davantage les lignages alliés. En revanche, le mariage religieux musulman est considéré comme un contrat privé dont la dissolution n'a pas la même dimension de rupture saillante que l'on retrouve dans le mariage civil.

Autre élément de contraste par rapport à Baraouéli, les filles mariées peuvent au regard des données rester au moins jusqu'à une durée de 3 ans chez leur parent. Cette persistance de la résidence dans le lignage d'origine est justifiée par le désir des parents de parfaire l'éducation de leur fille, ce qui

[24] Voir à ce titre Famille, honneur et rêves brisés : le cas des filles-épouses au Mali, Niger et Sénégal. Morgan, J (2016) p 18 ou encore Le mariage des enfants au Mali: une étude qualitative de quatre communautés à Kita et Barouéli, Claudia Lo Forte, Gillian Mann, Emma de Vise Lewis, Child Frontiers Ltd, janvier 2016.

suggère une volonté de renforcer l'aura de la jeune mariée dans le lignage d'accueil. Simultanément, le mariage entre deux personnes peut être contracté encore aujourd'hui par leur lignage respectif alors qu'ils sont encore enfants. Ce mécanisme peut même intervenir dès la naissance de l'enfant, engageant à partir de ce moment des liens de service entre les deux lignages alliés par exemple. Si ce phénomène n'est pas absent de Baraouéli, il semble être nettement plus présent à Bandiagara.

Accès des femmes à la terre

Baraouéli

Les femmes d'un âge avancé ayant atteint la ménopause (sociale ou biologique) accèdent plus facilement à la terre. Il s'agit d'une parcelle octroyée par qui ont le mari ou un parent proche qu'elle peut exploiter. Il s'agit d'une pratique très répandue dans ce milieu socio – culturel où le statut d'ainesse favorise l'accès à certains droits sociaux. Elles les exploitent le plus souvent à titre individuel pour y cultiver des arachides ou du haricot. Dans certains villages, elles cultivent du riz. Il s'agit de terres souvent pauvres et abandonnées par les hommes. Certaines femmes bénéficient de l'appui de leurs maris pour le labour, d'autres recrutent de la main d'œuvre agricole pour réaliser cette tâche. En général, elles contrôlent la gestion de la production sans en référer aux maris. Les femmes plus jeunes, dont les jeunes filles, peuvent accéder le cas échéant à la terre mais plus tendanciellement au travers de leur père.

Dans le village de Tamani où la pêche est une activité largement pratiquée en plus de l'agriculture, les femmes appartenant à la communauté Bozo ont une marge de manouvre limitée pour se faire des revenus. Elles relient cette difficulté au fait que cette communauté ne pratique aucune autre activité en dehors de la pêche. Dans le domaine de l'agriculture, elles soulignent notamment que l'extension des terres cultivables est du fait de la proximité des villages limitrophes et du fleuve qui constitue une barrière naturelle.

Bandiagara

A Bandiagara, la rareté des terres cultivables est un facteur structurel qui détermine davantage l'accès aux ressources foncières agricoles. De plus les quelques terres cultivables sont soumises à un appauvrissement. Les sols sont par ailleurs peu profonds, ce qui les rends davantage vulnérables à la sécheresse. Enfin, bien que conjoncturel, l'impact sécuritaire sans précédents dans tout le centre a impacté la mise en valeur des espaces agricoles. Ce phénomène qui touche également les cercles de Bankass, Djenne, Tenankou, Youwarou et Mopti a eu un fort impact immédiat. La décroissance accélérée de la productivité et des rendements des surfaces agricoles ont contribué à l'appauvrissement des ménages qui vivaient déjà principalement de leurs propres productions agricoles et animales[25]. Les ajustements sociaux qui en découlent peuvent par ailleurs être synchronisé à ces variables et ceci en défaveur des femmes.

Au-delà de ces contrastes géographiques et sécuritaires, on note également que dans la zone de Bandiagara l'accès aux terres cultivables peut se produire toutefois en début de mariage, contrairement à Baraouéli ou l'attribution se produit le cas échéant plus tardivement. Néanmoins, on constate également que cette attribution en début de mariage à sa contrepartie. Les hommes peuvent en effet récupérer la terre pauvre et dédaigné originellement pour la récupérer une fois qu'elle a été patiemment mise en valeur par leur femme. A Baraouéli, la terre attribuée aux femmes « ménopausées » n'est tendanciellement pas récupérée.

[25] Voir par exemple les analyses du cluster alimentaire depuis octobre 2021 jusqu'à mars 2022.

Accès à la main d'œuvre agricole

Baraouéli

L'utilisation de la main d'œuvre - agricole pour aider aux travaux champêtres est un phénomène assez répandu. Même si elle reste un privilège masculin, les femmes « propriétaires » de terres peuvent en bénéficier sous forme de faveur accordée par les jeunes hommes. Cette main - d'œuvre est généralement gratuite car il s'agit souvent d'un geste de solidarité des jeunes garçons de la famille qui choisissent de venir labourer le champ de leurs grands - mères ou tantes après avoir fini les travaux du champ familial. C'est d'ailleurs lors de ces convergences solidaires que les lignages matrilinéaires et patrilinéaires semblent coopérer plus nettement. Le milieu Sarakolé à Baraouéli, dont l'organisation de l'économie migratoire est très structurée, favorise également des soutiens des migrants auprès de leur mère ou dans certains cas leur sœurs pour l'engagement de main d'œuvre.

Bandiagara

La mobilisation de la main d'œuvre dans la zone de Bandiagara est davantage complexe. Tout d'abord au regard encore une fois de la situation conjoncturelle, la situation sécuritaire et les poches de sécheresse entrainent des migrations vers les centres urbains ou des déplacements en raison des violences macro-locales. Dans ce dernier cas, les impacts se répercutent dans les mouvements saisonniers de main d'œuvre, y compris dans les réseaux lignagers étendus qui ne peuvent plus s'appuyer sur ces dynamiques circulatoires dans l'économie du travail. La pression se reporte alors sur les jeunes hommes encore disponibles localement qui peuvent de moins en moins apporter un soutien au champ de leur mère ou de leur marâtre le cas échéant.

A l'inverse, les rotations migratoires en milieu Sarakolé stabilisent tendanciellement le marché de la main d'œuvre.

Toutefois à Bandiagara, les logiques sociales entre familles alliées peuvent occasionnellement se reporter sur les dons et contre dons sous formes de services en force de travail. Comme évoqué plus haut, les familles peuvent arranger des mariages très tôt entre leur enfant, voir dès leur naissance. Ces alliances produisent alors de la force productive entre lignages bien organisée qui sur le plan fonctionnel compense la raréfaction de la main d'œuvre en général. Une question reste ouverte sur la relation entre le maintien des mariages précoces et l'économie du travail, le premier pouvant être perçu fonctionnellement comme une modalité adaptative aux défaillances du dernier.

L'accès à l'éducation

Baraouéli

Dans le cercle de Baraouéli, il existe peu d'établissements secondaires publiques (2 dans la périphérie de Baraouéli ville selon nos estimations). Il existe par ailleurs une prolifération d'établissements secondaires avec des couts variables. Ils sont toutefois supplantés progressivement par des madrasas et des écoles coraniques. Le système éducatif est, comme ailleurs dans le pays, très affaibli. Mais l'accessibilité aux écoles reste tendanciellement importante par rapport à Bandiagara. Or comme vu précédemment, la scolarisation d'une fille la préserve du mariage précoce tout en lui donnant une base éducative lui donnant un complément de légitimité dans son lignage d'accueil une fois mariée.

Bandiagara

L'enjeu de la scolarisation à Bandiagara est également prégnant et offre une marge de possibilité décisionnelle dans le foyer matrimoniale aux femmes étant allé à l'école. De même, en amont de leur mariage, elles sont davantage consultées par leur parent avant d'entériner une démarche matrimoniale. Toutefois, Il y a un contraste entre les différents villages enquêtés en termes de participation des femmes surtout des jeunes filles dans la gestion des affaires les concernant. Ce contraste apparait au prime abord comme synchronisé partiellement avec l'accès à l'éducation des jeunes filles. Or l'impact de la situation sécuritaire a entrainé la fermeture régulière des écoles (sans compter la période de fermeture liée au covid dont des humanitaires soulignent la conséquence importante et durable sur la scolarisation des filles). Ces fermetures se sont tantôt produites de manière circonscrite, tantôt de manière massive au cours des dernières années. Et ceci sans compter la superposition des mouvements syndicaux de l'enseignement publique ou des difficultés financières régulières des promoteurs d'écoles privées locales. Dans tous les cas, la fermeture des écoles entraine le retrait généralement définitif de la jeune fille qui se retrouve alors de nouveau exposé aux logiques matrimoniales.

Accès et contrôle des revenus issus du commerce

Baraouéli

Parmi les facteurs expliquant le manque d'accès aux activités génératrices de revenu y compris les activités commerciales, le manque de moyens financiers dans le cercle de Baraouéli fait que beaucoup de femmes n'évoluent pas dans ce secteur. De plus l'accessibilité aux terres cultivables étant tendanciellement plus restreintes pour les femmes mariées, elles ne peuvent bénéficier d'une production commercialisable.

Simultanément la zone de Baraouéli est composée d'une assise Sarakolé importante avec des mécanismes migratoires économiques nettement plus structurés qu'à Bandiagara. Les épouses de migrants peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière de leur mari pour entamer une activité commerciale. Les femmes appartenant à la communauté bozos en revanche bénéficient tendanciellement moins de prise en charge de leur époux. Néanmoins ces femmes rentrent souvent dans des stratégies économiques. Par exemple les maris polygames qui effectuent des déplacements saisonniers vers le campement de pêcheurs (établi en fonction des crues) amène une de ses épouses pendant que l'autre épouse est autorisée à mener une activité commerciale en dehors du cercle. Les revenus issus de ce commerce sont réinvestis pour couvrir les besoins alimentaires de toute la famille et ce temps d'activité saisonnière renforce une dynamique d'autonomisation. La relation économique entre Sarakolé et bozos dans le cadre domestique apparait relativement contrastée.

Bandiagara

A Bandiagara, l'activée commerciale des femmes est nettement plus établie. Les terres étant moins accessibles comme évoqué plus haut, l'AGR tendancielle repose sur la distribution commerciale de produits agricoles, alimentaires en général ou divers petits commerces (produits féminins, médicaments, etc.).

Accès et contrôle des revenus par les jeunes filles

Baraouéli

Une fois qu'elles atteignent l'âge de l'adolescence les jeunes filles nourrissent le projet de se rendre dans les centres urbains pour chercher un emploi salarié. Certaines se font recrutées comme aide - ménagères dans les familles urbaines pendant que d'autres font du commerce à leur propre compte.

Les jeunes filles ont un contrôle relatif sur ces ressources qu'elles gèrent directement. Mais la plupart du temps, une partie des ressources générées par les femmes est envoyée aux proches restés au village pendant qu'une autre partie est investie dans la constitution du trousseau de mariage. Les parents bénéficient certes d'une partie des revenus gagnés par leurs filles mais n'ont pas un contrôle total sur ces ressources. L'agenda matrimonial prime non seulement sur l'agenda scolaire mais régule également les logiques d'appropriation parentale des revenus des jeunes filles actives.

Bandiagara

A Bandiagara, toutes les ressources générées par les jeunes filles célibataires appartiennent à leurs parents. Les femmes mariées en résidence parentale (voir plus haut) reversent également la quasi-intégralité de leurs dividendes à leur parent. Encore une fois sans poser strictement de relation de cause à effet, la prolongation de la présence de la femme mariée dans son lignage d'origine après le mariage est également un facteur d'appui économique pour les familles. Il est à noter que l'essentiel des revenus dégagés sont prioritairement versés à la mère. Dans une conversation informelle avec une opératrice d'un projet local, ce mécanisme de capture parentale des revenus de la jeune fille à été évoqué comme un processus favorisant l'intégration progressive par cette dernière que les dividendes de ses travaux ne pouvaient lui revenir. La remise quasi intégrale à la mère conditionnant ensuite dans le cadre du mariage, la remise des dividendes au mari dans le cas d'une AGR. L'hypothèse est à retenir. Elle a en effet le mérite de souligner à nouveau, ainsi qu'établi dans le rapport, que la reproduction des mécanismes de neutralisation de l'autonomie commence en amont du mariage et peuvent être par ailleurs consolidés par les femmes elles-mêmes.

Liste des entretiens avec des parties prenantes

Région de Ségou

Nom et Prénoms	Fonction	Structure
Yacouba Diakité	Point focal nutrition	DRS
Dansaly Coulibaly	Directeur	DRPFEF
Ahmadou Ben Mohamed Abdoulaye	Chef de Division défense et sécurité des couches défavorisées	DRDSES
Harouna Sangaré	Directeur	DRA
Boubacar Dembélé	Coordinateur projet	AMAPROS
Maha Dicko	Chef secteur	Service local de l'agriculture
Dr Kanté Abdoulaye	Interim du Médecin chef	CSREF
Abas Kouréchi	Représentant AMAPROS Baraouéli	ONG AMAPROS
Sacko	Coordinateur Baraouéli	ONG Gass Mali

Région de Mopti

Nom et Prénoms	Fonction	Structure
Seydou Dicko	Nutrition officer	UNICEF
Ibrahima Tanapo	Chargé de programme	PAM
Bineta Bal	Chef sous-bureau de Mopti	PAM
Seiba Konaté	Chef sous-bureau de Mopti	FAO
Jean-Pierre Togo	Directeur Régional	DRA
Allassane Diarra	Chargé suivi-évaluation	DRPFEF
Mme Coulibaly Salimata Sanogo	Chef Division promotion des femmes	DRPFEF
Goulou Keita	Chef Division enfants et famille	DRPFEF
Mme Traoré Hawa Koita	Réseau femmes engagées	Présidente
Boukary Sanogo	Chargé composante renforcement des organisations de la société civile	ONG Yagtu

Issa Pléa	Sous-préfet, Mopti	Président de la Plateforme multisectorielles de la nutrition
Dr Yacouba Guindo	Point focal nutrition	DRS
Dr Abdoual Karim Doumbia	Médecin chef	CSRef
Moussa Kebé	Point focal Nutrition	CSRef
Aly Telly	Secteur agriculture	DRA
Mme Guindo Yaïrè Tembely	Directrice	ONG Yagtu
Amara Dadié Tembely	Chef projet Résilience des femmes	ONG Yagtu
Mamadou Ousmane Samaké	Projet Résilience des femmes	ONG Yagtu